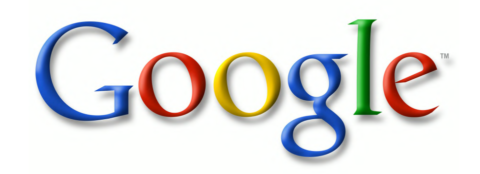


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

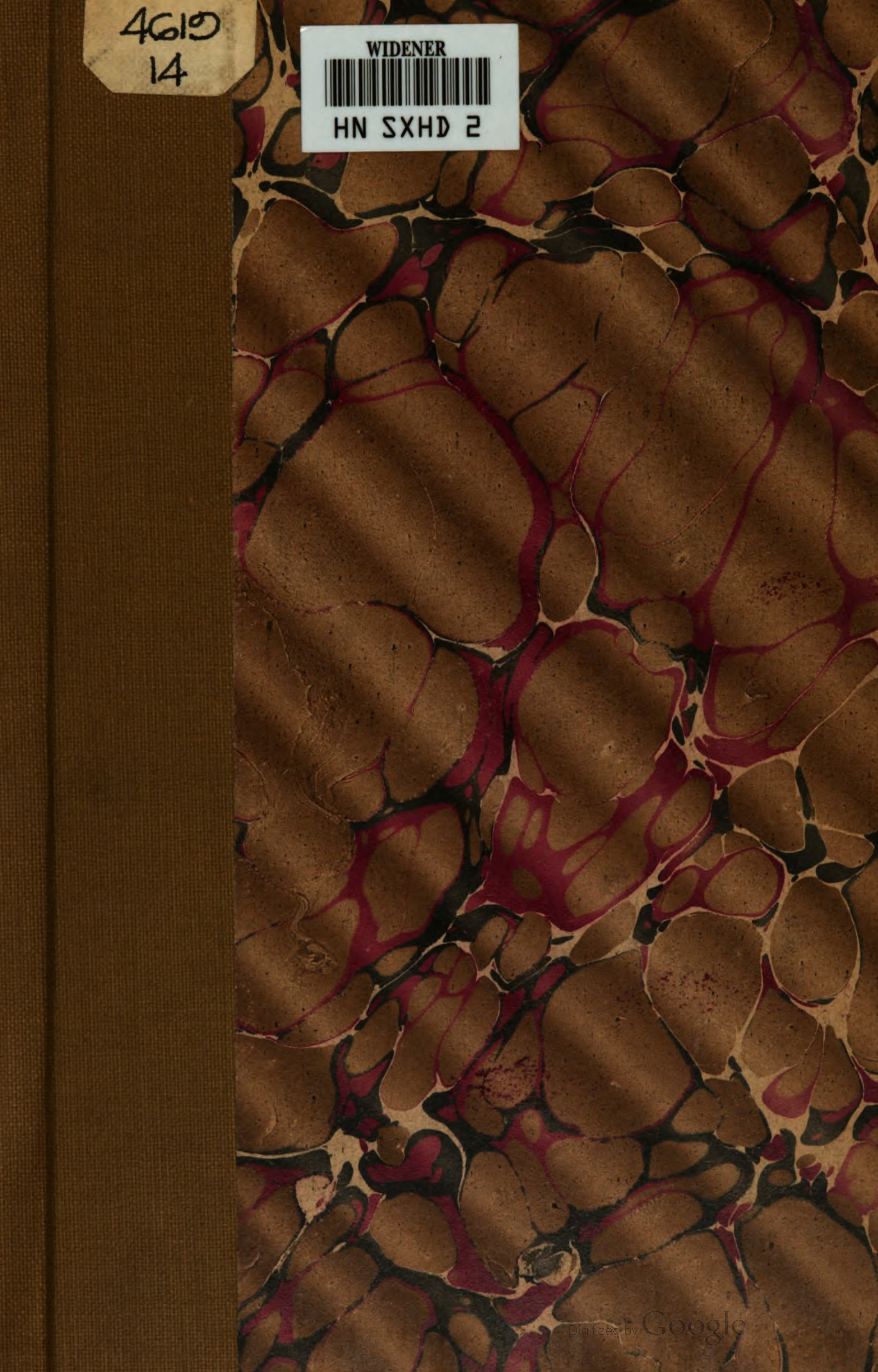
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/


4619
14
WIDENER
HN SXHD 2
Digitized by Google

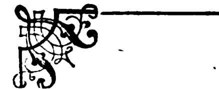
C 4619.14



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



LA VÉRITÉ
SUR
GRÉGOIRE XVI
ET SON TEMPS

Plaidoiries de MM. COLLINET et VAN BIERVLIET

DEVANT

LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE GAND

Au procès intenté à la *Flandre libérale*

Par M. MORONI et les héritiers des Cardinaux
ALBANI, BERNETTI, FERRETTI



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
VICTOR PALMÉ
DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
25, RUE GRENELLE

BRUXELLES
G. LEBROCQUY
DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE
5, PLACE DE LOUVAIN

1877

Digitized by Google

C4619.14 ✓

HARVARD COL
H. NELS
RISORGIMENTO
COOLIDG
19

Digitized by Google

TRIBUNAL CIVIL DE GAND

AUDIENCE DU MERCREDI 25 JUILLET 1877

PRÉSIDENCE DE M. SAUTOIS

PLAIDOIRIE DE Me COLLINET

Lorsque je fus chargé de défendre devant la justice belge, contre les outrages de la *Flandre libérale* (1), l'honneur et le nom de ceux qui meuvent cette action, j'ouvris des pages d'histoire qui m'étaient inconnues. Cette ignorance ne me fut pas une petite humiliation ! Catholique, je ne connaissais que très-imparfaitement les titres de noblesse, les grandeurs de la famille catholique, les richesses

---

(1) Voici la partie principale de l'article de la *Flandre libérale* qui a donné lieu au procès :

« On croit généralement, dit la *Flandre libérale*, que les cardinaux sont des hommes distingués, éminents. C'est là une erreur. Pour les cardinaux étrangers, le Vatican fait preuve d'une certaine sévérité dans ses choix, mais à Rome même, la pourpre est souvent accordée au plus intrigant et au plus servile. Quelques cardinaux sont honnêtes et instruits. La plupart sont *bêtes* et *ignorants*. La conquête italienne a assaini l'Église de Rome, mais jusqu'il y a quelques années, le Sacré-Collége se composait d'*un ramassis d'hommes corrompus, vicieux et dépourvus de toute instruction.*

Digitized by Google

du patrimoine commun, les honneurs et les gloires inappréciables du Père. Cette ignorance était une faute, nul enfant n'a le droit de tenir fermés les livres des glorieuses traditions des ancêtres.

Cette réflexion me suivit et ce sentiment augmenta au fur et à mesure que se déroulaient devant moi les gestes des Papes et des Cardinaux et qu'apparaissaient, dans leur éclatante lumière, leurs héroïques vertus. Ces Papes

---

» Du reste, ils avaient le champ libre. Les États-Pontificaux leur appartenaient et ils profitaient de l'occasion qui leur était offerte. *Cupidité, luxure, gourmandise, il n'y avait pas une basse passion* qui ne trouvât dans le gouvernement de l'Église catholique un représentant aussi odieusement distingué que possible et sans remonter bien haut, en restant même dans le XIX[e] siècle, il y aurait des volumes à écrire *sur la vie scandaleuse* de la plupart des cardinaux romains.

» Albani était incrédule, avare, débauché, jurait comme un charretier, s'enivrait et volait. Somaglia était un vieil ambitieux ridicule et méchant. *Bernetti ne pensait qu'à satisfaire sa lubricité et on l'accusait de plus d'être athée.* Lambruschini, une franche canaille, ancien postillon, ne se contenta pas d'être mauvais, mais il fit preuve d'une cruauté inouïe. On connaît la vie d'Antonelli, ses exploits galants et en même temps la soif d'or qui le tourmentait. Della Genga, qui fut plus tard Léon XII, afficha, tant qu'il fut cardinal, les mœurs les plus dépravées; il paya cher, il est vrai, ses vices ; une maladie honteuse l'emporta. Des cardinaux se firent même les espions des gouvernements étrangers et quand, en 1848, le gouverneur autrichien s'enfuit de Milan, on trouva dans ses papiers une note contenant les noms des espions de la Cour de Vienne : deux cardinaux y figuraient : Orioli et Ferretti.

Voilà ce qu'était le Sacré-Collége. Vaut-il mieux maintenant? Les renseignements nous manquent ; mais si les mœurs des cardinaux étaient devenues plus pures, c'est à l'occupation italienne qu'on le devrait. D'ailleurs, si les cardinaux étaient au-

Digitized by Google

outragés étaient de saints Pontifes et de grands Rois! Ces Cardinaux insultés étaient des prêtres dévoués, décidés à tous les sacrifices, héroïques aux temps de la persécution, restés debout devant le despotisme de Napoléon, des diplomates loyaux et habiles, des hommes d'État, des amis des sciences et des arts ! Pareil aréopage ne se rencontre pas ailleurs.

Si j'étais triste de mon ignorance, j'étais fier et heureux de voir apparaître, dans son opulence, le patrimoine

---

trefois bien mauvais, leurs maîtres, les prédécesseurs immédiats de Pie IX, n'ont guère valu mieux. Il serait même très-intéressant de montrer ce qu'étaient ces Infaillibilités, une fois qu'elles étaient descendues de la Chaire d'où elles prétendaient régenter le monde. Sans doute les Léon XII et les Grégoire XVI n'ont pas renouvelé les exploits des Papes infâmes du XVI[e] siècle, mais pour des vice-Dieu, pour des pontifes suprêmes d'une religion, ils se sont étrangement conduits. Les anciens Papes avaient même à côté de leurs vices quelque chose de grand. Jules II se faisait offrir par les municipalités des jeunes filles qu'il destinait à sa couche, mais il savait aussi marcher le casque sur la tête et la cuirasse autour du corps, contre l'étranger, tandis que Grégoire XVI s'enivrait stupidement dans les jardins du Vatican. Nous avons déjà dit un mot de Léon XII. Nonce à Munich, il s'y livra à de véritables turpitudes. Pie VIII avait des accès de colère qui touchaient à la rage et pour en revenir à Grégoire XVI, l'ancien moine fainéant et lascif à qui l'ultramontanisme voudrait dresser des autels, son plaisir favori était la table et la boisson, et souvent il donna à ses sujets le spectacle d'une Infaillibilité ivre. On sait que *le même Pape fut pendant tout son règne le jouet de son valet de chambre, Moroni, et de la femme de ce dernier*. Charges, brefs, indulgences, faveurs de toute espèce s'acquéraient *grâce à ce couple bien fait pour s'entendre*, et le St-Esprit lui-même n'aurait pu obtenir du Pape qu'il signât les fameuses Encycliques sur les libertés modernes, si *deux mauvais drôles, Moroni et sa compagne, avaient trouvé à y redire !* »

Digitized by Google

de la famille catholique, enrichi et glorifié, et je compris parfaitement l'intérêt supérieur qui, de Rome, poussait les demandeurs à venir défendre à Gand, contre la calomnie, le fond d'honneur que leur ont laissé ceux dont ils portent les noms vénérés.

Les paroles de Sénèque résumeront ces débats et seront le jugement que l'opinion publique portera avec le vôtre, messieurs, sur la grande cause soumise à votre examen.

« J'honore ces grands noms et ne les entends jamais » prononcer sans me trouver plus grand : » « *Ego illos* » *venèror et tantis nominibus semper assurgo.* »

Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Consalvi, Bernetti, Albani, Ferretti, Della Somaglia, autant de noms, autant de gloires pour l'Église et l'humanité chrétienne!

Il ne faut pas être catholique, il suffit d'être homme, pour éprouver cette fierté si bien exprimée par le philosophe païen. Sans les Papes, d'ailleurs, où serait l'Europe? Le despotisme l'aurait écrasée. C'est aussi vrai, c'est plus vrai en ce siècle que dans les autres. Les Papes défendent *le droit ;* le droit est plus nié, plus combattu, plus violé que jamais ; voilà pourquoi les Papes sont plus nécessaires aujourd'hui à la société civile qu'ils ne l'ont été à aucune autre époque de l'histoire !

Jean De Muller, historien protestant — je veux appuyer ma plaidoirie sur les aveux des ennemis des Papes — dans son livre sur les *Voyages des Papes*,—déclare que sans les Papes, Rome n'existerait plus. « Grégoire, Alexandre, » Innocent opposèrent une digue au torrent qui menace » toute la terre. Leurs mains paternelles élevèrent la » hiérarchie et à côté d'elle la liberté de tous les États. »

Ces mains paternelles ne sont pas fermées; elles restent ouvertes pour ce magnifique travail. En Russie, en Allemagne, en Suisse, partout elles maintiennent et relèvent la liberté de tous, en défendant la liberté de l'Église sur laquelle elle repose.

Digitized by Google

La clairvoyance romaine est incomparable. Il y a quelques mois, lord Beaconsfield signalait dans les sociétés secrètes une puissance redoutable déchaînant les révolutions sur le monde et engendrant de tous côtés le césarisme.

Pour beaucoup ce fut une révélation. Cinquante ans auparavant (4 janvier 1818) Consalvi écrivait au prince de Metternich :

« Les choses ne vont bien nulle part, et je trouve, cher Prince, » que nous nous croyons beaucoup trop dispensés de la plus » simple précaution. Ici j'entretiens chaque jour les ambassa- » deurs de l'Europe des dangers futurs que les sociétés secrètes » préparent à l'ordre à peine reconstitué, et je m'aperçois qu'on » ne me répond que par la plus belle de toutes les indifféren- » ces ; on s'imagine que le Saint-Siége est trop prompt à » prendre frayeur ; l'on s'étonne des avis que la prudence nous » suggère. »

Je cite ce document, non pour faire une digression, mais pour montrer le mobile de la calomnie, pour arriver à vous lire, donnée par ce Cardinal, l'explication des violences de langage de la *Flandre* et de toute la presse révolutionnaire, explication lumineuse d'une propagande effrénée, poursuivie de tous côtés depuis plus de trois quarts de siècle !

« Par tout ce que je recueille ici, continue le Cardinal, de » divers côtés, et par tout ce que j'entrevois dans l'avenir, je » crois (et vous verrez plus tard si j'ai tort) que la Révolution » a changé de marche et de tactique. Elle n'attaque plus à main » armée les trônes et les autels, elle se contentera de les miner » PAR D'INCESSANTES CALOMNIES ; — vous l'entendez bien, Mes- » sieurs, — elle sèmera la HAINE et la DÉFIANCE entre les gou- » vernements et les gouvernés ; *elle rendra odieux les uns tout* » *en plaignant les autres*. Puis, un jour, les monarchies les plus » séculaires, abandonnées de leurs défenseurs, se trouveront à » la merci de quelques intrigants de bas étage. »

Digitized by Google

Voilà l'histoire de la restauration des Bourbons !

Voilà celle de 1848 !

Voilà le présent !

Telle est l'histoire vraie des révolutions italiennes.

Le XIXe siècle, le côté révolutionnaire du XIXe siècle est là tout entier : c'est le règne des intrigants au milieu des débris de l'autorité.

Les monarchies séculaires sont tombées ou s'affaissent; les intrigants de bas étage sont montés ! Les peuples à leur merci souffrent de guerres et de révolutions perpétuelles !

Les *carbonari* ne cachaient pas le but qu'ils poursuivaient.

Ils voulaient renverser les princes; ils attaquaient avant tout celui qui représente ici-bas le *Rex Regum*, LE PAPE. L'ordre du mal le veut ainsi. Les révolutionnaires sont conséquents, clairvoyants, habiles ; mais inconséquents, imprévoyants, absurdes sont les princes qui aident les révolutionnaires à détruire l'Église et qui travaillent ainsi à leur ruine. Ce que prescrivaient les *carbonari* en 1819 s'accomplit aujourd'hui.

L'article de la *Flandre libérale*, dont nous demandons réparation, fait partie du plan si nettement indiqué par Consalvi, des incessantes calomnies qui doivent miner les autels.

Le rédacteur en chef d'un grand journal libéral belge écrivait naguère de Joseph II :

En qualité de disciple de Voltaire, Joseph II devait nécessairement professer un médiocre respect pour l'Église romaine. Se trouvant à Rome, il avait dit ouvertement sa pensée au Pape. Il voulait venger l'empire d'Allemagne des vieilles humiliations de Grégoire VII... Du reste, Joseph II, en attaquant le clergé belge, S'EN PRIT A SES MOEURS ET LE CALOMNIA. Ce clergé, ignorant peut-être, brillait par l'austérité de sa vie. En l'accusant injustement de corruption, l'empereur s'aliéna beaucoup d'esprits sages. (L. Hymans. *Histoire populaire de la Belgique.*)

Digitized by Google

La franc-maçonnerie a, elle aussi, de vieilles vengeances à satisfaire, elle suit la même tactique. Grégoire XVI l'avait attaquée face à face, continuant la lutte de ses prédécesseurs, de Léon XII, de Pie VIII spécialement, et des Cardinaux secrétaires d'État, Consalvi, Bernetti, Albani. Ces Pontifes et ces Cardinaux sont voués à la calomnie. Tous les despotismes se ressemblent. Ils tiennent à jeter de la boue sur ceux qu'ils vont frapper! Ainsi fit le second Empire après 1859. Au sortir des antichambres de Compiègne, les About outrageaient l'Église, dans la personne du Pape, dans celle des Cardinaux.

Ainsi fait la *Flandre libérale*. Pour renverser le catholicisme, proclamé le grand ennemi, elle calomnie les Souverains-Pontifes et les membres du Sacré-Collége. Elle vise à la tête.

Vieille tactique! Voici encore quelques traits de la célèbre instruction des *carbonari* italiens de 1819. Je la cite, et le faisant, je me place au cœur du procès puisque nous soutenons qu'il y a *parti pris*, *mauvaise foi* par conséquent, de la part du journal attaqué, et ainsi nécessité d'une large réparation, d'une sévère condamnation. La *Flandre* exécute le mot d'ordre des loges en 1877, venu de Berlin probablement.

« Notre but final est celui de Voltaire et de la Révolution
» française, l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et
» même de l'idée chrétienne qui, restée debout sur les ruines
» de Rome, en serait la perpétration plus tard... »

J'ouvre ici une parenthèse et je rapproche de cette circulaire des *carbonari* le passage suivant d'une lettre de Lamennais à Berryer datée du 30 novembre 1827. (*Corr.*, t. Ier, p. 303.)

Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons ; on n'a pas tort. Je crois qu'ils auront la destinée des Stuarts.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas là très-certainement la première pensée de la Révolution. Elle a des vues bien autrement profondes : c'est le catholicisme qu'elle veut détruire, uniquement lui ; il n'y a pas d'autre question dans le monde.

Comme c'est vrai ! Il fallait de la pénétration en 1827 pour le prévoir ; cinquante ans après, en 1877, cela saute aux yeux.

L'instruction des *carbonari* continue :

« Si un prélat arrive de Rome pour exercer quelque fonction » publique au fond des provinces, connaissez aussitôt son carac- » tère, ses antécédents, ses qualités, ses défauts surtout. *Est-il » d'avance* un ennemi déclaré? UN ALBANI, UN BERNETTI, UN DELLA » GENGA. Enveloppez-le de tous les piéges que vous pourrez ten- » dre sous ses pas ; CRÉEZ-LUI DE CES RÉPUTATIONS QUI EFFRAIENT » LES PETITS ENFANTS ET LES VIEILLES FEMMES ; peignez-le cruel » et sanguinaire, racontez quelques traits de cruauté qui » puissent facilement se graver dans le cœur du peuple.

» QUAND LES JOURNAUX ÉTRANGERS recueillent par nous ces ré- » cits qu'ils embelliront à leur tour, montrez ces feuilles où » sont relatés LES NOMS et les excès arrangés des personnages. » Comme la France et l'Angleterre — hélas ! pourquoi en est-il » de même de la Belgique ? — l'Italie ne manquera jamais de » ces plumes qui savent se tailler dans DES MENSONGES UTILES à » la bonne cause. Écrasez le puissant A FORCE DE CALOMNIES ET » DE MÉDISANCES, MAIS SURTOUT ÉCRASEZ-LE DANS L'ŒUF. »

Or, c'est *Albani*, c'est *Bernetti*, c'est *Della Genga*, Léon XII, qui sont avec Grégoire XVI outragés par la *Flandre*. L'exécution du mot d'ordre se révèle. La franc-maçonnerie a la haine persistante.

Le moment est venu de reprendre ici l'article incriminé.

La calomnie est savante. Elle atteint d'abord le corps entier. « *La plupart des cardinaux sont bêtes et ignorants!.....* Le Sacré-Collége, IL Y A QUELQUES ANNÉES, se composait d'un ramassis d'hommes CORROMPUS, VICIEUX et

Digitized by Google

DÉPOURVUS de toute instruction... *Cupidité, luxure, gourmandise*, voilà ce qui les distingue ! »

Il y a quelques années ! Il faut prendre garde à la justice des tribunaux; il faut éviter des procès. Insulter les morts est peu dangereux. La *Flandre* aura été saisie d'une singulière crainte, lorsqu'elle aura vu sur l'assignation les noms de M. Moroni et de sa dame, tous deux vivants! Elle les croyait morts avec Grégoire XVI, elle comptait sur l'impunité.

Mais la calomnie doit frapper plus spécialement certains Cardinaux, les adversaires les plus énergiques de la secte. La circulaire maçonnique désignait aux coups Albani, Bernetti, Della Genga. Les voici attaqués, vous avez entendu avec quelle fureur ils sont frappés.

Albani ! Albani, ce grand nom, cette courageuse victime de Napoléon, ce grand spolié, cet ami des lettres et des arts, Albani était *incrédule*, *avare*, *débauché*, jurait comme un charretier, *s'enivrait* et VOLAIT.

Albani s'enivre et vole! Albani voleur ! Et il a été volé lui et sa famille, spolié, nous le verrons, par la République française de 1793 qui n'était pas encore la République aimable !

Bernetti, l'illustre élève de Consalvi, secrétaire d'État sous trois Papes, Bernetti, l'intrépide adversaire des *carbonari*, le grand ouvrier avec Consalvi et Léon XII de l'émancipation des catholiques anglais, Bernetti, le suprême confident de Léon XII, ne pensait qu'à satisfaire sa *lubricité*, et on l'accusait de plus d'être *athée!*

Ferretti est l'espion de l'Autriche ! Parce que Pie IX et lui, secrétaire d'État, ont refusé de faire la guerre à la monarchie des Habsbourg, comme Pie VII refusa à Napoléon de déclarer la guerre à l'Angleterre et de seconder les haines impériales. Pie IX et Ferretti sont calomniés, mais Pie VII avait été traîné en exil.

Digitized by Google

Les Papes ont valu moins encore! « Della Genga affichait les mœurs les plus dépravées et mourut d'une maladie honteuse. »

Grégoire XVI s'enivre stupidement, lui, un des hommes les plus doctes et les plus austères de ce siècle! Il était fainéant et lascif, ce travailleur infatigable, levé la nuit, disant la messe avant que les prélats du palais fussent éveillés; ce moine, d'une effrayante austérité, dormant sur la dure et vivant de rien! Et il est le jouet de son valet, ce savant qui débute par écrire, au milieu de l'invasion française, *le Triomphe de l'Église*, ce Pape, compagnon des flots et des tempêtes, qui condamne le libéralisme et les fausses libertés, frappe Lamennais d'anathème, lutte corps à corps avec les souverains allemands, fait pâlir et trembler le czar Nicolas!

C'est trop d'audace vraiment!

L'enfant du XIX[e] siècle, du XIX[e] siècle libre-penseur, A. De Musset, a dit merveilleusement bien :

> Ce qu'on voit aux abords d'une grande cité,
> Ce sont des abattoirs, des murs, des cimetières,
> C'est ainsi qu'en entrant dans la société
> On trouve ses égouts. . . . . . .

La *Flandre libérale* connaît la Société divine, l'Église, par son égout. Elle s'y plaît. Elle remue la boue pour faire croire qu'il y a là plus qu'un égout, un fleuve de honte. Misérable besogne!

Ah! messieurs, loin de moi de nier qu'il n'y ait eu des scandales dans l'Église! Des scandales, il y en aura toujours, tant qu'il y aura des hommes, et le prêtre, fût-il Cardinal, reste homme! Ces scandales sont des taches isolées; il faut chercher minutieusement pour les rencontrer! L'éclat de la gloire fait disparaître ces scandales. Ils ont été flétris par l'Église; ils ont été commis en violation des lois de l'Église.

Digitized by Google

Mais les violences intellectuelles, les outrages de la *Flandre* envers ceux qui viennent placer leur honneur sous la protection de la justice belge, n'ont pas le moindre fondement ! La grande voix de l'histoire le proclame, elle le crie par l'organe des hommes impartiaux. Nous le verrons. Les témoignages des protestants, des libéraux accompagnent dans cette enceinte les noms que j'ai à défendre. Je supplie le tribunal de bien vouloir me permettre de faire complète cette démonstration. Je voudrais, chargé d'une si grande cause et accablé par mon insuffisance, je voudrais avoir à mon service ces énergies de la pensée qui résument tout en peu de mots et forment des jugements irréformables.

Si j'abuse de votre patience, attribuez-le à mon incompétence et veuillez me le pardonner d'avance.

Je sais, d'ailleurs, que la magistrature gantoise, comme celle devant laquelle j'ai le plus souvent l'honneur de plaider, laisse au barreau une large liberté pour assurer amplement les intérêts des justiciables. Mes contradicteurs, les premiers, j'en suis convaincu, ne fût-ce que par sentiment d'hospitalité, me laisseront user de cette liberté que vous m'avez d'ailleurs déjà octroyée.

Le droit le plus sacré de l'homme est de défendre sa cause, a dit Benjamin Constant.

Les demandeurs, par ma bouche, vous prient de leur laisser exercer ce droit sacré!

Nous allons parler de grands noms et de choses illustres, plus qu'illustres, de choses saintes. Ce prétoire ne sera ni pour eux ni pour elles un théâtre trop petit. La justice belge entendra ces noms et pèsera ces choses. La justice est la plus noble des attributions de l'autorité, elle est un sacerdoce et, elle seule, est appelée de ce nom à l'exclusion de l'autorité militaire, du pouvoir exécutif, de la puissance législative. Nous avons confiance en elle.

Digitized by Google

Quel hommage rendu à la justice belge que ce procès! Des princes étrangers, des héritiers des noms les plus célèbres, un ancien serviteur de Grégoire XVI et de Pie IX, une femme modeste, mère vénérable et justement vénérée, tous confondus dans une même pensée d'honneur et un même sentiment de confiance dans votre sagesse impartiale, viennent demander protection!

Les jurisconsultes se félicitent, et avec raison, des progrès du droit pénal international. Les criminels ne sauront bientôt plus se dérober à la vengeance des lois, en se cachant dans n'importe quel pays!

La justice civile n'a pas besoin de traités internationaux pour exercer son ministère au profit de tous, au profit des étrangers comme au profit des régnicoles! Il y a là un admirable progrès; nous pouvons légitimement l'attribuer aux idées chrétiennes.

Telles sont les causes de l'intérêt excité partout, jusqu'au delà de nos frontières, par ce procès. Dès les premiers pas de cette action le mot d'honneur a été prononcé : à ce mot pénétrant, tous les hommes honnêtes ont levé la tête et ont écouté.

Les outrages de la *Flandre* disséminés en apparence sur plusieurs noms se concentrent cependant, en quelque sorte, sur celui de Grégoire XVI. Bernetti, Albani, Ferretti ont été ses aides, ont travaillé avec lui; le chevalier Moroni et sa dame sont attaqués à cause de Grégoire XVI. Serviteur aussi dévoué que modeste, Moroni n'aurait pas vu sa vie calomniée tout entière, si tout entière elle n'avait été consacrée à Grégoire XVI. Grégoire XVI est attaqué dans son dévoué serviteur. Il faut donc faire connaître avant tout Grégoire XVI, pour venger les demandeurs, pour défendre leur cause.

Il ne suffit pas à la haine d'outrager le Souverain et le pontife, il lui faut encore venir jeter de la boue sur sa vie

Digitized by Google

privée, sur ses mœurs. La diffamation a été complète, mais complète sera la réparation.

Relisez le passage où la *Flandre libérale* montre en Grégoire XVI, un moine fainéant et *lascif*, *une infaillibilité ivre*, *un jouet* entre les mains de son valet de chambre et *de la femme de ce dernier*. — L'insinuation est transparente. Vous-mêmes, vous n'oseriez la nier ! Le chevalier Moroni et sa femme sont représentés comme les agents de la débauche adultère du Pape. Mme Moroni est la femme adultère, c'est une *drôlesse!* Oui, vous allez jusque-là, votre pensée est évidente et l'expression de votre pensée est évidente aussi ! Un moine lascif entre les mains d'une drôlesse ! L'infamie de la pensée s'est dévoilée à tous dans l'odieux du langage. Vous aurez beau nier, beau tenter d'atténuer, la calomnie restera debout dans sa laideur repoussante.

Il suffit, si le doute pouvait exister, de remonter à l'origine de cette infamie. Elle est venue en Belgique de Berlin et elle est un des produits de la nouvelle culture qui fleurit là-bas. Dans une correspondance berlinoise adressée au *Précurseur*, en 1876, on n'a pas rougi d'accoler au nom vénéré de Grégoire XVI cette sanglante injure : *l'amant de la Moroni !*

Cette même calomnie, Berlin l'avait reçue d'Italie, et puisée dans un libelle odieux écrit contre Pie IX, et interdit par le gouvernement français et par le gouvernement italien lui-même ! En Belgique, grâce à la liberté de la presse, nos journaux libéraux ont pu extraire toute la quintessence de ce pamphlet. Ce ne leur était pas assez d'outrager ce grand mort, Grégoire XVI ; il leur a fallu déverser leur bave sur Pie IX. La vie privée si pure, la moralité si austère de ce Pape incomparable, de celui dont une voix éloquente a pu dire au Parlement belge qu'il s'élevait au-dessus de l'humanité, et qui dépasse de

2

Digitized by Google

si haut les hommes illustres du XIXe siècle; de celui devant qui les nations s'agenouillent et qui reçoit les hommages attendris des protestants eux-mêmes, oui, cette vie, la presse libérale a voulu la salir par des calomnies infâmes!

Il y a dans le règne de Pie IX un épisode solennel et déjà entré dans l'histoire: la fuite à Gaëte. Au moment où la démagogie révolutionnaire s'emparait de Rome, grâce au dévouement de l'ambassadeur de France et de l'ambassadeur de Bavière, le Pape put se soustraire aux haines qui le guettaient et gagner le royaume de Naples, dans la voiture de l'ambassadrice de Bavière, Mme la comtesse Spaur.

Eh bien! cette fuite la presse libérale a le triste courage de la dénaturer, en insultant tout à la fois le dévouement et la grandeur, une sainte femme et un Pape immortel. Le voyage à Gaëte est transformé en promenade galante et Pie IX n'est plus que l'amant de la comtesse Spaur!

Je n'ai pas le courage de surmonter mon dégoût et de vous lire ces outrages sortis de la plume sectaire de *Petrucelli della Gattina*.

Mais comment le parti que sert le *Précurseur* ne s'est-il pas levé comme un seul homme pour répudier ces ignominies, pour protester contre une calomnie atroce qui voulait souiller les plus grands noms et les plus hautes vertus?.

Ah! ceux qui jetaient ainsi l'outrage à Pie IX ne se doutaient pas sans doute qu'entre le Pape et la comtesse Spaur, il y avait dans la voiture qui prenait la route de l'exil Dieu lui-même! Quelques jours avant sa fuite, le Souverain-Pontife avait reçu de l'évêque de Valence la pyxide d'or dans laquelle Pie VI captif avait gardé pour consolateur et pour ami, N. S. Jésus-Christ présent dans

Digitized by Google

la Sainte-Eucharistie. Or, cet ami divin, son maître et son Dieu, Pie IX l'emportait lui aussi, caché dans la même pyxide, sur la route de Rome à Gaëte!

Vous le voyez, Pie IX n'a pas échappé aux venimeuses morsures de la presse, et, aujourd'hui encore, il se trouve à Rome, nouveau Daniel, au milieu des bêtes de la Révolution. Elles ne peuvent le dévorer; mais elles hurlent, elles bavent autour de lui !

Pour repousser la calomnie qui blesse et veut tuer l'honneur de M. et Mme Moroni, il me faut donc vous montrer ce que fut Grégoire XVI, dans sa vie privée, dans l'exercice de sa royauté et de son Pontificat, dans sa vie entière. Les témoignages les plus convaincants ne manqueront pas. Vous verrez, messieurs, si, dans une carrière de plus de 80 ans, il se rencontre une place, un moment, où la calomnie puisse s'asseoir!

Moroni a été le témoin des 25 dernières années de Maur Cardinal Capellari, Grégoire XVI. Dans un mémoire écrit par ce fidèle serviteur — il est aussi, et nous en dirons un mot, un savant de tout premier ordre, — mais que je ne lirai pas tout entier, pour ne pas produire en cette enceinte l'expression indignée d'une légitime colère, dans ce mémoire le chevalier Moroni donne de touchants détails sur son premier maître et sur lui-même :

« Je n'ai pas de richesses, dit-il, je n'en ai pas eu, par vertu » de mon Maître et parce que je craignais Dieu. J'ai usé de » charité envers mon prochain, et toujours je me suis inspiré » de nobles sentiments, à savoir de mener une vie intègre » dans ma position exceptionnelle, et aussi de faire honneur à » un Grégoire XVI ; c'est pourquoi non-seulement j'ai pu marcher ici à Rome le front haut, mais de plus je ne suis jamais » parvenu à posséder un pied carré de terre. Il me faut payer » loyer pour mon habitation. A peine ai-je pu donner une

Digitized by Google

» modeste dot à mes filles survivantes, réservant le reste pour
» mon entretien et celui de ma compagne. »

Les deux époux, Messieurs, ont atteint l'âge de soixante-quinze ans!

« Si les énormes calomnies dont on me charge étaient
» vraies seulement en partie, ajoute M. Moroni, comment, dans
» les temps où nous vivons, ai-je pu rester, pendant trente-un
» ans, second aide de chambre de Pie IX? »

Voilà Moroni! Voilà celui que la *Flandre libérale* a appelé un mauvais drôle! Voilà le serviteur simoniaque amassant la fortune par le sacrilége!

Son langage n'est-il pas celui de l'honneur?...

Grégoire XVI, à l'aurore et au midi de son glorieux pontificat, a été loué par deux hommes qui marqueront dans ce siècle et que la *Flandre libérale* ne pourra récuser, je parle de Lamennais et de Montalembert.

Lamennais écrivait, au début du pontificat de Grégoire XVI, dans l'*Avenir :*

La *piété*, la *science*, la *sagesse* sont replacées sur l'immortel siége de Pierre. Le Cardinal Capellari a fait un grand apprentissage de la Papauté en sa qualité de préfet de la Propagande; son regard s'est habitué à embrasser le monde entier. La bénédiction qu'il répand du haut du balcon de St-Pierre sur la ville et le monde, réveillera aux extrémités de la terre les traces de sa bienfaisance, que les déserts eux-mêmes ont connue.

C'est lui qui envoyait des apôtres au pauvre sauvage de l'Amérique; le chrétien chinois sait déjà son nom, et les catholiques errants sur les débris de l'antique Babylone ne changèrent pas de langage en l'appelant leur Père. C'est du sein de cette charité universelle qu'il a monté les marches du trône réservé au suprême défenseur de la vérité et de la justice : ses grandes destinées ne l'étonneront point. Éclairé d'en haut, il lira les dessoins de Dieu, écrits, dans de prodigieux événements, en caractères encore obscurs pour la foule, et découvrira,

Digitized by Google

sous les décombres de la société, des germes divers de régénération que sa parole secondera. L'univers chrétien tourne aujourd'hui les yeux vers la Papauté avec un redoublement de foi et d'espérance.

Quand tout ce qui est humain s'écroule, on embrasse plus étroitement la colonne qui survit à toutes les ruines du temps, comme une image terrestre de l'éternité.

Dans le même article de l'*Avenir*, 12 *février* 1831, parlant de la vie antérieure du Pontife, Lamennais disait :

Léon XII l'avait employé avec succès dans plusieurs négociations de la nature la plus difficile, notamment pour les concordats du St-Siége avec le roi de Prusse pour les églises des provinces rhénanes, et avec le roi des Pays-Bas pour la Belgique et la Hollande. Sa haute piété qui l'a toujours rendu un objet de vénération pour ses collègues et pour le peuple romain, la fermeté de son caractère et la simplicité de ses habitudes, *enfin la pureté de sa vie* passée, toute dévouée à l'étude et à la pratique des lettres religieuses, sont des gages assurés de la grandeur et de la sagesse du nouveau Pontificat.

Lamennais appelle Grégoire XVI un saint, un érudit, un savant, un homme austère. — Pour la *Flandre*, ce Pape est un imbécile et un débauché joignant l'adultère à l'ivrognerie !

Lamennais écrivait encore dans les *affaires de Rome*, après sa rupture avec l'Église : « On ne saurait trop louer » généralement la régularité du clergé romain. Les Car- » dinaux lui en donnent l'exemple, ainsi que celui d'une » piété sincère. » Plus tard, descendu dans les derniers bas fonds de l'apostasie, il a outragé tout ce qui était catholique. Que la *Flandre libérale* use, si elle en a le courage, des paroles du traître et de l'apostat !

Écoutez le comte de Montalembert. La *Flandre* vantait récemment, à propos d'un article posthume sur l'Espagne, les qualités de ce grand écrivain et de ce grand orateur. Je me plais à tenter de convaincre l'adversaire par des

Digitized by Google

autorités qu'il ne peut contester et partant qui doivent lui porter la persuasion, s'il est de bonne foi.

Quoi qu'il arrive, écrivait Montalembert, le 29 décembre 1837, il faut avouer que c'est un glorieux Pontificat que celui de Grégoire XVI. Nous croyons pouvoir le proclamer, sans être accusé de flatterie; il est trop haut et nous sommes trop loin, pour que cette accusation soit fondée. D'ailleurs un enfant, quoi qu'il dise, ne saurait guère flatter son père, quand ce père se place sur la brèche pour sauver ses enfants.

Disons-le donc sans crainte : la modération et l'impartialité dont Grégoire XVI a donné des preuves si éclatantes depuis qu'il est monté sur le trône de Pierre; son attitude si noble au milieu des déchirements de notre époque; sa bienveillance paternelle envers les gouvernements, quelle que soit leur origine, qui se sont montrés favorables à la religion, comme ceux de France et de Belgique; sa merveilleuse victoire sur un homme qu'il nous coûterait trop de nommer, et qui menaçait l'Église d'un des plus grands dangers qu'elle ait jamais courus; et en dernier lieu cette allocution sur l'affaire de Cologne : en voilà assez pour placer ce règne au rang de ceux qui ont illusré l'Église.

Disons-le aussi, ce n'est pas un temps si triste que le nôtre, et le siècle qui a vu la religion rétablie en France par e concordat, qui a vu mourir Napoléon à Ste-Hélène et Pie VII au Vatican, l'Église triompher si facilement du plus intrépide de ses apologistes, *devenu le plus redoutable de ses ennemis*, et enfin un Pape dominer avec tant d'autorité les mauvaises passions des rois et des peuples : ce siècle ne sera pas sans une gloire consolante dans les annales du christianisme. Pour nous, nous ne nous sentons plus le courage de gémir sur un temps qui enfante des dévouements comme celui de Clément-Auguste de Droste, et qui s'écoule sous le Pontificat de celui qui porte si dignement le plus grand nom de la Papauté, le nom de Grégoire.

Et que de glorieuses pages Grégoire XVI, depuis 1837 usqu'à sa mort en 1846, a-t-il ajoutées au livre de la Paauté !

Digitized by Google

Ces paroles sont-elles un éloge banal, l'expression exagérée d'écrivains enthousiastes ? Non, elles constituent le simple témoignage de la vérité.

Parcourons rapidement la vie et le règne de Grégoire XVI et rapprochons chaque étape des violences de la *Flandre*. Nous voici aux débuts de son Pontificat.

Le Pape était né dans les États de la république de Venise. Ils avaient conservé les derniers restes de ces splendeurs qui marquèrent, au moyen âge, les républiques italiennes, les communes lombardes. Admirables développements de la civilisation catholique animée par la foi et la vraie liberté, fille légitime de l'Église. Rien n'a dépassé cette civilisation.

Grégoire XVI vit le jour en 1765 à Bellune, république de Venise, de la famille considérée, mais pauvre, des Capellari. A 18 ans, il était moine ; en 1787, il célébrait sa première messe. Il enseigna ensuite la théologie et le droit canon soit à Murano, soit à Rome, jusqu'en 1807.

Le résumé de ses premières études, de ses labeurs monastiques, de ses veilles de théologien, fut son grand ouvrage : *il Triomfo della santa sede et della Chiesa contra gli assalli dei novatori, combatuti e respicetti colle stesseloro armi.* Ce livre vit le jour en 1799, à la fin du XVIIIe siècle, siècle de l'impiété et de l'immoralité, à l'aurore de notre siècle, siècle de Pie IX ; il fut donc écrit en plein développement des horreurs révolutionnaires, des massacres et des ruines.

Il fallait, messieurs, un homme envoyé de Dieu, merveilleusement éclairé, pour écrire ce livre en un tel moment, pour annoncer le triomphe de l'Église en 1799 !

La Révolution jetait en ces jours de deuil, des cris d'allégresse : elle avait tué le dernier Pape, à Valence, en Dauphiné ; elle avait scellé à jamais, pensait-elle, la pierre de son tombeau. La France haletante râlait encore,

Digitized by Google

couverte du sang d'un roi et d'une reine; le clergé catholique, réduit par l'échafaud, était dispersé ou caché ; les églises étaient ou fermées, ou livrées à l'apostasie et aux déesses Raison; le drapeau révolutionnaire, franchissant les Alpes, avait passé au travers de l'Italie, comme un signe de destruction...

Un moine écrivait paisiblement, au milieu de ces effondrements, à quelques pas des cohortes républicaines occupées à ravager Rome, veuve de son Roi, de son Pontife, dans les fureurs de la tempête prête à engloutir la barque de Pierre, *le Triomphe de la Papauté et de l'Église sur les novateurs!* Et les novateurs étaient victorieux! Le Pape agonisait, le « *dernier des Papes* » se mourait en exil, dans un cachot!

Ah! messieurs, celui qui écrirait aujourd'hui le triomphe du Saint-Siége et de l'Église, ne ferait qu'obéir à la lumière naturelle de la raison. Ce triomphe est évident. Si de Maistre et Macauley l'ont prédit; aujourd'hui il n'y a plus à le prévoir: il est. Mais en 1799! mais à Rome! mais à l'agonie de Pie VI! Ce langage eût été magnifique s'il n'avait été catholique.

Écoutez le moine Capellari parler lui-même:

Peut-être plus d'un lecteur trouvera singulier et déraisonnable que, tandis que les âmes dévouées à l'Église déplorent la ruine du sanctuaire, la dispersion des saints ministres de l'autel, l'exil, la captivité et les outrages infligés au Souverain-Pontife lui-même, que Dieu a abandonné à la puissance d'ennemis sans pitié; tandis que, en un mot, le Saint-Siége vacille et que l'Église gémit sous le poids de ses chaînes, j'entreprenne de représenter l'Église et le Saint-Siége comme triomphant de leurs ennemis. Si, depuis la barbarie des premiers siècles, il y a eu une époque où le triomphe du Saint-Siége et de l'Église ait dû paraître éclatant, c'est certainement l'époque présente, que la Sagesse éternelle a prédestinée à de pénibles épreuves, afin que, l'enfer ayant épuisé ses forces contre

Digitized by Google

l'Église, il ne reste plus à l'impiété aucun moyen de renforcer ses coups, de redoubler ses attaques, que l'incrédulité perde l'espoir de vaincre, et que les catholiques puissent reconnaître qu'il est, comme le dit saint Jean Chrysostôme, plus facile d'éteindre le soleil que d'anéantir l'Église. »

Il est plus facile d'éteindre le soleil que d'anéantir l'Église! La *Flandre libérale* fera bien de se souvenir de cette parole prononcée aux premiers siècles chrétiens et vérifiée par chaque génération.

Quel calme ! quelle sérénité dans le langage du moine vénitien!

Voilà l'ivrogne, voilà l'idiot, voilà le débauché, voilà l'infâme de la *Flandre libérale* et du *Précurseur*, voilà la poupée des Moroni !

Dans le *Triomphe de l'Église et du Saint-Siége*, Maur Capellari démontrait par l'Écriture, la tradition et l'histoire, la monarchie de l'Église, la souveraineté et l'infaillibilité du Pape. Le moine était ainsi, à l'âge de trente ans, le précurseur de Pie IX. Les œuvres de Pie IX sont établies sur les fondements creusés et assis par Grégoire XVI. Il n'y a pas deux Pontificats qui se ressemblent autant, qui s'unissent plus étroitement que ceux de Grégoire et de Pie : Grégoire et Pie sont les lutteurs les plus énergiques de l'Église dans les temps modernes. Leurs Pontificats sont des luttes continuelles, ils sont un.

Maur Capellari fut général de l'ordre des Camaldules en 1815.

En 1825 il fut créé Cardinal *in petto* par Léon XII et proclamé le 13 mars 1826.

Voici comment Léon XII s'exprima à son égard, dans le Consistoire où il le proclama Cardinal :

« Recommandable, dit le Pape, par l'*innocence et la dignité* » *de ses mœurs*, par son *érudition*, surtout dans les matières » ecclésiastiques, il a si longtemps travaillé dans l'intérêt du

Digitized by Google

» Saint-Siége que nous avons cru devoir récompenser par la
» dignité du Cardinalat les services qu'il lui a rendus avec
» une infatigable persévérance ; car nous nous sommes fait
» une loi de n'élever aux dignités de l'Église que des hommes
» qui brillent par une renommée bien méritée *de piété et de sa-*
» *voir*, et qui se sont frayé la carrière des honneurs par cette
» voie sainte et légitime et par nulle autre. »

Telles sont les voies qui mènent au Cardinalat: la piété et la science ; Léon XII le proclame, trace la règle ; lui-même, puis ses successeurs ont été les scrupuleux observateurs de cette loi. D'après la *Flandre*, les Cardinaux ne sont que des *débauchés*, des *espions*, des *ignares*, des *voleurs !!*

Que de fois la presse révolutionnaire n'a-t-elle pas parlé du népotisme des Papes !

Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX sont là qui réfutent cette odieuse accusation. Tous ont éloigné de Rome, et en tous cas, des honneurs et des profits, leurs parents. Le népotisme a été tué par eux : il ne renaîtra pas de ses cendres.

En qualité de Cardinal, Maur Capellari eut avec nos provinces de nombreuses relations. Il fut notamment chargé de négocier un concordat avec Guillaume des Pays-Bas représenté à Rome, en 1827, par le comte de Celles.

Ce concordat intervint entre Léon XII et le roi Guillaume et il est vraiment l'œuvre de Maur Capellari. Ce traité appliquait le concordat de 1801 aux provinces septentrionales et détruisait le fameux, le tristement fameux collége philosophique de Louvain. L'Église recouvrait sa liberté, en voyant reconnaître son droit inaliénable d'élever, d'instruire ses jeunes clercs.

L'art. II portait :

« Chaque diocèse aura son chapitre et son séminaire. »

Le conflit qui avait éclaté aux Pays-Bas sous la monar-

Digitized by Google

chie des Nassau, avait eu un précédent sous Joseph II; il se renouvelle, sous nos yeux, en Allemagne, pour le malheur de ce pays, en suite des lois de Mai ou du *Kulturkampf*.

Des siéges épiscopaux devaient être créés à Amsterdam et à Bois-le-Duc : c'était le prélude du rétablissement de la hiérarchie aux Pays-Bas, une des gloires de Pie IX.

Moroni, dans ses notes au sujet de ce procès, nous donne ce détail, qu'il fut chargé d'écrire la minute du traité du Concordat. Ce « *mauvais drôle* » ne débuta pas mal !

Hélas ! le gouvernement hollandais n'eut pas le courage d'appliquer loyalement le concordat. Les griefs des catholiques augmentèrent, le pacte d'union avec les libéraux fut signé, la révolution éclata. La Cour de Rome avait tout tenté pour épargner à nos provinces les bouleversements révolutionnaires qui sont toujours un grand mal, alors même que le calme leur succède rapidement. Ses efforts furent impuissants. Le roi avait cru en sa force et les populations étaient aigries.

Je veux donner de la prudence, de la sagesse de la Cour de Rome une preuve historique. Cette preuve servira également à venger l'honneur du Cardinal Albani, qui est aussi l'honneur de sa famille.

Le Cardinal Albani, « ce voleur et cet impie », eut à s'occuper en 1830, au commencement de l'année, de la situation de la Belgique, de l'union des catholiques et des libéraux. Le jugement que vous allez entendre, et que notre histoire a trop tôt et trop complétement justifié, atteste qu'il n'existe nulle part comme à Rome, autant de politiques éminents, de diplomates perspicaces. Ah! messieurs, on voit loin à Rome, parce qu'on s'élève au-dessus des brouillards de la plaine pour atteindre les hauteurs éclairées ! On juge bien parce qu'on juge de haut.

Digitized by Google

Albani écrivait, le 8 juin 1803, au comte de Senfft de Filsach:

Je tremble et non sans motifs, je suppose, de la pénible situation dans laquelle les catholiques de Belgique se sont laissé engager. *Le St-Père lui-même* n'est pas rassuré sur l'état des esprits de ce pays. La Révolution est un absorbant, l'union constitutionnelle signée entre les deux partis peut facilement *engendrer des émeutes*. (Qui, alors, le croyait en Belgique?)

En définitive, aboutira-t-elle à conserver la liberté en faveur de l'Église? *Nous savons ici*, de source certaine, que les catholiques et les libéraux se bercent de la même chimère. Elle serait à peine réalisable entre des anges, jugez avec les hommes. Les catholiques y apportent trop de franchise pour que les autres ne soient pas tentés d'y mêler un peu de duplicité...

Si par des événements impossibles à prévoir, Guillaume était dépassé et entraîné, croyez-vous que les catholiques se trouvassent bien mieux d'un nouvel état de choses?

« *Les catholiques n'ont, Dieu merci, aucun moyen révolution-*
» *naire à leur disposition*; *ils aiment l'ordre, la paix et le bonheur*
» *du foyer domestique. Ils n'agiteront pas, ils ne tiendront pas le*
» *pays toujours en éveil pour des questions irritantes ou oiseuses ;*
» *ils resteront dociles et soumis au gouvernement.* Ce sera donc
» laisser à leurs alliés d'aujourd'hui, *qui seront évidemment leurs*
» *adversaires de demain*, la victoire qu'eux, catholiques, n'ose-
» raient pas disputer...

» Nous pouvons bien, conclut-il, imprimer un certain mou-
» vement, mais c'est sur place même qu'il faut agir. A quatre
» cents lieues de distance, on ne connaît ni les caractères, ni
» les faits ; on ne peut donc conseiller qu'en généralisant...
» Je n'ai jamais caché que *cette alliance vraiment léonine* me
» paraissait une erreur, *dont plus tard les catholiques paieraient*
» *tous les frais*. Rompre l'*union* à l'heure qu'il est, et sans lui
» offrir des garanties certaines et durables, me semble impra-
» ticable. C'est l'avis de tous les gens sensés ; mais si un *mezzo*
» *termine* était proposable, je n'hésiterais pas à le conseiller
» au Saint-Père et Sa Sainteté l'accepterait avec un bonheur

Digitized by Google

» tout paternel. Nous nous épouvantons à Rome de la situation
» difficile de l'Europe, et elle danse, elle rit, elle joue, comme
» si le danger était seulement pour nous ! »

Quelques mois après la révolution éclatait, non-seulement aux Pays-Bas, mais en France, mais en Italie, mais en Allemagne. Les monarchies ne riaient plus, l'Europe interrompait ses danses.

Maur Capellari allait être élevé au souverain Pontificat, au milieu des plus graves circonstances, en pleine fermentation révolutionnaire.

Au conclave de 1829, comme au conclave de 1830-1831, Moroni fut l'historien et le conclaviste du Cardinal Capellari. Il raconte dans ses notes les refus obstinés de son maître d'être porté par ses collègues au suprême Pontificat.

En vue du bien public, le Cardinal Capellari, sur l'écritoire même où je trace ces lignes, dit Moroni, écrivit un billet par cquel il priait le Cardinal Giustiani d'inviter le Sacré-Collége à reporter son choix sur d'autres, se reconnaissant incapable d'exercer le Pontificat. Émus de tant de vertu, les Cardinaux n'en trouvèrent Capellari que plus digne, et les partisans obstinés du Cardinal Pacca en furent ébranlés. Après trois jours, les Cardinaux résolurent de proclamer Capellari Pape. Mais ce dernier demeura ferme dans son sublime refus, et la parole pleine d'autorité du Cardinal Del Gregorio, le principal de ses admirateurs, ne parvint pas à le vaincre. Alors intervint le Cardinal Zula, vicaire de Rome sous Léon XII et Pie VIII, qui, confesseur du Cardinal Capellari et général de l'ordre des Camaldules, lui imposa l'acceptation en vertu de la sainte obéissance.

Le 2 février 1831, il accepta, en effet, en versant d'abondantes larmes, tandis que moi, plein d'allégresse, je m'écriais à plusieurs reprises, en présence du Sacré-Collége: *Exaltavit humiles !*

Ce récit n'est pas si mal écrit, ce me semble, venant

Digitized by Google

de celui que vous appelez si démocratiquement « *le valet de chambre,* » mais qui est un éminent érudit !

Grégoire XVI montait donc sur le trône pontifical dans les circonstances les plus graves.

1830 est une date néfaste dans les annales européennes. Elle marque un nouveau triomphe des sociétés secrètes, de multiples révolutions organisées par les loges maçonniques, le triomphe de la trahison.

La Belgique ne fut pas seule, en effet, à renverser son gouvernement.

Il a fallu assez de temps pour apercevoir le caractère profondément pernicieux de la Révolution en France et en Italie, à cette époque.

Le danger social ne consiste pas principalement dans les excitations d'en bas, dans ces remous qui font venir à la surface la lie de la population; il est presque toutentier dans les abdications ou les trahisons de l'autorité. Une autorité qui se défend et se respecte en maintenant ses droits, tient dans ses mains le salut ; elle peut tomber, elle se relèvera. Mais une autorité qui faiblit, qui se met à trembler, bien pis encore une autorité qui descend et pactise avec la Révolution, n'est plus une autorité, c'est une contagion.

Et que vit-on en 1830 ? On vit ceux qui était assis sur les marches du trône, les gardiens nés du sceptre du prince, on vit les d'Orléans, trop fidèles, hélas ! aux lamentables traditions de Philippe-Égalité, patauger dans la boue dont je parlais et y ramasser une couronne. Là *fut le grand mal* et ce mal a été contagieux. Les rois trop souvent n'ont plus été des rois, ils ont été des quémandeurs de popularité maçonnique. Ils n'ont plus défendu, ils ont cédé, toujours cédé, ils sont descendus.

Les loges italiennes, avec une perspicacité évidente, comprirent que le principe d'autorité, objet de leur haine, avait son centre à Rome. Ce fut contre la Papauté qu'elles

Digitized by Google

dirigèrent leur rage ; de là, les émeutes dans les États Pontificaux.

Elles éclatèrent alors que Grégoire XVI n'avait pas encore franchi les marches du trône. Il sut, ce moine camaldule, être roi. Il n'abdiqua pas devant les loges, il leur résista, et sa résistance fut d'autant plus énergique qu'elle s'inspirait de l'idée, caressée par les prédécesseurs de Grégoire, de rétablir dans les États Pontificaux, ravagés par la Révolution française, les vieilles libertés traditionnelles.

Grégoire attendit cependant le rétablissement du calme avant d'agir. Il ne voulait pas céder, il ne voulait même pas paraître céder à la peur.

Cette grande idée de la Papauté ne voyait pas la route s'ouvrir droite et large devant elle. L'absolutisme autrichien, héritier du joséphisme, l'absolutisme napolitain, lui barraient la voie des libertés municipales, des droits du peuple. L'intervention populaire dans le vote des impôts et la gestion des intérêts publics! Allons donc! La Renaissance et le protestantisme avaient fait justice de ces préjugés du moyen-âge. Et les philosophes du dix-huitième siècle nourrissaient pour le peuple le plus profond mépris.

Mais la Papauté, malgré la déviation subie depuis le XVI[e] siècle par la civilisation en Europe, se rappelait ces grands siècles du moyen-âge qui virent les Papes protecteurs des peuples. Elle se rappelait ces républiques italiennes qu'elle avait élevées, nourries, ces fières communes lombardes, nées à l'ombre de la Croix, ces grandes chartes qu'elle avait dictées aux princes pour le plus grand bonheur des peuples. Admirables développements de la civilisation catholique, faits de foi et de vraie liberté, de soumission à l'autorité de Dieu, de liberté qui ne sait pas abdiquer entre les mains du pouvoir !

Les Papes ont toujours été les premiers citoyens de

Digitized by Google

l'Italie ; disons moins démocratiquement, les plus fidèles, les plus dévoués des Italiens.

Grégoire XVI, je l'ai dit, était né à Bellune; fidèle au culte de la patrie, aux vieilles traditions communales, le docte moine, Maur Capellari, l'historien, s'était inspiré de la liberté et de la décentralisation du régime chrétien, dont Venise, au moyen-âge, avait présenté un si remarquable type, lorsqu'il publia l'édit de 1831. Il l'avait fait précéder d'une proclamation, dont voici le début :

« Appelé à gouverner ces États, moins comme souverain » que comme Père, nos entrailles se sont émues à ce nom qui » nous a rappelé tout ce que nous leur devions de soins et de » tendresse. Nous faisant *tout à tous*, nous avons embrassé dans » notre pensée, à quelque classe qu'ils appartiennent, ceux » que Dieu nous a donnés pour fils, et nous avons vu, dans » l'amertume de notre âme, l'effet déplorable de ces événe- » ments qui ont porté en tous lieux, de tant de manières, la » misère et le désordre, etc. »

Nous sommes loin, bien loin de la banalité des proclamations ordinaires. La royauté entre les mains du Pape est devenue une paternité. Tous les sujets sont des enfants. Voilà bien l'idée chrétienne, l'idée catholique de la royauté ! Elle est une charge, un devoir, un dévouement absolu de tous les jours. Arrière l'absolutisme de l'ancien régime, arrière les théories protestantes, place à la royauté chrétienne !

Revenons à l'édit de 1831.

Les légistes, ces éternels ennemis des libertés populaires, régnaient encore à Vienne et ailleurs ; ils s'opposaient à toute mesure qui affaiblirait le césarisme. D'un autre côté, les révolutionnaires ne cessaient d'agiter l'Italie par les *carbonari*.

L'Église, disent MM. les professeurs Welzer et Welte, eut, durant tout le Pontificat de Grégoire XVI, à lutter, d'une part,

Digitized by Google

contre l'absolutisme politique des gouvernements, allant au delà de toute mesure du droit et de l'équité; d'autre part, contre les abus non moins odieux du faux libéralisme ; et si la voix de Grégoire XVI ne fut pas toujours écoutée, du moins il défendit et préserva le principe de la liberté de l'Église, et protesta contre la mutilation de ses droits imprescriptibles.

Grégoire XVI ne se découragea pas à la vue des obstacles. L'édit de 1831 restera comme un glorieux monument de son esprit généreux et dévoué aux institutions vraiment populaires, sainement démocratiques, comme un titre d'honneur pour la souveraineté temporelle des Papes ! Cet édit, qui est, sans doute, dans l'esprit de la *Flandre libérale*, l'œuvre de M. et Mme Moroni, ces deux mauvais drôles, est reproduit tout au long par M. Guizot, dans ses mémoires, avec quelques documents politiques de premier ordre.

Il me sera permis d'en donner un rapide aperçu.

Il porte la date du 5 juillet 1831, et la signature du CARDINAL BERNETTI, cet autre outragé de la *Flandre*. Il comprend trois titres.

Le 1er règle l'administration des communes.

Le 2e, celle des provinces.

Le 3e, l'administration générale.

Les États Pontificaux restaient divisés en 17 délégations, sous l'administration de prolégats qui, en fait, étaient tous laïques.

Auprès de chaque prolégat siégeait une congrégation composée de quatre propriétaires ayant rempli des fonctions importantes.

Les délégations étaient subdivisées en districts ; à la tête des districts, étaient placés des fonctionnaire assez semblables aux sous-préfets.

Dans chaque chef-lieu de délégation existait un conseil provincial, nommé par le souverain sur une liste triple

3.

Digitized by Google

de candidats présentés par des électeurs, choisis eux-mêmes par lesconse ils municipaux. Ces conseils réglaient le budget, les comptes, les impôts, les travaux publics; ils élisaient une délégation permanente.

Les communes avaient à leur tête des conseils municipaux. « Des combinaisons habiles, dit Guizot, et conformes à l'esprit des localités, réglaient le mode d'élection des conseils municipaux. On n'avait point visé à l'uniformité, à faire peser partout le même niveau. »

Le gonfalonier et les anciens (maires et adjoints) étaient nommés par le souverain, mais parmi les candidats présentés sur une liste triple dressée par les conseils municipaux. En Belgique, on a peur de nous octroyer cela !

Le Cardinal Bernetti, en envoyant l'édit du 5 juillet 1831 dans les provinces, invitait expressément les congrégations *gouvernatives*, à lui faire connaître les vœux des habitants sur les améliorations à apporter dans les diverses branches des services publics.

Les édits réformateurs de l'ordre judiciaire furent conçus dans le même esprit que cet édit du 5 juillet sur la réforme de l'ordre administratif. Un règlement organique de la justice civile parut le 5 octobre et fut suivi, le 31 du même mois, d'un autre édit beaucoup plus développé qui établissait sur des bases toutes nouvelles l'instruction des affaires criminelles, la hiérarchie et la compétence des tribunaux. « *Ces deux actes législatifs, les plus importants du Pontificat de Grégoire XVI*, opéraient dans l'ordre judiciaire une réforme fondamentale, et faisaient disparaître *les griefs les plus généralement imputés* au gouvernement pontifical. » Tel est le jugement de Guizot !

A propos des tribunaux d'exception que Grégoire XVI supprimait, cet historien protestant écrit : « Cet incroyable abus trouvait des défenseurs parmi les gens de loi résidant à Rome. Il assurait la fortune, l'importance de cette

Digitized by Google

classe dans laquelle SE TROUVAIENT LES LIBÉRAUX LES PLUS ACCRÉDITÉS, et ne pouvait cesser sans provoquer des clameurs intéressées. » Voilà bien le libéralisme pris sur le vif! L'intérêt avant tout, les intérêts du peuple après tout.

Voici comment l'ancien ministre de la monarchie de Juillet (T. II des Mémoires) juge l'ensemble de cette réforme :

Les meneurs populaires en France cherchaient dans les affaires d'Italie TOUT AUTRE CHOSE QUE LA RÉFORME DU GOUVERNEMENT ROMAIN, ET, POUR BEAUCOUP DE LIBÉRAUX ITALIENS, CETTE RÉFORME n'avait de valeur qu'autant *qu'elle préparait* UNE RÉVOLUTION *et une guerre nationales au lieu de les prévenir.* »

La révolution continua plus violente que jamais pendant le règne de Grégoire ; sur la demande de la Cour de Rome, ET PRESQUE A LA JOIE DES POPULATIONS, les Autrichiens rentrèrent dans les villes dont ils venaient de sortir.

Tel est le témoignage de Guizot! Qu'on vienne encore faire miroiter à nos yeux les vœux des populations romaines et apparaître les prétendues tyrannies de la Papauté ! Nous connaissons, par un témoignage irrécusable, l'origine et le but des troubles italiens ! Les sectes ne veulent pas des réformes, elles organisent des révolutions.

A propos des réformes judiciaires de Grégoire XVI et de Bernetti, voyons comment elles furent appréciées par M. Paul Sauzet, si longtemps président de la Chambre des députés sous la monarchie de Juillet :

Le commerce vit à Rome sous l'empire d'un Code spécial, à peu près conforme au nôtre et à ceux de tous les autres peuples. Les lois commerciales se ressemblent partout ; destinées à protéger les échanges et les transactions de peuple à peuple, elles appartiennent plus que toutes les autres aux principes immuables du droit des gens.

L'instruction criminelle et le droit pénal ont été réglés par des Codes de Grégoire XVI, qui constituent de véritables progrès et dont on a plus accusé les lenteurs que les sévérités.

Digitized by Google

Mais c'est le droit romain antique qui est demeuré la base des lois civiles de Rome.

Certaines dispositions ont été appropriées par les Constitutions des Papes aux besoins des âges et des peuples divers. La plupart de ces Constitutions ont été réunies en 266 articles dans le règlement législatif et judiciaire des affaires civiles promulgué le 11 novembre 1834.

Le droit canon n'exerce son empire que sur les questions dont la nature rentre dans le domaine du sanctuaire. Excepté ces points délicats, la législation romaine, c'est le droit romain de Justinien, modifié en certains points par l'ordonnance de 1834.

Tel est le témoignage d'un jurisconsulte éminent !

Hélas ! le désordre n'était pas que dans les rues, il était aussi, il était surtout dans les esprits ; trop de catholiques se laissaient entraîner dans cette ivresse intellectuelle qui allait amener la confusion la plus complète et l'anarchie sociale ! Les idées étaient troublées à une grande profondeur.

L'encyclique de 1832 (18 septembre), contre les libertés dites modernes, est la première grande bataille livrée à l'erreur révolutionnaire. Elle précède lumineusement l'Encyclique de 1864 et le *Syllabus* qui l'accompagne.

Le Pape explique le silence qu'il a gardé jusqu'alors par la révolution qui a éclaté dans ses Etats.

Il déplore les maux qui affligent l'humanité. « C'est le » triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science » sans pudeur, d'une licence sans bornes. » La jeunesse se pervertit, ce qui rend le désastre de la religion plus grand, la perversité des mœurs plus profonde. Il ne suffit pas de se désoler, il faut avertir et frapper.

Au Pape infaillible appartient le jugement sur la doctrine. Les Évêques doivent rester unis au Pasteur suprême, les prêtres aux évêques. Le Pape proteste contre les idées de restauration de l'Église : comme si elle pou-

Digitized by Google

vait défaillir ! Il exalte le célibat catholique et rappelle la nature du mariage qui est un sacrement ou qui n'est rien.

L'indifférentisme est ensuite réprouvé, et avec lui la liberté d'opinion pleine et sans bornes, la liberté de conscience, la liberté de la presse, « liberté funeste, dont on ne peut avoir assez d'horreur ». Réprouvées sont aussi les fausses opinions relatives aux droits des princes et aux devoirs des sujets. Les catholiques doivent être soumis aux autorités. La doctrine de la séparation de l'Église et de l'État est frappée d'anathème.

Quel magnifique appel aux évêques, aux prêtres, aux princes, termine ce monument de la souveraineté pontificale !

Certes ceux qui ne sont pas catholiques peuvent critiquer ces énergiques condamnations, ces revendications non moins fermes ; mais tous doivent admirer ce Pontife se jetant au-devant du torrent libéral, prêt à envahir le monde, et le forçant à s'arrêter, puis à reculer. A cette époque, plus tard encore, les catholiques illusionnés — et l'illusion dura longtemps — versaient dans l'erreur. Le Pontife devait commencer à les en arracher. Les actes de Grégoire XVI se lient intimement à ceux du règne de Pie IX. Ils sont comme les impérissables fondements de la cathédrale élevée par Pie IX, et où les nations et les rois viendront chercher le salut, au jour de la restauration sociale !

L'Encyclique du 25 juin 1834 sur les doctrines de Lamennais et les *Paroles d'un croyant* complète celle de 1832. Nous avons entendu tantôt Montalembert parler de Lamennais, de sa chute. Ce n'est pas le lieu de raconter les péripéties de ce drame religieux et intellectuel, un des plus grands de l'histoire.

Rappelons seulement ce mot de Grégoire XVI sur les

Digitized by Google

Paroles d'un croyant : « Livre *petit* par son volume, ***immense*** par sa perversité. »

Est-ce là le jugement d'un stupide ivrogne ? Il fut confirmé plus tard par le témoignage d'écrivains anticatholiques, mais qui s'aperçurent de la perversité de ce livre, lorsque son auteur fut descendu dans les derniers bas-fonds de la démagogie.

Les *Paroles d'un croyant* avaient été la déclaration de guerre à la Papauté et à tous les Rois. Lamennais avait été frappé dans son orgueil : la Papauté ne s'était pas inclinée devant lui. Il avait offert au Pape une couronne; il se posait en martyr d'une cause qui n'avait pas voulu être sauvée.

Atteint de la foudre, il se redressa et se fit un rôle qui flattait son ressentiment et son orgueil. Docteur de l'autorité, il devint le tribun de la liberté rouge. Il voulut arracher des mains de la Papauté l'autorité qu'il avait reconnue et la jeter au peuple.

Pauvre Lamennais ! Qu'est-il devenu ?

Il avait écrit en 1836 dans les *Affaires de Rome :*

Bientôt il ne restera plus au pontife solitaire qu'à se creuser une tombe à l'écart avec le tronçon de sa crosse brisée.

Où est Lamennais ? Où est le Pape ? Ainsi passent tous les ennemis de l'Église devant la Papauté immortelle !

En 1835 fut condamné l'Hermesianisme, doctrine qui conduit à la suprématie de l'État sur l'Église et d'où est sortie, en partie du moins, la secte des Vieux-Catholiques. Cette condamnation fut l'origine des colères du gouvernement prussien dont nous aurons à parler dans un instant.

Est-il un lieu plus commun dans certain monde que cette espèce d'axiome libéral : l'Église est ennemie de la raison? Comment l'Église serait-elle l'ennemie de la raison, puisqu'elle est la gardienne de la foi qui illumine la raison ?

Digitized by Google

Le Pape Grégoire XVI, ce *vulgaire ivrogne*, sut défendre la raison contre ses détracteurs. Lamennais substituait à la raison le sens universel, la tradition générale à qui il donna pour organe, d'abord la Papauté, puis, après son apostasie, le peuple. L'abbé Bautain, continuant le système philosophique de M. de Lamennais, soutenait que l'homme naturel est absolument incapable par lui-même de croire en Dieu et de prouver son existence. Grégoire XVI condamna cette théorie qui supprimait la raison. Cette condamnation fut renouvelée contre les traditionalistes par Pie IX et par le Concile du Vatican.

A mesure que nous avançons, les grands actes s'accumulent dans le règne de Grégoire XVI. Force nous est de n'en citer que quelques-uns.

En 1838, le Pape érige notre glorieuse Université de Louvain. Voici comment s'exprime la Bulle d'érection:

« Vous nous faites part de votre projet, disait le Pape à » l'Episcopat belge, d'ériger en Belgique une Université » catholique qui sera sous votre seule direction; vous nous » exposez les avantages qui doivent en résulter pour le salut » des âmes et pour la Belgique elle-même, et vous désirez en » outre que cet établissement soit approuvé par notre autorité » apostolique. En agissant ainsi, vous vous conformez à la » règle établie par l'usage des temps anciens, et vous montrez » à ce Saint-Siége la déférence et le respect qui lui sont dus..... » Nous consentons d'autant plus volontiers à votre demande que » nous sommes persuadés que tous les jeunes gens bien nés, » qui se rendront à cette université, y puiseront par vos » soins et par votre vigilance, non la science qui enfle, mais » celle qui édifie avec charité; non la sagesse du siècle, » mais celle dont la crainte du Seigneur est le commen- » cement... » — (13 octobre 1838.)

C'était le premier pas, c'était le début du rétablissement des Universités catholiques en Europe, qui se poursuit si activement aujourd'hui en France, en Angle-

Digitized by Google

terre, en Amérique, partout. Cette restauration est étroitement liée à la restauration de l'ordre social chrétien. Ce sera la gloire de Grégoire XVI et de la Belgique catholique d'avoir relevé l'université de Louvain, d'avoir donné l'impulsion au mouvement restaurateur. Je n'ai qu'à regarder autour de moi, dans les rangs du barreau gantois, pour apercevoir les fruits de cette institution !

Rappelons aussi l'admirable bref de Grégoire XVI contre l'esclavage. Il est du 3 décembre 1839. Libre à la *Flandre* d'y découvrir l'influence de M. et Mme Moroni !

« Depuis la suppression de l'esclavage en Europe, dit
» le Pape, il s'est trouvé, nous l'apprenons avec une
» extrême douleur, des chrétiens qui, se laissant aveugler par
» la cupidité et l'amour de lucre, n'ont pas rougi d'amener en
» esclavage dans de lointains pays des Indiens, des nègres et
» d'autres malheureux peuples, ou du moins de prêter les
» mains à d'infâmes pratiques en dirigeant et en réglant le
» commerce qui se fait de ces malheureux, après que
» d'autres les ont chargés de fers. Des Pontifes romains, en
» grand nombre, n'ont pas négligé de flétrir un si indigne
» trafic. »

Suivent les condamnations contre les Portugais et les Brésiliens prononcées par les Papes dès les premiers temps de la découverte de l'Amérique, au XVIe siècle.

« Enfin, de nos jours, le Pape Pie VII, animé du même
» esprit de charité et de religion que ses prédécesseurs, s'est
» adressé avec un grand zèle à tous les potentats pour proscrire
» dans la chrétienté le commerce des nègres. Ces instructions
» et cette sollicitude de nos prédécesseurs n'ont pas peu
» contribué, avec l'aide de Dieu, à protéger les Indiens contre
» la barbarie des conquérants et contre la cupidité des
» marchands chrétiens. Néanmoins, il s'en faut encore de
» beaucoup que les efforts du Saint-Siége aient été couron-
» nés d'un plein succès, puisque le commerce des nègres, en
» partie proscrit, est encore exercé par un grand nombre

Digitized by Google

» de chrétiens. Voulant donc faire disparaître une telle
» ignominie de tous les pays chrétiens, après en avoir mûre-
» ment délibéré avec nos vénérables frères les Cardinaux de la
» Ste-Eglise romaine, en vertu de la dignité apostolique de
» N.-S.-J.-C., marchant sur les traces de nos prédécesseurs,
» avertissons expressément tous les chrétiens, quelle que soit
» leur condition, et nous leur enjoignons de ne plus molester
» à l'avenir, ni les Indiens, ni les nègres, ou tous autres hommes
» quels qu'ils soient, ni de ne plus voler leurs biens, de ne
» plus les réduire en esclavage, de ne point aider ni favoriser
» ceux qui commettent de tels forfaits ou qui exercent un
» trafic inhumain, par lequel les nègres, comme s'ils n'étaient
» pas des hommes, mais des animaux, nés pour la servitude,
» sont, contre toute justice et toute humanité, achetés, vendus
» et condamnés aux plus durs travaux; funeste état de
» choses qui a fait naître et qui entretient parmi ces peuples
» des guerres perpétuelles d'extermination.

» En conséquence, nous réprouvons, en vertu de notre dignité
» apostolique, toutes ces choses comme entièrement indi-
» gnes du nom chrétien, et, en vertu de cette même dignité, nous
» défendons et nous interdisons à tout ecclésiastique et à tout
» laïque de considérer ce commerce de nègres comme permis
» sous quelque prétexte que ce puisse être, ou de prêcher
» soit en public, soit en secret et de toute autre manière, une
» doctrine en contradiction avec cette lettre assez longue.»

Quel abus ! L'autorité pontificale se mêlant du commerce!! intervenant dans les choses temporelles !!! Il était bien de rappeler ce bref de 1839, en présence des efforts généreux accomplis par notre souverain pour la civilisation de l'Afrique centrale. Nous voyons avec bonheur le roi des Belges travailler à la réalisation des grandes idées de la Papauté.

A chaque pas que nous faisons, messieurs, dans l'histoire contemporaine, nous voyons apparaître plus atroces les calomnies de la *Flandre ;* Grégoire XVI, n'est-ce pas, est vraiment la poupée de l'épouse Moroni ?...

Digitized by Google

Cette poupée, ce mannequin, nous allons le voir lutter corps à corps avec les plus fiers potentats de l'Europe. Comme Pie IX, Grégoire XVI eut à combattre un despotisme cauteleux et brutal : je parle du césarisme prussien. Les archevêques de Posen et de Cologne furent jetés en prison, en 1837, sans jugement. Il s'agissait alors — la persécution, toujours la même, invoque des prétextes toujours différents — des mariages mixtes. Les deux prélats avaient défendu intrépidement la doctrine de l'Église et le pouvoir du Souverain-Pontife contre les usurpations de l'État.

Grégoire XVI ne les abandonna pas, pas plus que Pie IX n'abandonna plus tard l'archevêque de Posen, l'illustre Cardinal Ledochowski, l'archevêque de Cologne et les autres victimes de la force. A la nouvelle de l'arrestation de l'archevêque de Cologne, Auguste de Droste-Vishering, le Pape rassembla les Cardinaux en consistoire. C'était le 10 décembre 1837. Le Pontife donna un témoignage public d'admiration et de sympathie à l'archevêque captif ; il revendiqua les droits de l'Église de Dieu. Le comte de Montalembert put appeler en toute justice cette allocution un *événement immense !*

Un monarque, dit-il, le plus faible de tous aux yeux de la chair, un vieillard qui a été moine, monte à son tour sur son trône, au milieu d'une assemblée d'hommes qui ont vieilli comme lui dans les travaux du sacerdoce, et qu'il appelle ses frères. Et de quoi parle-t-il ? Est-ce des besoins de son fisc ? de l'augmentation de son armée ? de la prospérité ou de la détresse de ses États ? Non ! Tout cela est effacé à ses yeux par un intérêt plus sacré. Il parle uniquement pour défendre un étranger, un prisonnier, un homme qu'il n'a jamais vu, un homme courbé sous le plaisir d'un prince vingt fois plus puissant que lui-même. Il parle sans détour, sans ambiguité comme sans exagération, mais avec une autorité ineffable : il est placé là où il ne suffit point de gémir.

Digitized by Google

Est-il une expression plus haute de la justice que la parole du Vicaire de Jésus-Christ ? une forme plus noble du courage? une protection plus grandiose accordée à l'innocence ? Allez, après cela, détracteurs de l'Église, allez parler de sa servilité envers les puissances, de ses connivences avec les despotismes ! Voyez si les libertés de l'Église sont vendues aux gouvernements ! Admirez donc cette puissance décrépite, condamnée à la mort, à vous en croire, et résistant si noblement à toutes les violences!

Ah ! messieurs, la force et le courage de Grégoire ont brillé au milieu de sa patience.

Dès que le droit de Dieu, la liberté de l'Église, ont été touchés, Grégoire s'est levé ! Et sa parole a retenti en Europe comme un coup de tonnerre.

Le Souverain-Pontife s'abstenait cependant de prononcer un mot, un seul mot qui pût pousser à une insurrection. Entre l'Église et la Révolution il n'y a pas de rapport, et la Papauté n'attend rien de la force brutale pour le bonheur des peuples.

Dans l'affaire de Cologne, Grégoire rappelait la grande loi qui veut qu'on rende à César ce qui est à César ; aux évêques de Pologne il recommande de prêcher l'obéissance à l'autorité.

Quelle est la puissance humaine, quel est l'homme qui puisse jouer un tel rôle ? Qui, si ce n'est le Vicaire de Jésus-Christ, peut dire à tous les potentats : il est des lois que vous ne pouvez franchir ; aux peuples : il est des droits qu'il faut respecter; il y a l'autorité qu'il faut écouter.

Quiconque est intéressé au maintien de la liberté spirituelle doit admirer ce spectacle de Grégoire luttant avec le roi de Prusse, pour la liberté d'un évêque.

Avec Montalembert il faut saluer ces deux grands vieillards, prêtres tous deux, l'un sur les bords du Rhin, l'autre sur ceux du Tibre; l'un, entraîné captif au milieu

Digitized by Google

des baïonnettes et des canons, la mèche allumée, pour n'avoir pas voulu profaner une bénédiction ; l'autre, élevant du fond de son vieux palais une voix qui remue deux cents millions d'âmes !

Encore une fois, voilà la poupée des Moroni !

Nous allons le voir en face d'un autre potentat. En 1845, le czar Nicolas vint à Rome et sa visite au Vatican mit en relief l'incomparable grandeur de la Papauté.

Voici ce qu'écrivait le *Siècle*, à cette époque, à l'annonce de la visite prochaine du czar à Rome. Après avoir fait l'éloge de Grégoire VII qui « faisait expier à Henri IV l'oppression de ses sujets saxons, » l'organe libéral, qui comprenait alors le drame de Canossa, ajoutait :

Que voyons-nous aujourd'hui ? Rome est ornée de ses habits de fête, ses cloches s'ébranlent ; le dôme de St-Pierre se couronne d'une guirlande de feu, ses lévites se préparent pour une grande solennité ; le Vatican ouvre toutes ses portes. Quel hôte illustre est attendu ? C'est le czar, le représentant de la barbarie schismatique couvert encore du sang des martyrs de Varsovie et des larmes des religieuses catholiques éprouvées par mille tortures ; c'est le czar qui, le casque en tête, et tout éperonné, franchit le seuil du palais pontifical. Quel est l'objet de cette monstrueuse entrevue? Le monarque moscovite vient-il reconnaître sa faute et abjurer dans les mains du ministre d'un Dieu de charité l'hérésie de son impitoyable despotisme? Vient-il apprendre au pied de la Croix comment on pardonne ? Non, il vient demander au Saint-Père d'amnistier par une éclatante impunité, ou plutôt de consacrer par un paternel accueil ces attentats récents dont le bruit retentit encore dans toute la chrétienté ! Il vient exiger que le Pape donne lui-même un solennel démenti aux gémissements et aux dernières espérances de la Pologne !

Autant de mots autant de prophéties calomnieuses.

Vous savez, messieurs, ce qui advint. Le *Siècle* dut se taire après l'entrevue ; la Pologne catholique avait été

Digitized by Google

défendue avec noblesse et énergie, la Papauté avait élevé la voix pour cette nation infortunée, le pied moscovite qui l'écrasait la laissa respirer un instant.

Voici ce qu'écrivaient au sujet de cette mémorable entrevue deux journaux libéraux, anticatholiques de Paris, le *Commerce* et la *Réforme*, et dont le témoignage ne peut être récusé :

Le Saint-Père, disait le *Commerce*, ne se souciait nullement de recevoir un prince ennemi de l'Église, persécuteur de ses enfants, et qui joint à l'intolérance un esprit de prosélytisme violent et tyrannique. Le czar, averti des dispositions peu bienveillantes de la Cour de Rome, n'en a pas moins persisté dans son dessein. Arrivé dans la capitale du monde catholique, il n'a trouvé aucun des apprêts qui signalent au peuple l'arrivée d'un souverain étranger et ami. Il a pu, sans être forcé de trahir son incognito, traverser la ville au milieu du silence et de l'indifférence de ses habitants.

Enfin il a, pour ainsi dire, forcé la porte du Saint-Père, et quand il s'est trouvé face à face avec lui, ce n'est pas un allié, ce n'est pas un frère, *c'est un Pontife indigné qui a répondu* à ses compliments par de justes reproches, et qui, avant de lui faire la moindre concession, lui a arraché des excuses fort humbles et la promesse réitérée que les maux de l'Église de Pologne seront examinés et réparés. Sans doute, *l'influence personnelle et morale du vénérable chef de l'Église* est pour beaucoup dans ces promesses arrachées à un prince qui n'a connu jusqu'ici aucun frein à ses volontés. Mais il est permis de croire qu'elles ont été dictées primitivement par la crainte des dangers que fait courir à sa puissance la fermentation extraordinaire des esprits en Pologne, et par l'espérance d'obtenir l'intervention du Pape auprès du clergé polonais, aussi bien que celle du clergé auprès du peuple irrité.

Si ce qu'on rapporte est exact, la douloureuse émotion du Pape, ses récriminations apostoliques auraient vivement impressionné le fier empereur, qui aurait rejeté sur son gouvernement et sur les lois de l'empire une partie de la responsa-

Digitized by Google

bilité des griefs de la Pologne. Le Pape lui aurait répondu que ce gouvernement dépend de lui ; que ces lois sont de lui et qu'il peut les modifier, surtout quand c'est pour être juste envers une portion opprimée de ses sujets.

Ces paroles du chef de l'Église sont vraies, et il n'est personne qui n'y applaudisse et ne leur souhaite assez d'influence pour ramener le czar à de meilleurs procédés.

Nous voilà loin des tristes outrages de la *Flandre*.

La *Réforme*, journal plus que libéral, s'exprimait ainsi :

Nous avons réclamé quelquefois contre le rôle de la Papauté qui, oubliant, de nos jours, les nobles conditions de son histoire, a paru s'associer à toutes les pensées de despotisme dont les vieilles royautés sont encore si jalouses. Mais, dans la vivacité même de nos protestations, nous n'avons jamais oublié que nous « *étions en face de la plus grande autorité morale.* » — (Entendez bien les mots de l'organe libéral, *la Réforme*, messieurs de la *Flandre !)* — QUI EUT CONDUIT LE MONDE MODERNE, et nous n'avons eu besoin que de souvenirs historiques pour nous maintenir dans cette calme impartialité. C'est ainsi que nous avons pu blâmer énergiquement le chef du catholicisme quand nous l'avons vu abandonner la Pologne et l'Irlande dans leur lutte douloureuse contre une oppression étrangère. Aujourd'hui le Pape semble se détacher, au moins pour un instant, de cette alliance avec la tyrannie. Nous le constatons avec force. C'est toujours un magnifique spectacle que le combat *du droit contre la force.*

Ce spectacle nous plaît d'autant mieux que nous assistons, depuis quelque temps, à une triste décadence des esprits et des caractères.

Qu'aurait dit l'écrivain, s'il avait vécu en 1877, et s'il avait pu contempler Pie IX luttant contre les despotismes démagogiques ligués avec les tyrannies césariennes ?

L'empereur Nicolas, comme nous l'avons déjà raconté, continue-t-il, a fait un voyage à Rome. Quel motif pouvait conduire le Pape slave au palais du Pape latin ? Nous l'ignorons. Le roi, Pontife de l'Orient, songeait peut-être à montrer à ceux de ses

Digitized by Google

peuples qui n'ont pas encore plié sous sa foi, que le Vatican était son allié, et qu'ils tournaient en vain leurs regards vers l'Évêque romain ? Une pensée d'orgueil pouvait l'y entraîner aussi : c'était le schisme triomphant et victorieux qui allait visiter l'orthodoxie humiliée et vaincue.

Dans cette situation douloureuse, la Papauté s'est montrée digne de ses beaux jours ; elle a paru se souvenir de la Pologne, et l'idée, suivant le langage d'un poète, a été plus fière que la gloire....

Si les débauches de la force doivent durer encore, la justice, le droit et l'humanité auront du moins trouvé un interprète dans ce sanctuaire romain qui semblait être devenu muet au profit du despotisme. C'est là une espèce de victoire pour les vaincus, et la conscience moderne peut être satisfaite.

La conscience a été satisfaite ; la haine sectaire, elle, ne s'inclinera jamais devant la Papauté !

L'hommage rendu à Grégoire XVI par l'organe anticatholique est éclatant au milieu même de ses erreurs. Le Pontife idiot et ivrogne, jouet des Moroni, apparaît ainsi le vengeur du droit, le défenseur de la Pologne, le juge de l'iniquité. L'empereur autocrate de toutes les Russies s'incline, se courbe, tombe presque à genoux sous la parole vengeresse de ce vieillard de 80 ans, vêtu de blanc ! L'histoire nous a donné bien rarement de pareilles pages à admirer !

Ces articles des feuilles libres-penseuses de France sont autant d'actes d'accusation dirigés contre la polémique sans précédent, sans nom, de la feuille gantoise, polémique plus basse, plus inique que celle des feuilles de la Commune. Celles-ci n'ont, pendant le règne éphémère de l'*Internationale*, à la lueur des incendies et aux bruits des fusillades, rien écrit de plus bassement calomniateur !

Nous entendons, non sans raison, tous ceux qui s'intéressent à l'ordre, protester contre la presse socialiste, con-

Digitized by Google

tre ses excitations aux passions faméliques, aux appétits populaires, mais les neuf dixièmes de leurs colonnes expriment une passion commune avec la *Flandre libérale.*

La haine contre l'Église et le clergé est la même dans tous ces organes de la publicité.

La Réforme avait tort de croire, tort d'affirmer que la Papauté abandonnait l'Irlande et la Pologne. Les Papes ont toujours défendu les vrais intérêts des Irlandais et des Polonais ; ils l'ont fait surtout le jour où ils ont condamné les révolutionnaires de ces deux pays.

Grâce à Pie VII, au Cardinal Consalvi, au Cardinal Bernetti, à Grégoire XVI, les catholiques irlandais et anglais ont été émancipés.

Et la Pologne ne peut plus compter que sur les Pontifes romains, mais elle peut y compter. Grégoire XVI le fit bien voir ! Et après lui, Pie IX le démontra une fois de plus !

Quelques extraits de lettres écrites de Rome à cette époque et rappelées par l'*Univers*, nous donnent le vrai caractère de cette mémorable entrevue :

« Quand la porte, s'ouvrant devant l'empereur, lui a laissé voir le Souverain-Pontife, il n'a pas déguisé son émotion ; il s'est incliné *respectueusement* devant l'auguste vieillard, chef suprême de l'Église universelle, et lui a baisé la main. Le St-Père, suivant l'usage, a embrassé l'empereur.... Là se trouvait déjà Son Éminence le Cardinal Acton, qui devait servir d'interprète à Sa Sainteté... L'entrevue a duré une heure dix-huit minutes. Tout le monde s'accorde à dire que le Saint-Père qui, comme je vous l'ai déjà dit, s'était fait apporter dès le 11 les trois rapports relatifs aux persécutions de l'Église catholique en Russie, a sur-le-champ abordé la question religieuse, et que l'empereur a fait de très-grandes promesses...

» On peut dire que le Vicaire de Jésus-Christ s'est montré,

Digitized by Google

COMME TOUJOURS, DIGNE DE LA PLUS HAUTE MISSION QUI PUISSE ÊTRE CONFIÉE A UN HOMME ! »

Vous l'entendez, messieurs, voilà l'opinion des contemporains !

Poursuivons :

Le Pape a déclaré qu'il prévariquerait si, en ce moment où il se trouvait en présence de Sa Majesté, en ce moment solennel où Dieu et le monde sont attentifs à ce qui se passe en son palais, il n'élevait pas la voix en faveur des droits de la conscience, de la justice et de l'humanité.

Quel admirable langage ! Ah ! pourquoi ne formez-vous pas votre polémique d'après lui ! Ce pontife, « d'après vous stupide et ivrogne », vous donne des exemples bons à imiter.

Tout le monde assure que le Pape A ÉTÉ SUBLIME et que vraiment l'esprit de Dieu inspirait ce noble vieillard dans la majestueuse simplicité de sa douleur.

La douleur des Papes ! Elle est perpétuelle. Vicaires de Jésus-Christ, il leur faut tremper les lèvres dans le calice amer, parfois l'épuiser jusqu'à la lie. Depuis dix-neuf siècles, jamais la persécution de la force contre le droit n'a cessé complétement. Le sang catholique coule toujours sous les yeux du Père. Voilà la douleur des Papes ! Grégoire avait vu couler en Pologne celui de ses fils, celui même des saintes religieuses basiliennes, ses filles. Aussi son langage ému, mêlé de larmes et de revendications au nom de Jésus-Christ, bouleversa le plus grand potentat du monde.

Oui, les lèvres de l'empereur ont baisé les mains du grand Pape, de celui que vous appelez un *ivrogne !* C'était vraiment une grande chose que de voir le maître de tant de nations si respectueux devant un vieillard qui n'était

Digitized by Google

armé que de la force de la justice, de la vérité et du devoir!

Quel moment plus sublime que celui où le Pape ajouta :

« Tous deux, Sire, nous sommes souverains, mais avec cette
» différence que vous pouvez changer les lois de votre empire,
» et que je ne peux rien sur celles du mien. Tous deux, nous
« paraîtrons devant le juge suprême, moi plus tôt que votre
» Majesté, mais votre Majesté viendra après moi : **L'UN ET L'AU-**
» **TRE NOUS AURONS A RENDRE COMPTE DE NOTRE GOUVERNEMENT.** »

Ah ! si tous les souverains pensaient au jugement de Dieu ! Les peuples plus heureux rencontreraient au moins des trêves entre les guerres incessantes qui ensanglantent notre siècle !

Quand Grégoire XVI eut été rendre compte à Dieu de son gouvernement, dix ans avant l'empereur Nicolas, le *Siècle* écrivit « que son déplorable règne, rempli d'assassinats judiciaires et de massacres, nous montra, pour digne clôture, le bourreau, l'antechrist de la Pologne, reçu, fêté, béni au Vatican ! »

Et ceux qui écrivaient ces lignes ont élevé une statue à Voltaire, l'ami de Catherine, de la *Vierge* du Nord ! ! La sympathie de Voltaire et des philosophes pour la Pologne ressemblait à cette virginité-là.

Grégoire XVI conserva secrets les incidents de cette scène à jamais mémorable. Voici les seules paroles que le secrétaire recueillit de la bouche du Pontife :

« Je lui ai dit tout ce que le Saint-Esprit m'a dicté. »

Ah! messieurs les libres-penseurs, qui vous étonnez de la force attachée à la parole du Pape; le secret de cette puissance est là, Grégoire vous l'a révélé !

Un Anglais a raconté l'entrevue :

Nicolas, en entrant, avait déployé la contenance assurée et l'aspect royal habituels à sa personne, offrant au spectateur les nobles traits d'une statue, une taille majestueuse et un port

Digitized by Google

martial. Il était libre et à son aise, prodiguant du regard, du geste des salutations gracieuses et bienveillantes.

En traversant la longue suite des antichambres, il était réellement cet aigle impérial brillant et plein de feu, dans toute la force d'un bec et d'une serre auxquels jamais proie n'avait résisté. Il retourna la tête découverte et les cheveux en désordre, l'œil hagard et le teint pâle, comme si pendant cette heure il avait souffert d'une fièvre prolongée. Il marchait d'un pas précipité, la tête baissée, sans rien voir, sans saluer personne. Il n'attendit pas que sa voiture vînt se placer au bas du perron, mais il s'élança dans la cour extérieure et se fit éloigner au plus vite de ce théâtre d'une défaite évidente.

Le Pontife avait brisé l'orgueil du czar, la justice avait parlé. Le Vatican, comme autrefois Canossa, avait entendu Grégoire XVI, successeur de Grégoire VII, élever la voix du vicaire de Jésus-Christ pour demander la liberté d'une nation.

Tels ont été les grands événements du règne de Grégoire XVI et, dans cette esquisse, je me suis attaché à ne citer à mes adversaires que des témoignages d'une irrécusable autorité : leurs amis les confondent.

En veulent-ils d'autres encore? J'en ai les mains pleines.

Voici, par exemple, comment la *Revue des Deux-Mondes*, recueil peu suspect de bienveillance pour le catholicisme, décrivait en 1855 (t. IV, p. 612), les plaisirs de celui que la *Flandre libérale* ose bien nous dépeindre comme un ivrogne et un idiot livré à d'infâmes jouissances :

Au mois d'octobre 1826, dit la *Revue des Deux-Mondes*, Léon XII avait institué le Cardinal Capellari, préfet du Collége de la Propagande. Il avait voulu reconnaître les *services rendus par le savant camaldule à la philologie orientale*. De vives sympathies devaient entraîner Capellari vers le linguiste bolonais, Mezzofanti, et bientôt, en effet, commencèrent entre eux

Digitized by Google

des relations directes et fréquentes. Le nouveau directeur de la Propagande l'employa dans plusieurs négociations qui avaient pour objet la prospérité du collége auquel il était préposé. A peine monté sur le trône pontifical, le 2 février 1831, Capellari (Grégoire XVI) écrivait au Cardinal Appizoni, archevêque de Bologne, pour l'entretenir de celui qui jetait tant d'éclat sur le clergé de cette ville et sur son Université.....

Un jour, Grégoire XVI voulut se donner le plaisir d'une de ces conversations improvisées en divers idiomes, véritable assaut de linguistique que soutenait quelquefois Mezzofanti et où il restait toujours vainqueur. Dans les allées tortueuses *des jardins du Vatican* et derrière les massifs de verdure, il fit cacher un certain nombre d'élèves de la Propagande. A l'heure de sa promenade habituelle, il amena avec lui Mezzofanti. Tout-à-coup, à un signal convenu, ces jeunes gens viennent en foule fléchir le genou devant le Chef de l'Église, et, se relevant aussitôt, ils s'adressent à la fois, chacun dans sa propre langue, à Mezzofanti, avec une telle abondance de paroles et une telle volubilité, que, dans ce conflit de langages dissemblables, il paraissait impossible de rien comprendre.

Le polyglotte lutta d'habileté et de promptitude avec ses interlocuteurs; il répondit aussitôt à chacun d'eux avec élégance en autant de dialectes différents. *Il laissa le Pape dans l'étonnement et l'admiration d'une mémoire si vaste, si prompte, si sûre, et que la surprise la plus inattendue pouvait mettre en défaut.*

Voilà quelles étaient les récréations de Grégoire XVI *dans les jardins du Vatican!* On voit que nous sommes loin des scènes ignobles inventées par la *Flandre libérale.* Puissent les souverains ne goûter jamais d'autres plaisirs!

Il n'y a, du reste, pas deux manières loyales de juger ce grand Pontife et ce grand Pontificat. La science allemande est fort à la mode aujourd'hui, surtout dans certaines régions; voici comment deux historiens allemands, MM. Wetzer et Welte, apprécient le règne de Grégoire XVI :

Digitized by Google

Le Pape prit une multitude de mesures administratives et politiques qu'il serait trop long d'énumérer. De nombreux embellissements, de solides améliorations eurent lieu dans Rome; on fit des fouilles heureuses; on veilla soigneusement à la conservation des antiquités; la bibliothèque du Vatican fut agrandie; deux nouveaux musées grégoriens (*Musæi gregoriani*) furent établis, l'un au Vatican, le *Musée étrusque*, collection fort riche et extrêmement importante au point de vue de l'art ancien; l'autre au palais de Latran, également intéressant; le Musée égyptien vint s'y adjoindre; l'Université romaine reçut de nombreuses marques de faveur de la part du Pape, qui nomma Cardinaux les deux savants Angélo Maï et Mezzofanti, dont les noms étaient européens.

La Propagande confiée aux jésuites redevint florissante. On poussa avec activité la reconstruction de St-Paul hors des murs, commencée en 1825, quelques années après avoir été incendiée. Le Pape adressa à tous les évêques une circulaire par laquelle il les conviait à prendre part à la réédification d'un temple consacré à l'Apôtre des nations. L'empereur de Russie lui envoya de superbes malachites, Mehemet-Ali de magnifiques colonnes d'albâtre (1).

En général, la situation de Rome, au point de vue des relations extérieures comme à celui de l'administration et de la police, s'améliora d'année en année sous le règne de Grégoire XVI. Des sommes considérables furent consacrées à la création d'établissements publics, à des bâtiments, à des fouilles, aux progrès de l'agriculture dans la Campagne romaine, à *l'établissement des bateaux à vapeur sur le Tibre, facilitant les communications commerciales*. L'archéologie, la philologie et la littérature théologique produisirent de grands ouvrages imprimés aux frais de l'Etat.

Voilà l'imbécile, voilà l'ivrogne de la *Flandre libérale*, voilà celui qui avait peur des chemins de fer et des télégraphes! On oublie qu'en 1846 la France avait peu de

(1) Pie IX continue la restauration de Saint-Paul.

Digitized by Google

lignes ferrées et que les télégraphes ne couvrirent l'Europe de leurs fils métalliques que longtemps après.

Ah! vraiment, il faut une rare audace pour qualifier les Papes d'ignorants et pour accuser l'Église d'avoir peur des lumières.

Mais regardez-la donc de la tête aux extrémités!

La voilà à Rome! A quelle branche des connaissances humaines Grégoire reste-t-il étranger? A l'art? Il crée des musées étrusques et égyptiens; il restaure les salles de Raphaël et de Michel-Ange!

A la littérature? Il complète les bibliothèques vaticanes, il restaure les universités! Au commerce? Il établit les bateaux à vapeur sur le Tibre, ce qui n'empêcha pas la presse révolutionnaire de répéter qu'il eut peur des inventions modernes! A la politique? Il veut rétablir dans les États-Pontificaux les vieilles et splendides libertés communales!

Voyez l'Église à l'œuvre dans une île perdue! Un de ses prêtres y a abordé. Il a parlé. Le voici qui construit. Quoi? Une église d'abord, et à côté de l'église une école, et puis un hôpital. Le Dieu de charité est là entre toutes les misères!

Voilà l'Église! Voilà l'ennemi des lumières! Notez, je vous prie, que ceci ne se passe point au IXe siècle, au moyen-âge, à cette époque où d'illustres députés belges ont daigné reconnaître que l'Église avait répandu quelques lueurs sur le monde; non, cela se passe de 1830 à 1846, cela se passe aujourd'hui; cela s'est passé de tout temps, cela se passera ainsi jusqu'à la fin des temps! Et jusqu'à la fin des temps il se rencontrera des hommes en renom qui hausseront les épaules en face des ignorances catholiques! Que de science de leur côté et que d'abaissement de celui-ci! L'ignorance catholique illuminera le monde jusqu'aux confins des temps et des lieux, lorsque les impies

Digitized by Google

du XIXe siècle auront été rejoindre leurs prédécesseurs et seront absolument oubliés.

Grégoire XVI accomplit-il ses immenses restaurations et instaurations au milieu de la paix, à l'exemple d'un autre Léon X? Non, messieurs. Nous l'avons dit : Grégoire n'avait pas donné sa première bénédiction pontificale, du haut de St-Pierre, au peuple agenouillé, que la Révolution bouleversait ses États, à Bologne et ailleurs. Depuis elle ne cessa pas ses menées. Le feu couvait sous la cendre et parfois éclatait, la maçonnerie l'entretenait.

Mais j'ai hâte d'opposer à la *Flandre* d'autres témoignages, toujours allemands. Voici comment s'exprime sur le compte de Grégoire XVI le dictionnaire allemand de Herder :

Grégoire XVI, dont le nom propre était Bartolomeo Capellari et en religion Mauro, naquit en 1765 à Belluno, dans la République de Venise. Il entra en 1783 dans le couvent des Camaldules de St-Michel, à Murano, près Venise, devint abbé de son couvent à Rome en 1807 et, après la suppression des couvents dans les États de l'Église en 1809, il retourna à Murano et fut rappelé à Rome en 1815 par Pie VII. Capellari devint en 1825 Général de son ordre, en 1826 Cardinal, Président de la Congrégation *de propaganda fide* et LE BRAS DROIT DU PAPE ; enfin le 2 février 1831 il devint Pape lui-même.

Dans les temps si troublés que l'Église eut à traverser, il a révélé par la publication de l'ouvrage « *Triomphe du St-Siége* » un prêtre zélé pour la foi et un ESPRIT D'UNE GRANDE PERSPICACITÉ. *Le monde vit en lui un Pape des plus capables, qui, aidé en* 1834 *par son Cardinal secrétaire d'État Luigi Lambruschini, sut défendre avec succès le principe au moins de la liberté de l'Église vis-à-vis de l'omnipotence* DE L'ÉTAT ET DE LA RÉVOLUTION.

La bulle *Sollicitudo animarum* par laquelle tout gouvernement de fait était reconnu (1831), le Jubilé de 1832, les condamnations de Lamennais (1834), de l'hermesianisme (1835), de l'abbé Bautain (1836); les affaires de Cologne, le rétablissement

Digitized by Google

des Bénédictins en Bavière, la canonisation de St-Alphonse de Liguori, l'aplanissement des difficultés avec le Portugal (1841), la déclaration contre les sociétés bibliques, la réunion de trois millions de Grecs unis au césaro-papisme russe; les négociations avec le czar et le mémoire, la conduite apostolique du Pape vis-à-vis de l'empereur Nicolas (1845), les progrès de l'Église en Amérique, l'érection de nouveaux évêchés et de vicariats généraux dans toutes les parties du monde, voilà ce qui s'accomplit sous le gouvernement de Grégoire XVI, qui mourut le 1er juin 1846!

J'ai voulu m'assurer, messieurs, si, même en Allemagne, où l'on n'a guère coutume de ménager la Papauté, la *Flandre* avait pu trouver quelque prétexte à ses calomnies contre Grégoire XVI, contre son entourage et contre le Sacré-Collége. Voici ce que m'écrit à ce sujet, M. le Dr Bruch, professeur au Séminaire épiscopal de Mayence:

Je n'ai trouvé dans les histoires ecclésiastiques écrites par des protestants aucun portrait des personnalités en question qui se rapproche, *ne fût-ce même que d'une manière très-éloignée*, des calomnies du journal que vous citez. — Même les écrivains les plus fanatiques ne s'expriment pas à ce sujet d'une manière défavorable. — Voici, par exemple, ce que dit Guericke à ce sujet (*Manuel de l'histoire de l'Église*. — Tome III, p. 200 — neuvième édition.)

« Grégoire XVI était un homme de MOEURS SIMPLES ET AUS-
» TÈRES, dévoué par conviction à la croyance de son Église.....
» Sous lui, la Papauté enflammant tous les éléments chrétiens
» et hiérarchiques du catholicisme, s'est *rajeunie pour redeve-*
» *nir une puissance* UNIVERSELLE. »

Voilà le langage protestant!

J'ai également à mon dossier de nombreux extraits de l'ouvrage de M. F. Wey, rédacteur des *Débats*, intitulé : *Rome, description et souvenirs*.

Cet écrivain y fait de la société romaine et notamment

Digitized by Google

du Sacré-Collége un tableau qui ne ressemble guère aux méchantes caricatures de la *Flandre libérale.*

Il trouve, chez les Cardinaux, « *autant d'assurance que de* » *modestie;* plus les rangs s'élèvent, ajoute-t-il, plus la simpli- » cité, je dirai presque la bonhomie, vont croissant, ce qui est » le cachet de la distinction parfaite. »

Et plus loin, avec ce ton léger où se trahit le feuilletoniste, il ajoute en parlant des cercles romains :

« Ces éminents *et doctes causeurs* (les Cardinaux) y tiennent » leur place avec goût, avec une aisance, et une absence de » morgue qui montre sous son meilleur côté l'administration » insouciante de cet aréopage de vieux garçons. »

N'oublions pas que c'est un rédacteur du *Journal des Débats* qui parle et tenons-lui compte aussi de cet hommage rendu au grand Pape si ignominieusement calomnié par la *Flandre libérale :*

« C'est à Grégoire XVI que le Vatican est redevable de deux » collections qui permettent de remonter les siècles, même » au delà des temps historiques jusqu'à l'origine des arts dans » l'extrême Orient et dans le vieux Latium. Le Pape Capellari, » ce bénédictin camaldule, *si docte défenseur des traditions,* » était Vénitien. La constitution du musée d'Égypte, la création d'un musée étrusque, répondent aux idées d'un artiste » et d'un érudit, etc., etc. »

Tous les contemporains de Grégoire XVI qui ont eu le bonheur de l'approcher et de l'entendre, en ont rapporté la même impression : c'était un grand Pape et un homme d'une rare vertu.

La correspondance intime d'Ozanam, celle de Lacordaire avec Mme Swetchine, sont pleines d'effusions qui attestent leur vénération et leur amour pour ce saint vieillard qu'on ne rougit pas de nous représenter comme plongé dans l'hébêtement de grossiers plaisirs au milieu

Digitized by Google

des jardins du Vatican. (Voir Ozanam. *Correspondance*, I, 249. — Lacordaire. *Lettres à Mme Swetchine*, 1836.)

Quelques lignes du célèbre Dominicain envoyées de Rome à son illustre amie, Mme Swetchine, suffiront à faire justice des mensonges de la *Flandre*.

Il lui écrivait le 26 juin 1836 :

« Tout le monde m'a fait un accueil parfait, le Cardinal-vicaire, le Cardinal secrétaire d'État, les Pères jésuites, les Français qui sont ici et enfin par-dessus tout le Saint-Père. Il m'a accordé une audience le 6 juin dernier. Lorsque je suis entré dans son cabinet, il a ouvert ses deux bras, en disant d'un air tout joyeux : « Ah ! l'abbate Lacordaire ! » et pendant que je baisais ses pieds, il m'a pris la tête dans ses mains, me la pressant avec affection et me disant tout de suite après : « Je sais que l'Église catholique a fait en vous une grande » acquisition. » Je n'ai pas besoin, chère amie, de vous demander excuse pour vous conter tout cela naïvement. Le Pape a ajouté : « Je me souviens d'une belle chambrée : l'abbé de » Lamennais était là, puis le comte de Montalembert, puis » l'abbé Lacordaire et ici le cardinal de Rohan, » et il désignait du doigt la place que chacun avait occupée. »

Lamennais, déjà apostat, lança dans la publicité, sous le titre : *Affaires de Rome*, un libelle injurieux pour le Saint-Siége; Lacordaire écrivit de suite, à sa sainte amie, qu'il va le réfuter :

« Nous avons été (Montalembert et moi) témoins de tout; pouvons-nous donner le poids de notre silence à un historique mensonger, ou du moins présenté sous un jour qui rendra odieux le Saint-Siége ?.... Songez que nous devons rendre témoignage à Dieu, gloire à la vérité, et que si jamais il y a une occasion de sacrifier la timidité personnelle devant le public, c'est lorsque la pierre où Jésus-Christ a bâti son Église, est attaquée et qu'on peut la défendre. Ne sommes-nous pas dans cette affaire les témoins que Dieu s'est choisis ? N'est-ce pas pour remplir cette mission qu'il a daigné ouvrir nos yeux.

Digitized by Google

et nous séparer d'une catastrophe où nous devions perdre notre foi, notre honneur et notre salut? Pouvons-nous laisser aller à l'histoire, couverte d'un grand nom, une injure contre le siége apostolique, lorsque nous pouvons la faire retomber sur son auteur? »

La réfutation est achevée, Lacordaire communique une lettre qui lui fut écrite, à propos de l'impression causée par cette publication dans la cour pontificale, et il ajoute:

« Le Cardinal Lambruschini et Monseigneur Capaccini sont on ne peut plus satisfaits de la manière dont vous avez traité cette question délicate. Ce qui surtout a fait plaisir, c'est la démonstration à la fois claire, ingénieuse et logique que la guerre n'est plus qu'entre le rationalisme et le catholicisme. Enfin, chère amie, ces messieurs n'ont trouvé qu'une ligne et demie dans tout l'écrit qui leur ait paru, quoique vraie, mériter d'être retranchée, si je le jugeais à propos. »

Voilà les inquisiteurs romains!

Mais j'en reviens à des témoignages contre lesquels on ne peut pas même alléguer le reproche, à coup sûr peu concluant, de piété filiale.

L'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, jugea Grégoire XVI quelques jours après sa mort, (n° 241, p. 1922).

« Doué de *rares talents*, unissant la prudence à l'énergie, un *vaste savoir* théologique à de nombreuses connaissances profanes, il tenait surtout à préserver le dogme de l'Église catholique de l'atteinte des théories nouvelles, et à répandre la connaissance et l'influence de l'Église visible jusqu'au moindre réduit de la terre habitée. De là, ses sévères prescriptions contre les hérésies, les erreurs, les sociétés secrètes, l'interdiction de la traite des noirs, ses réclamations en faveur des évêques persécutés au delà des Alpes, la protection qu'il accorda à ceux qui souffraient pour la foi et spécialement à l'œuvre des missions, dont le succès lui parut dépendre de la présence des évêques et de là, enfin, ses nombreuses créations de diocèses nouveaux. »

Digitized by Google

Grégoire XVI, il est vrai, fut promptement oublié. 1848 allait éclater et ce coup de tonnerre détourna l'attention de cette grande mémoire.

Grégoire XVI, qui n'avait jamais permis qu'on prît les traits de sa figure, n'a pas eu d'historien.

Sa vie, son pontificat, sa royauté apparaîtront sous leur vraie lumière, dans l'éclat de leur grandeur, au jour prochain du triomphe catholique.

Dans le calme de la restauration, dans le bonheur de la paix et les joies des libertés chrétiennes, les catholiques, les Romains surtout, salueront les bienfaits de son Pontificat et de sa royauté.

Les oublis de l'histoire ne sont que passagers.

En 1831, Grégoire reçut les hommages respectueux, les offrandes filiales de la reconnaissance et de l'attachement des chefs des Iroquois et des Algonkins devenus catholiques.

Les sauvages européens, les démocrates et les socialistes convertis à la lumière catholique, reconnaîtront un jour tout ce qu'ils doivent à celui qui a lutté contre la Révolution, avec une énergie qui n'aurait pas eu de pareille, si Pie IX n'avait été le successeur de Grégoire XVI.

Voici ce qu'écrivit, à sa mort, le *Correspondant* :

La mission suprême de Grégoire XVI semble avoir été de rétablir définitivement la simplicité apostolique dans la chaire de Pierre. Ce siècle blasé, sur lequel les scènes d'apparat ne peuvent rien, s'est senti ému de respect en présence de l'humble vieillard qui portait avec tant de modestie la triple couronne.

Sublime de fermeté lorsqu'il était forcé dans ses derniers retranchements, comme lors de l'insolente visite de l'empereur de Russie, Grégoire XVI n'a souvent combattu la mauvaise foi et la haine que par un excès de mansuétude et de bonté.

Il vécut en souverain, il mourut en moine. Il laissa ses

Digitized by Google

vertus pour tout héritage. Il croyait à la loi de Dieu, la loi de Dieu lui fut fidèle.

Lorsque le grand prêtre, parmi la nation juive à qui fut confiée la notion du Dieu personnel et de la Rédemption s'approchait, aux jours solennels, du tabernacle où reposait la loi, il était revêtu du pectoral. Sur ce vêtement étaient inscrits deux mots : *Doctrine* et *Vérité*. La mission du peuple juif est là tout entière.

Ces deux mots auraient dû être inscrits sur les vêtements dans lesquels fut enseveli Grégoire XVI. Doctrine et Vérité, il vécut à leur service et elles furent le seul mobile de tous ses actes. Doctrine et Vérité, voilà la mission de la Papauté à travers les âges.

Grégoire XVI fut, comme Pie IX, le Pape de la doctrine : de là l'immense travail d'unité qui se poursuivit pendant les seize années de son Pontificat, qui se poursuivit ensuite sous celui de Pie IX et s'achève en ce moment.

Grégoire XVI — c'est le caractère de son règne — a jeté les fondements sur lesquels Pie IX a édifié. Il a déblayé, il a préparé, il a ouvert les voies.

L'admirable Encyclique de 1832 sur les libertés modernes précède lumineusement l'Encyclique de 1864 et le *Syllabus*, ce grand instrument de salut ! La création d'évêchés et de vicariats apostoliques annonce le rétablissement de la hiérarchie en Hollande et en Angleterre. La lutte avec l'empereur Nicolas et le roi de Prusse prépare celle qui se poursuit sous nos yeux. Ancien préfet de la Propagande, Grégoire XVI étend les missions qui prirent sous Pie IX un développement si merveilleux. Grégoire XVI réforme comme Pie IX les ordres religieux. Tous deux poursuivent dans les sociétés secrètes les menées de la Révolution. Tous deux luttent pour sauver la société menacée d'un suprême naufrage. Grégoire XVI porta dignement le nom de Grégoire et fut le digne successeur de Grégoire VII.

Digitized by Google

AUDIENCE DU 30 JUILLET 1877.

Les demandeurs en cette cause se divisent en deux catégories : d'un côté, nous voyons M. et Mme Moroni agir en réparation du tort matériel et moral causé à leur honneur par les atroces calomnies, par les injures grossières de la *Flandre;* de l'autre, nous entendons les représentants, neveux et petits-neveux des Cardinaux Albani, Bernetti, Ferretti, se plaindre des outrages sans nom, sans précédents, sans excuse, dirigés par ce journal contre la mémoire de leurs illustres parents.

Envers les demandeurs Moroni aucune question de droit ne se présente. Ils ont justifié leur action. La calomnie est évidente ; elle ne pourrait être plus grave. Ils ont, au dire de la *Flandre*, fait trafic des choses saintes, vendu les encycliques, les brefs, toutes les faveurs spirituelles; ils ont abusé d'un vieillard lascif et débauché. Mme Moroni,— c'est avec un regret infini qu'il me faut rappeler ces inventions infâmes— a été clairement désignée comme la maîtresse adultère de ce grand Pape, de ce religieux austère. — Nous n'avons rien à ajouter.

Mais les autres demandeurs peuvent-ils se plaindre des outrages adressés à la mémoire de leurs parents, aux grands noms qu'ils portent ? Sont-ils recevables et sont-ils fondés ? Voilà ce que nous avons à établir et nous le ferons rapidement.

Oui, les demandeurs sont recevables à agir, à réclamer réparation, parce qu'ils sont personnellement lésés, lésés dans leur nom et lésés dans leur honneur. Réparation leur est due.

Le nom ! quelle grande chose ! Le nom, c'est le passé, le présent et l'avenir de la famille, c'est son histoire, c'est le lien des traditions. Je comparerai le nom à un vase précieux où viennent se renfermer les vertus et l'honneur

Digitized by Google

d'une famille. Le nom, messieurs, c'est, par excellence, un *fidéicommis*. Celui qui le porte en est l'usufruitier seulement. Il l'a reçu de ses pères, il doit le transmettre intact à ses enfants. Le nom est bien plus que la mémoire d'un homme, c'est la mémoire de nombreuses générations, le miroir d'une famille !

Le nom est une éclatante réalité; il occupe une place importante parmi les vivants, il vit au milieu d'eux, il agit, il s'impose. Par le nom on se survit ici-bas, en restant honoré, aimé avec lui. La trace laissée par la vie d'un homme se fixe dans le nom. La poussière, le vent, la boue ne doivent pas l'effacer.

Dans des familles sans foyers, sans fixité, passant d'hôtellerie en hôtellerie, au milieu de l'égoïsme, vivant au jour le jour, pour une société qui fait sien ce mot infâme de l'ancien régime : « *cela durera bien aussi longtemps que moi*, » le culte du nom est une superstition, un préjugé d'un autre âge ! Le nom, en effet, ne se pèse et ne se vend pas ! L'*économie* ne lui trouve aucune utilité et ne peut le faire régir par la loi de l'offre et de la demande. Voilà le matérialisme contemporain !

Mais la magistrature ne fera jamais siénnes ces idées matérialistes. Que serait donc une justice reposant sur une telle philosophie ? Non, jamais elle ne croira que la vie de l'homme va d'un vagissement à un râle pour s'éteindre à toujours ! La justice humaine repose sur la croyance à la justice divine, sur l'immortalité de l'âme.

La propriété du nom n'est pas un privilége aristocratique des grandes races; c'est un patrimoine commun confié à tous et que tous doivent défendre. Que de fois — et quiconque a pratiqué le barreau le sait, — de simples paysans, d'humbles ouvriers accusés, ne viennent-ils pas supplier leur avocat de tout faire pour leur éviter le déshonneur de la prison, afin de sauver *leur nom !*

Digitized by Google

Le respect du nom est pratiqué en Belgique et le restera tant que règneront les idées chrétiennes.

Le nom est donc ma propriété, ma PERSONNALITÉ *manifestée*. Le nom du père, de l'ancêtre, est devenu le *mien*. Patrimoine moral d'un prix exquis! Ecoutez le Droit romain parler du fils d'un père insulté : « *Ad actionem injuriarum* SUO NOMINE *intentandam admittendus sit; non tam ut factam patri,* SED UT FACTAM SIBI, *injuriam persequatur.* » Voilà l'affirmation de la famille !

Une ordonnance de 1743 punissait ceux qui troublent la pureté des mœurs, l'HONNEUR ET LA RÉPUTATION DES FAMILLES.

L'honneur du nom est personnel, l'atteinte portée au nom blesse l'individu, l'action en réparation est donc personnelle. L'art. 1382 du code civil lui sert de base.

La solidarité entre les générations s'établit par l'honneur du nom. Cet honneur du nom est un saint héritage ; la loi le protége.

Nous avons été lésés dans cette grande chose: le nom ; réparation nous est due, elle nous est due complète, éclatante.

Quoi ! les tribunaux, au lendemain d'un accident de chemin de fer, accorde des indemnités. Pour les fixer, ils apprécient les pertes éprouvées, les gains perdus dans l'avenir, les douleurs ressenties ! Mais il n'y a pas que les douleurs physiques ; les douleurs morales sont autrement terribles. Ces douleurs, nous les avons ressenties poignantes, à la lecture de vos violences intellectuelles. Nous avons souffert cruellement dans notre âme, dans notre cœur, dans l'amour que nous avons voué aux noms illustres que nous portons, dans les souvenirs que nous respectons. M. et Mme Morini ont souffert en outre dans leur honneur à eux, dans l'honneur de leurs enfants !

Il y a quelques années, la justice punissait sévèrement

Digitized by Google

un journal, pour avoir qualifié de fils du bourreau d'Arras un ministre belge. L'injure était cruelle ; elle est petite en comparaison des injures de la *Flandre libérale.*

La réparation suivra ! Elle protégera l'honneur des vivants et la mémoire des morts, qui n'est pas *res nullius,* un bien sur lequel tous peuvent se jeter.

Votre jugement consacrera ces grandes choses : l'honneur du nom, la réputation des vivants, la mémoire des morts.

La mémoire des morts ! Grande chose aussi, culte sacré ! Par elle l'homme se survit, c'est la mémoire qu'il laisse ici-bas après lui. Tenir les morts pour sacrés, épargner ceux qui ne sont plus, éviter ainsi les haines éternelles, tel est le devoir de tous. La mémoire des morts dont nous portons les noms devient aussi notre bien, une partie précieuse de l'héritage.

Les livres saints prescrivent à l'homme de défendre son honneur, sa réputation. « Aie soin d'une bonne renommée, ce bien sera plus durable pour toi que mille trésors, parmi les plus précieux et les plus grands. La bonne vie n'a qu'un nombre de jours, mais la bonne réputation ne s'efface jamais. »

Sur la bonne réputation, sur la grande renommée des Albani, des Bernetti, des Ferretti, vous avez, vous *Flandre libérale,* vous avez porté une main coupable ! Vous devez expier cette mauvaise action !

Le Droit romain, si bien appelé la raison écrite, trace les principes du droit en cette matière en peu de mots, mais avec une énergique précision. Au livre *De injuriis,* parlant de l'injure faite à la mémoire d'un mort, le jurisconsulte romain s'exprime ainsi : *Spectat ad existimationem nostram si qua ei fit injuria. Semper heredis interest* EXISTIMATIONEM PURGARE. Voilà tout le procès. Devoir existe pour nous de tenir notre bonne renommée intacte, bril-

6

Digitized by Google

lante. Ce procès est donc pour les demandeurs l'accomplissement d'une obligation sacrée. Ne cherchez pas ailleurs sa raison d'être, vous feriez fausse route.

Le Droit romain continue: *Si forte cadaveri fit defuncti injuria cui heredes bonorumque possessores existimus,* INJURIARUM NOSTRO NOMINE HABEMUS ACTIONEM ; *spectat enim ad existimationem nostram, si qua ei fit injuria.* »

Et c'est justice. La famille est une, les générations se lient, s'enchaînent. Nous continuons la personne des morts, *hæres personam defuncti sustinet.*

Nos lois reposent sur ces idées spiritualistes et réellement chrétiennes. Une erreur judiciaire a été commise, elle remonte loin, le victime est morte. N'importe : *son nom* doit être réhabilité, sa mémoire défendue ! Les tribunaux nommeront un curateur à la mémoire. Or, nous, neveux et héritiers des Albani, des Ferretti, des Bernetti, nous sommes les curateurs naturels préposés à la défense de leur honneur. Voilà, encore une fois, l'explication, toute l'explication de ce procès.

Le Code pénal punit celui qui ose souiller ou briser la pierre d'un tombeau ! Et vous pourriez impunément porter une main criminelle sur un nom, vous pourriez jeter une mémoire honorée et glorieuse sous vos pieds ! Ah ! notre législation n'est pas aussi inconséquente, elle est plus morale !

Plutarque nous rapporte une loi de Solon.

« On loue grandement, dit Plutarque, une ordonnance de Solon qui défend de médire d'un trépassé ; car c'est bien et dévotement fait de penser qu'on ne doit toucher aux trépassés non plus qu'aux choses sacrées, et se doit-on bien garder d'offenser ceux qui ne sont plus en ce monde. »

Si nous allons à une autre extrémité de l'histoire, nous entendons, en 1821, le procureur général Dupin déclarer « qu'on pourrait donc dire du soldat qu'il fut un lâche, du

Digitized by Google

général qu'il fut un chef de brigands, de l'ambassadeur qu'il fut un missionnaire de troubles et de divisions, du négociant qu'il fut sans honneur et sans foi, de tout homme enfin, qu'il eut tel vice ou manqua de telle vertu! Et tout cela sans preuve aucune! Que dis-je, malgré la preuve du contraire offerte et rapportée par la famille en deuil! Que la conduite d'un citoyen soit jugée après sa mort, je le veux; j'avouerai même qu'elle ne peut l'être souvent qu'à cette époque; mais dans ce jugement suprême, soyez équitables, ne calomniez pas. — Je pense donc que, dans l'état actuel de la législation, la veuve et les héritiers ont action à raison de l'injure faite à la mémoire du défunt. »

Ces idées ont été admises et élevées au niveau de la loi par le législateur belge, lors de la discussion et du vote du Code pénal belge qui nous régit.

(Me Collinet présente ici l'historique de l'article 450 du Code pénal; il continue ainsi :)

Notez, messieurs, que notre action tend à une réparation *civile*; elle est basée sur l'article 1382. Nous n'agissons pas à fin criminelle. Or, si en France, si en Belgique, avant le Code pénal actuel, il y a eu doute sur le point de savoir si une action était accordée aux héritiers pour faire *punir* les auteurs des calomnies dirigées contre les morts, jamais l'action civile en réparation de telles calomnies n'a été contestée.

En 1860, la question du pouvoir temporel du Saint-Siége était agitée. Mgr Dupanloup se jette dans la lice avec sa grande âme, l'énergie de sa foi. Le *Siècle* lui oppose l'opinion d'un de ses prédécesseurs au siége d'Orléans, Mgr Rousseau. Mgr Dupanloup récuse cette autorité en termes amers et peut-être trop acerbes. La nièce du prélat décédé dépose une plainte et Mgr Dupanloup est renvoyé devant la Cour de Paris pour y répondre du délit

Digitized by Google

de calomnie. Il fut absous parce que la Cour décida que l'action *pénale* en calomnie n'était pas ouverte pour protéger la mémoire des morts. Mais la Cour de cassation de France cassa cet arrêt *dans l'intérêt de la loi.*

Ces documents célèbres sont rapportés au *Journal du Palais* (1860).

L'arrêtiste s'exprime ainsi :

« *Personne ne doute*, il faut le dire avant toute discussion, *que quiconque se croit lésé par des imputations dirigées contre les membres de sa famille après leur mort*, n'ait le droit de demander aux tribunaux civils le redressement des faits dont il établit l'erreur, et la réparation du dommage qu'il éprouve. *C'est la stricte interprétation du principe* général de responsabilité posé dans l'art. 1382 Code Napoléon. Il y a faute de la part de l'écrivain qui impute des faits mensongers à une personne, même décédée; et cette faute peut donner lieu à une action en réparation, car l'héritier est fondé à soutenir *que le nom qu'il porte, et qui fait sa considération et son crédit, a été entaché, que l'honneur* de sa famille a été atteint, et qu'il souffre de cette atteinte... Il est certain que les imputations mensongères dont la mémoire des morts a été l'objet, trouvent une voie de redressement dans l'action civile qui est ouverte à leurs représentants ; tellement certain que, dans notre espèce, le rapport ne croit pas même devoir parler de ce mode de réparation, et que le réquisitoire, qui le reconnaît incontestable, se borne à le déclarer insuffisant. »

La Cour de Paris, le 17 avril 1858, avait fait application de ce principe dans l'affaire Perrotin contre les héritiers du prince Eugène de Beauharnais.

Les *Mémoires* posthumes du maréchal Marmont parus en 1856 et 1857, avaient attaqué la mémoire du prince Eugène de Beauharnais. Le vice-roi d'Italie était accusé d'avoir désobéi, lors de l'invasion de la France, à l'ordre de l'empereur de lui amener l'armée d'Italie, et d'avoir été ainsi la cause principale du désastre de Napoléon.

Digitized by Google

Le jugement disait :

« Attendu que l'*honneur des pères étant le plus précieux patrimoine des familles*, on ne saurait dénier aux enfants du prince Eugène le droit d'établir judiciairement la fausseté des accusations dont il a été l'objet ;

» Attendu que c'est à tort que Perrotin a prétendu que l'action formée contre lui ne reposait sur aucune base légale ; qu'en effet, les lois spéciales qui ont pour objet de régler les peines applicables au délit de diffamation et d'injure commis par la voie de la presse n'ont point enlevé aux parties diffamées ou à leurs représentants *l'action civile résultant du principe général* consacré par l'art. 1382 Code Napoléon, qui oblige l'auteur de la faute à réparer le préjudice qu'il a causé ;

» Que c'est dans l'intérêt de la vérité qu'on reconnaît à l'histoire le droit de formuler librement son appréciation sur les hommes et sur les événements ; mais que les franchises et les immunités de l'histoire ne sauraient faire perdre de vue cet objet principal, et qu'elles ne peuvent autoriser l'écrivain à avancer témérairement des faits controuvés et en contradiction avec les témoignages les plus graves, et à baser sur des assertions inexactes des jugements qui portent atteinte à la considération des personnes auxquelles ces faits sont imputés. »

Voici quelques extraits de la Cour de Paris :

« Considérant que les affirmations contraires du duc de Raguse, *en livrant à l'opprobre un nom consacré par l'estime publique*, réfléchissent fatalement sur les enfants du prince aujourd'hui décédé ;

» Considérant à cet égard, que les dispositions de la loi qui soumettent les auteurs de faits dommageables à réparer le tort que leur faute a causé ne se bornent pas dans leur application aux choses matérielles ; *qu'elles embrassent et protégent tout ce qui concerne la dignité morale des familles ;* qu'il est absurde de supposer que des héritiers auxquels on ne dénierait pas une action en responsabilité, s'il s'agissait de meubles ou d'immeubles dégradés par imprudence, puissent être éconduits quand

6.

Digitized by Google

ils veulent préserver l'honneur de leur nom *des atteintes de la calomnie et conserver sans altération cette partie si précieuse du patrimoine* que leur a transmis leur auteur. »

Écoutez la Cour fixer, dans un admirable langage, les droits et *les devoirs* de l'histoire :

« Si le droit de l'histoire est de juger avec une entière liberté les personnes et les choses ; que si même il est consacré lorsque, cessant d'être un juge incorruptible et manquant aux devoirs d'impartialité, de probité, de vérité, qui sont l'âme de l'histoire, l'écrivain distribue l'éloge ou le blâme au gré de sa passion ou de ses ressentiments, ses jugements, quelque contraires qu'ils soient à la conscience publique, ne relèvent que de l'opinion, c'est à la condition que le mensonge n'entrera pas dans son œuvre, c'est-à-dire que les faits seront rapportés avec exactitude, sans addition qui les dénature, sans retranchement des circonstances qui les expliquent et en fixent le caractère, de manière, enfin, que le lecteur, soit qu'il s'agisse de louer, soit qu'il s'agisse de blâmer, puisse apprécier personnellement et juger ; qu'autrement, au lieu d'être le plus grave et le plus utile des enseignements, l'histoire se transformerait impunément en satire ; que les *calomnies les plus odieuses* y pourraient être accréditées et les meilleurs citoyens voués au mépris ; qu'un tel système *est légalement et moralement* impossible ; que pour tout fait mensonger, en quelque ouvrage qu'il se soit glissé, histoire, mémoires ou libelles, la réclamation est ouverte et que, selon les cas, les tribunaux civils ou les tribunaux de répression sont chargés d'apprécier le dommage et d'en régler la réparation. »

Quel beau langage, messieurs, et quelles hautes pensées ! Les droits de l'histoire ! Vous les entendrez tantôt invoqués par la partie adverse. Les droits de l'histoire ! Mais qui ne les veut complets et intacts ? L'histoire est une admirable puissance qui finit toujours par se placer au service de la vérité. N'a-t-elle pas, en ce siècle, vengé de grands Papes de calomnies séculaires ? C'est elle qui a mis enfin en lumière la magnifique figure de Grégoire VII.

Digitized by Google

Mais ses droits, quelque vastes qu'ils puissent être, s'arrêtent nécessairement là où commencent le mensonge, la calomnie, la mauvaise foi. Tous les droits ne s'arrêtent-ils pas là où finit la justice ? N'en est-il pas ainsi du pouvoir de la magistrature elle-même? Il serait vraiment trop aisé à la diffamation de se draper dans le manteau de l'histoire pour s'assurer l'impunité. Le mensonge, l'injure ne sont pas de l'histoire. La plume de l'historien n'est pas un stylet qui puisse frapper impunément la mémoire des morts et le nom des vivants.

Je terminerai ces rapides considérations juridiques en invoquant une autorité qui ne sera pas récusée par la partie adverse, je parle de l'autorité de M. Laurent. Ce jurisconsulte, dans son Commentaire sur l'article 1382, pose cette question :

« Un père, blessé dans son honneur, sa considération par une imputation diffamatoire dirigée contre sa fille majeure, peut-il demander la réparation de ce délit en portant plainte et en se constituant partie civile, *tant en son nom personnel* qu'au nom de sa fille? Il y a un motif de douter. La fille étant majeure, n'est-ce pas elle qui avait le droit de porter plainte et de demander une réparation? La cour de Montpellier a accueilli l'action par ce motif que l'on ne peut sérieusement méconnaître que l'estime et la considération qui s'attachent à la conduite honnête et irréprochable du père, de la mère et des enfants, ne soient *un patrimoine commun de la famille* dont la conservation et la garde sont spécialement confiées par la morale et la loi à la surveillance et à la sollicitude paternelle. Le considérant ne répond pas à notre scrupule, nous n'y insistons pas, parce que le *sentiment moral l'emportera toujours, dans ces affaires, sur la subtilité du droit.* »

Mais si l'action des demandeurs Albani, Bernetti, Ferretti est recevable, est-elle fondée ? Évidemment oui, nous allons l'établir brièvement.

Il faut reprendre l'assignation et les conclusions.

Digitized by Google

Que portent-elles?

« Que dans son numéro du 8 février 1877, la *Flandre libérale* a outragé d'une manière odieuse l'honneur des Cardinaux Ferretti, Albani et Bernetti, dont les requérants sont respectivement les représentants ;

» Que, notamment, après avoir représenté les Cardinaux, envisagés en corps, comme des intrigants et des hommes serviles, comme « bêtes et ignorants », comme « un ramassis d'hommes dépourvus de toute instruction » menant « une vie scandaleuse », représentant « d'une manière odieusement distinguée toutes les basses passions, » la *Flandre libérale*, dans le numéro indiqué, représente le Cardinal Albani comme « avare, débauché, jurant comme un charretier, s'enivrant et volant, le Cardinal Bernetti comme ne pensant qu'à satisfaire sa lubricité et professant l'athéisme, et le Cardinal Ferretti comme un espion ;

» Que les exposants doivent à la mémoire de leurs illustres parents, à l'honneur du nom qu'ils portent, et qui constitue la part la plus précieuse de leur patrimoine, honneur qu'ils doivent défendre et transmettre intact à leurs enfants, de poursuivre devant la justice belge la réparation du tort matériel et moral leur causé par des mensonges odieux, les outrages inqualifiables que même la passion sectaire la plus caractérisée ne peut expliquer ni excuser. »

Voilà les griefs. Sont-ils fondés? — Parlons d'abord de ce qui concerne la famille Bernetti.

Le jeune comte Bernetti, depuis Cardinal et secrétaire d'État *sous trois Papes*, fut élevé à Rome avec un Belge, le comte Van der Vrecken, de Hauthem-St-Gerlac, près Maestricht, dans la belle vallée de la Guëule. Leur amitié dura 52 ans.

Lors de la captivité de Pie VII, Bernetti suivit en exil son oncle, le Cardinal Brancadoro. Ce fut son début au service de l'Église, il ne manque pas de noblesse. Bernetti et Van der Vrecken, au milieu de mille périls, suivirent

Digitized by Google

Pie VII prisonnier et se chargèrent secrètement de ses missions. Ils étaient des intermédiaires entre le monde catholique, les Cardinaux et le Pape. Cette mission n'était pas alors sans danger. Napoléon avait fait jeter en prison des catholiques de Lyon et de Paris, coupables d'avoir recueilli des sommes d'argent pour venir en aide à la détresse des Cardinaux internés. Des femmes appartenant aux premières familles de l'Empire avaient été menacées d'un sort semblable. Le Pape, qui avait chargé Van der Vrecken d'une mission à Vienne, mais ne savait retenir ce nom si rude à sa bouche italienne, disait souvent : « J'ai tant prié pour le petit Maestricht. »

Tel fut le premier pas de Bernetti dans la vie politique et religieuse ! Le dévouement se plaçait au service du martyre.

Passons toute cette existence et voyons quels furent ses derniers moments :

« Il mourut heureux, dit son biographe italien. » Pourquoi vous affligez-vous, disait-il, je suis vieux, n'est-ce pas à moi à désirer le repos après la fatigue d'un si long voyage ? quelles délices le monde a-t-il et nous a-t-il données ? Fatigues, dégoûts, ennuis, trahisons, misères infinies. Oh ! croyez-m'en ! à qui a travaillé pour Dieu et pour son Église il est doux de mourir ! »

Voilà l'homme que la *Flandre libérale* représente comme un *athée!*

Il mourut presque pauvre. Ses biens avaient été pour la plupart distribués aux indigents. Son nom, sa vie, sa mémoire, voilà surtout l'héritage qu'il a laissé à ceux qui viennent, dans cette enceinte, demander justice.

De tels hommes, s'écrie son biographe de Pesaro, de tels hommes commandent l'admiration, et leur perte est un malheur public; on peut les combattre, mais non les vaincre. Le monde est ainsi fait : il exalte après la mort les talents et les vertus de ceux qu'il avait combattus pendant leur vie.

Digitized by Google

Ce biographe ne comptait pas sur la *Flandre libérale.*

Jetons un coup d'œil sur cette noble existence et citons quelques autorités historiques :

Un protestant Bayle-Stendhal, ennemi et calomniateur de l'Église, a dit de Bernetti dans ses *Promenades de Rome*, 2e série, p. 336. Paris, 1853 :

Pour moi je voudrais que l'Italie évitât les crimes qui accompagnent souvent les révolutions. Je désire voir sur le trône de saint Pierre le Cardinal le plus raisonnable ; mes vœux sont pour Bernetti.

Ceci était écrit à la mort de Grégoire XVI !

Nous voilà loin de l'homme lascif et de l'athée !

Le peuple romain si énergique dans ses expressions, — il a cela de commun avec le peuple flamand — le peuple romain disait de Bernetti : « *Era un Vesuvio.* » Il était intrépide, ardent pour le bien. Son dévouement ne connaissait pas de limites. Les richesses ? Il les méprisait. La vie ? Il était doué d'un cœur d'acier qui ne savait trembler, mais qui savait faire trembler Aussi sous Léon XII et Pie VIII les *ventes* des *carbonari* firent les mortes ; elles avaient peur du *Vesuvio.*

Chateaubriand (*Souvenirs et correspondances de Mme Récamier*, lettre de Rome du 22 novembre 1828, tome XI, p. 266, Paris 1859), écrivait de lui : « Le Cardinal Bernetti est TOUT A FAIT UN HOMME D'ÉTAT et la modération du Saint-Père est admirable. »

Dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand écrivait encore que Bernetti est ce premier ministre qui nous est agréable « SOUS TOUS LES RAPPORTS ».

Bernetti ne mentit pas à sa race. Bernetti était de sang patricien, issu d'une des plus vieilles familles de Fermo, où le dévouement au Saint-Siége est héréditaire. Les annexions ont beau se succéder, le pouvoir a beau offrir la fortune, l'honneur mondain, ces moyens perpétuels de

Digitized by Google

trahison, ces nobles familles restent fermes dans leur foi : «*In fide constans!*» Elles ne pactisent pas avec la Révolution.

Je viens de citer Chateaubriand, je me rappelle de lui une pensée vraie.

L'aristocratie, dit-il, a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des priviléges, L'AGE DES VANITÉS ; sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier.

Que de familles semblent tomber dans l'âge des vanités et menacent de s'y éteindre! Le combat pour l'Église les en fera sortir et les fera rentrer dans l'âge des supériorités sans passer par l'âge des priviléges qui fut celui de l'ancien régime, cette triste période où la royauté abandonna l'Église pour le césarisme!

Les Bernetti, les Albani, les Ferretti, les Chigi ne connurent point cet âge des décadences, des vanités.

Bernetti fut outragé en même temps qu'Albani par les *carbonari* d'Ancône parce que tous deux luttèrent sans cesse contre leurs menées.

Élève de Consalvi, le grand diplomate de ce siècle, qui fit peur à Napoléon Ier et sut refuser de courber le front devant ses violences, Bernetti suivit les grandes traditions de la diplomatie romaine.

Léon XII le trouve gouverneur de Rome, luttant déjà contre les sociétés secrètes qui dévoilèrent leur comple dès 1830.

Sous ce règne, il fut envoyé comme nonce extraordinaire à Saint-Pétersbourg, chargé d'une mission bien difficile à remplir, dans la citadelle du schisme et du césarisme. Et le Pape aurait envoyé à Saint-Pétersbourg un ambassadeur *lubrique* et un *athée?*

Au retour de sa mission, il fut créé Cardinal et secrétaire d'État. Secrétaire d'État, il le fut encore sous Pie VIII et sous Grégoire XVI ; et il fut digne d'être calomnié, car sa vie était pure et il portait son cœur haut.

Digitized by Google

Il ne connut jamais la petite guerre, la guerre des tirailleurs. Il luttait à visage découvert. On a pu dire de lui qu'il avait l'intelligence du général et la bravoure du soldat. Aussi fut-il l'effroi des sociétés secrètes. Mort, elles se vengent, en essayant de ternir sa mémoire.

On lit dans une lettre d'un *carbonaro* rapportée par Crétineau Joly :

« On dirait que le Cardinal Bernetti a l'intuition de nos plans,
» car les ordres émanent de lui et ceux qu'on me communique
» portent tous la consigne aux moines et aux curés de se met-
» tre à la tête des populations et de les entraîner au combat
» contre les rebelles. »

Donnons quelques preuves de sa haute intelligence :

Le 30 août 1824, le Cardinal Bernetti écrivait au duc de Laval-Montmorency, à propos de Lamennais qui excitait alors, dans l'Église, surtout en France et en Belgique, tant d'enthousiasme et qu'on appelait un nouveau *Père de l'Église :*

Nous avons à Rome l'abbé de Lamennais et je trouve qu'il ne répond pas en tout point à son immense réputation...Comme tous ceux qui sur la brèche se laissent emporter à d'ardentes polémiques, l'abbé de Lamennais outre ses opinions, exagère ses sentiments. Il donne à la vérité un cachet d'exaltation et de sévérité que Rome ne peut pas accepter, mais qu'elle n'ose point condamner tout haut. Ici, nous avons la modération de la véritable force : eux nous défendent avec des colères et des passions que nous sommes contraints de subir.

L'esprit absolu de M. de Lamennais ne doute de rien, et il est poussé à ces excès par des admirations trop imprudentes ou par des calculs trop perfides.

Quel sens ! Quelle pénétration !

Vingt et un ans plus tard, le 4 août 1845, Bernetti, brisé par la maladie, écrivait :

Digitized by Google

Il s'agite autour de nous des choses vagues et mystérieuses. On voit beaucoup de mal et fort peu de bien... Un jour viendra où toutes ces mines chargées de poudre constitutionnelle et progressive éclateront. Fasse le ciel qu'après avoir vu tant de révolutions et assisté à tant de désastres, je ne sois pas témoin des nouveaux malheurs de l'Église ! La barque de Pierre surnagera sans aucun doute, mais je me fais vieux, je souffre depuis longtemps, et je sens le besoin de me recueillir dans la paix avant *d'aller rendre compte à Dieu* (c'est, d'après la *Flandre*, un athée qui parle), d'une vie si tourmentée, passée au service du Siége apostolique.

Que sa divine volonté soit faite et tout sera pour le mieux !

Ah ! si tous nos hommes d'État pensaient comme celui-ci à rendre compte à Dieu, les peuples échapperaient à plus d'une tyrannie !

Le tribunal de Dieu est le vrai tribunal de la liberté ; sur sa seule protection les nations peuvent compter.

Quelle grande vie que celle de l'Éminence Bernetti ! Quelle sainte mort ! Il ne cesse de lutter contre les loges, contre les *carbonari*, contre les innovations dangereuses qui s'introduisaient dans l'Église. Il est le confident de trois Papes. Il a travaillé à l'émancipation des catholiques anglais, l'œuvre la plus féconde de ce siècle, et au jour de la vieillesse, les labeurs d'une telle vie ne le rassurent pas, il pense au tribunal de Dieu, tout en s'abandonnant à la Providence !

Les outrages sans nom, réellement sans précédent de la *Flandre*, m'inspirent une réflexion. L'Église catholique est admirablement une. En elle toute vie part de la tête pour aller aux extrémités. C'est une synthèse parfaite et vivante. Depuis un demi-siècle elle fait des conquêtes inouïes de divers côtés. Des centaines d'évêchés ont été créés dans toutes les parties du monde, les missions portent des fruits merveilleux ; l'Angleterre lui revient, ses ennemis se dissolvent, témoin le protestantisme et le libé-

Digitized by Google

ralisme; elle défend toutes les grandes causes qui honorent l'humanité: la propriété, la liberté vraie, le spiritualisme; trois siècles de césarisme et de gallicanisme s'effacent, les maux de la Renaissance disparaissent; le travail d'unité s'accomplit, jamais autant d'obéissance ne fut placée au service de tant de foi. Et cette Église est gouvernée par des *idiots*, des *imbéciles*, des *ivrognes*, des *impudiques*, des *charretiers!* Mais qui donc peut alors, du côté des insulteurs, douter de la divinité de l'Église? Mais cette Eglise, dominée par des hommes qui la détruisent humainement parlant, grandit et s'étend; elle a donc en elle une force supérieure aux forces humaines et cette force doit être une force divine!

La libre-pensée a-t-elle réfléchi à cette conséquence de ses outrages?

La mémoire de Ferretti sera bientôt vengée des outrages de la *Flandre libérale*. A ces outrages, il suffit d'opposer le témoignage irrécusable, celui d'un véritable historien, de Guizot. (*Mém.*, t. VIII, p. 354). — L'ancien ministre de Louis-Philippe s'exprime ainsi :

« L'arrivée à Rome du Cardinal Ferretti, le nouveau secrétaire d'État, appelé à remplacer le Cardinal Gizzi, et ami particulier du Pape, était, pour la politique plus complète et plus active que nous recommandions, une circonstance favorable. « Ce n'est pas un grand esprit, m'écrivait Rossi (18 juillet 1847), mais il a du courage et du dévouement; il pourrait être pour Pie IX une sorte de Casimir Perier. Il nous écoutera, je crois : il me l'a dit avec effusion, et il n'est pas homme à simuler; *il a le défaut contraire.* »

Voilà l'espion de l'Autriche! et il est plus qu'étrange de contempler la *Flandre libérale* posant en défenseur des droits de l'histoire. En défenseur de l'audace du mensonge et de l'injure, à la bonne heure !

Dans une autre dépêche, Rossi, si peu favorable, à

Digitized by Google

cette époque encore, à la Cour de Rome, rend compte d'une audience avec le nouveau secrétaire d'État : « Quelques minutes après, le nouveau secrétaire d'État, le Cardinal Ferretti, s'installait au Quirinal. Je l'ai vu ce matin. *J'ai été fort content de lui.* Il s'est montré pénétré de l'urgence de la situation. »

Plus loin Guizot reprend la parole :

« Le Cardinal Ferretti témoignait un jour sa sollicitude à cet égard (l'appui de la France) :

» Quand, à la fin de la conversation, je lui ai dit, m'écrivait M. Rossi, que, le cas échéant, vous ne manqueriez pas à vos amis, il s'est jeté à mon cou et m'a vivement embrassé, en me disant : « Merci, cher ambassadeur, en tout et toujours, confiance pour confiance, je vous le promets ! »

Où est l'espion de l'Autriche ? Où est l'hypocrite? Singulier espion que ce secrétaire d'État, avec l'aide duquel Pie IX écrivait à l'empereur d'Autriche, l'admirable lettre du 3 mai 1848 :

« Qu'il ne soit pas désagréable à Votre Majesté que nous fassions appel à sa piété et à sa religion, l'exhortant avec une affection paternelle à retirer ses armes d'une guerre qui, sans pouvoir reconquérir à l'empire l'esprit des Lombards et des Vénitiens, traîne à sa suite un funeste cortége de malheurs qu'elle-même déteste certainement. Qu'il ne soit point désagréable à l'illustre nation allemande que nous l'imitions à déposer les armes et à convertir en d'utiles relations d'amical voisinage une domination qui ne serait ni noble, ni heureuse puisqu'elle ne reposerait que sur le fer. »

Qui peut lire ces lignes sans s'écrier que Pie IX est vraiment le protecteur de l'Italie et sans se demander « que serait-il arrivé si l'Autriche avait écouté la Papauté? »

L'Europe n'eût pas été déchirée par ces guerres qui la ravagent depuis 1859, et l'Autriche fût devenue l'empire allemand.

Digitized by Google

Ferretti fut l'aide de Pie IX, dans l'œuvre des premières réformes, tentées par l'immortel Pontife, au début de son règne. Il ne nous appartient pas de les juger ici. Elles ont démontré, en tout cas, à tous, d'une manière irréfragable, la vérité de ce que disait Guizot, au début du règne de Grégoire XVI : « On ne voulait pas une réforme, on voulait une révolution. » La réforme tentée par Grégoire XVI était tombée devant les violences des sociétés maçonniques. Ces mêmes violences allaient détruire l'œuvre de Pie IX. La Révolution a soif de ruines ; elle ne peut être satisfaite!

Nonce à Naples, en 1834, le Cardinal Ferretti y montra une immense charité:

« En automne 1836, éclata le choléra à Naples. Le nonce Ferretti encouragea le clergé par son exemple à remplir ses devoirs envers les malades. L'énergie de caractère qu'il avait montrée auparavant contre les révolutionnaires dans les États de l'Église, se manifesta aussi dans cette circonstance. Le roi de Naples lui écrivit de sa main pour le remercier de ses peines, de son zèle et du bon exemple qu'il avait donné au reste du clergé.

» Ce ne fut qu'au mois d'août, quand le choléra eut cessé, que Ferretti quitta Naples pour se rendre à son évêché de Monte-Fiascone. Le roi lui fit présent d'une croix pectorale en reconnaissance de ses services. » (II. p. 617. *Histoire de l'Église au* XIX[e] *siècle*, par le bénédictin allemand Gams.)

Dans son ouvrage sur Rome, le député anglais Maguire trace du cardinal un beau portrait :

« Le Cardinal Ferretti, grand Pénitencier, dont la douce expression s'accorde bien avec la blancheur de ses cheveux, figure parmi les personnages marquants de la Cour pontificale.

Ce Cardinal distingué est le cousin du Pape et fut son premier ministre avant la révolution. Il se fait remarquer par la simplicité de ses vêtements, par la sainteté de sa vie et par son

Digitized by Google

grand zèle apostolique. Pendant qu'il était Cardinal-évêque de Rieti, des voleurs pénétrèrent dans une des églises de cette ville et dérobèrent le ciboire avec les Saintes-Espèces, ajoutant ainsi le vol au sacrilége. A la nouvelle de cet abominable outrage, le Cardinal, accompagné de son clergé, parcourut les rues, nu-pieds et la corde au cou, se rendit ainsi processionnellement et dans cette attitude pénitente sur la place du marché, où il prononça un discours des plus émouvants sur ce texte qui exprimait si bien sa douleur : « Ils lui dirent, femme, qu'avez-vous à pleurer ? Qui cherchez-vous? C'est, leur dit-elle, qu'on a enlevé mon Seigneur, et je ne sais où on l'a mis. » Le ciboire fut rendu le soir même et l'on n'avait pas touché aux Saintes-Espèces qu'il contenait. »

En voilà assez sans doute pour rétablir la vérité historique et venger la noble famille Ferretti des outrages jetés par la *Flandre* à la mémoire d'une de ses illustrations les plus brillantes et les plus pures. En voilà assez aussi pour démontrer la nécessité d'une réparation judiciaire !

Je n'ai plus le courage, je l'avoue, de relire les lignes réellement infâmes adressées au prince de l'Église qui porta si noblement, pendant une carrière de plus de quatre-vingts ans, le grand nom d'Albani, et fut digne d'une race alliée à plusieurs familles royales et qui donna à l'Église des Papes et des Cardinaux.

La Révolution n'aime pas les grandeurs. Elle spolia le Cardinal, en dépouillant la villa Albani des trésors artistiques qui en faisaient un magnifique musée ; cela fait, elle jeta la victime en prison. Le général Bonaparte fut en 1796, comme il le fut trop souvent étant empereur, l'exécuteur des volontés révolutionnaires.

Il menaça le Sacré-Collége de la prison et de la mort. Le Sacré-Collége, que le Cardinal Albani animait de son courage, répondit à ses menaces :

« La mort dont vous voudriez nous effrayer, M. le général,

Digitized by Google

» commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien;
» elle est aussi le terme des prospérités apparentes des mé-
» chants, et le commencement de leur supplice, si les remords
» déjà ne l'ont commencé. »

Voilà la réponse du ramassis d'imbéciles, de corrompus et d'ivrognes! L'histoire en compte-t-elle beaucoup d'aussi nobles ? En 1815 — permettez cette parenthèse — sans doute parce que le Sacré-Collége est, d'après la *Flandre*, le composé infâme que vous savez, *sur la proposition de Wellington*, la préséance dans le corps diplomatique fut accordée à la diplomatie romaine!

Albani fut jeté en exil et en prison avec Pie VI et onze Cardinaux.

En 1798, le Directoire français, poursuivant le cours des *exploits glorieux de* 1793, confisqua toutes les propriétés de la famille Albani aussi bien que celles de la famille Braschi. Statues, marbres, livres, tableaux, tout fut volé et envoyé à Paris. La révolution française répandait ses bienfaits sur le monde!

Ainsi était punie la fidélité à la Papauté. La *Flandre libérale*, défenseur des violences révolutionnaires, aurait bien fait de ne pas s'attaquer à ce grand nom d'Albani; c'était s'exposer à remettre en souvenir les crimes commis au nom des principes qu'elle défend. Il est d'ailleurs inutile de faire observer que les calomnies des défenseurs du Directoire s'expliquent par la nécessité d'outrager les victimes.

Je l'ai dit: la maison Albani était une des plus illustres et des plus nobles de l'Italie, se glorifiant même d'alliances impériales. Sur le Cardinal étaient concentrés les honneurs et les biens de la famille. Il put plus tard administrer les murailles de ses propriétés, les ruines encore étant des magnificences.

Digitized by Google

Il fut le secrétaire d'État de Pie VIII. Il appartenait à la grande école de Consalvi.

Le secret des colères maçonniques contre les mémoires d'Albani, de Bernetti, de Léon XII, de Pie VIII, de Grégoire XVI n'en est plus un. Ces colères servent d'instruments à la vengeance excitée par les énergiques condamnations des Pontifes, par les intelligentes poursuites des Cardinaux. Contrairement au célèbre vers du Dante, la vengeance n'a pas cédé devant la mort. Lâche, elle s'est levée sur les tombes ; elle a frappé des cercueils.

En 1829, Albani était secrétaire d'État, Pie VIII publia son Encyclique contre les *carbonari !*

« Entre toutes les sociétés secrètes, nous avons résolu de vous en signaler une, récemment formée et dont le but est de corrompre la jeunesse élevée dans les gymnases et les lycées.

» De là vient que nous voyons en gémissant ces jeunes gens parvenus à une telle licence, qu'ayant secoué toute crainte de la religion, banni la règle des mœurs, méprisé les saines doctrines, foulé aux pieds les droits de l'une et de l'autre puissance, ils ne rougissent plus d'aucun désordre, d'aucune erreur, d'aucun attentat. »

Le coup fermement dirigé atteignit les *ventes* au cœur. Un *carbonaro*, Felice, écrivit d'Ancône, le 11 juin 1829 :

« J'ignore si quelque indiscrétion a été commise, et si, malgré toutes nos précautions, quelques-unes de nos lettres ne sont points tombées entre les mains du cardinal ALBANI.

» Ce renard autrichien qui *ne vaut pas mieux que Bernetti*, LE LION DE FERMO, ne vous laissera guère en repos. Ils s'acharneront tous deux sur les *carbonari*, ils les poursuivent, ils les traquent de concert avec Metternich. »

Le lion de Fermo, le renard autrichien, nous voilà loin des ivrognes, des voleurs, des charretiers ! !

Digitized by Google

Messieurs de la révolution, mettez-vous donc d'accord, je vous prie, afin de donner un vernis de vraisemblance à vos accusations, auprès de vos amis.

La haute intelligence du Cardinal Albani s'est manifestée dans la lettre si remarquable sur les affaires de Belgique, écrite en juin 1830, et où la révolution belge était prévue, ainsi que la révolution de juillet. Je ne la relirai pas, je me borne à demander quel est l'homme d'État qui, à cette époque, ait montré un sens aussi profond de la situation de l'Europe?

Il est inutile de rappeler avec quelle énergie Albani s'associa à Pie VIII, en 1829, pour condamner les sociétés secrètes qui allaient bientôt mettre les États romains, et toute l'Europe d'ailleurs, à feu et à sang. Je dois me restreindre et finir en réfutant les appréciations de Chateaubriand, ambassadeur de France à Rome en 1828, sur le Cardinal. Elles seront sans doute alléguées par la partie adverse.

Disons tout d'abord que le secret des colères de Chateaubriand est facilement mis à jour. Albani soutenait la politique de l'Autriche et Chateaubriand détestait l'Autriche. Chateaubriand aimait la vie facile; Albani frappait sans cesse à la porte de l'ambassade, pour réclamer ses propriétés artistiques qui ornaient le musée du Louvre et qui ne furent jamais rendues. Chateaubriand se vengeait en appelant Albani avare et autrichien.

La *Flandre* va appuyer ses mensonges sur le témoignage de Chateaubriand qu'elle appellera un écrivain catholique et royaliste. Je récuse ce témoignage et je le fais, parce que Chateaubriand ne fut pas un catholique digne de ce grand nom et qu'il fit à la Légitimité un tort énorme.

Cependant, je prierai la partie adverse de ne pas briser le témoignage, de ne pas le diviser; je lui demanderai ce qu'elle pense de la déclaration de Chateaubriand jugeant la Papauté, dans le *Génie du christianisme* :

Digitized by Google

« C'est une chose assez généralement reconnue que l'Europe doit au Saint-Siége sa civilisation, une partie de ses meilleures lois et presque toutes ses sciences et ses arts... La Cour de Rome s'est presque *toujours montrée supérieure à son siècle.* Elle avait des idées de législation, de droit public, elle connaissait les beaux-arts, les sciences, la politesse, lorsque tout était plongé dans les ténèbres des institutions gothiques ; elle ne se réservait pas exclusivement la lumière, *elle la répandait au loin*, elle faisait tomber les barrières que les préjugés élèvent contre les nations, elle cherchait à adoucir nos mœurs, à nous tirer de notre ignorance, à nous arracher à nos coutumes féroces et grossières. Les Papes furent des missionnaires des arts envoyés à des barbares, des législateurs chez les sauvages. »

La *Flandre* ne parlera pas de ce témoignage, pas plus que de cette appréciation :

« L'idée chrétienne est l'avenir du monde. » Tel est, en effet, le titre du dernier chapitre des Mémoires d'*Outre-Tombe.*

» Je ne trouve, s'écrie Chateaubriand, de solution à l'avenir que dans le christianisme ET DANS LE CHRISTIANISME CATHOLIQUE ; la religion du Verbe est la manifestation de la Vérité, comme la création est la visibilité de Dieu. Je ne prétends pas qu'une rénovation générale ait absolument lieu, car j'admets que des peuples entiers soient voués à la destruction ; j'admets aussi que la foi se dessèche en certains pays ; mais s'il reste un seul grain, s'il tombe sur un peu de terre, ne fût-ce que dans les débris d'un vase, ce grain lèvera et une seconde incarnation de *l'esprit catholique* ranimera la société. »

Voilà Chateaubriand, chrétien et catholique ! Chrétien et catholique il est encore, quand il fait l'éloge de Léon XII, ce grand pontife outragé par la *Flandre libérale*, du Cardinal Bernetti, cette victime dont la mémoire est vouée aux haines maçonniques, de Grégoire XVI, l'illustre prédécesseur d'un règne sans exemple dans les annales de l'Église.

Citons quelques lignes de ces témoignages :

Digitized by Google

Chateaubriand écrit de Rome le 3 janvier 1829, sous le règne de Léon XII :

« J'ai passé hier une heure avec le Pape. Nous avons parlé de tout et des sujets les plus hauts et les plus graves. *C'est un homme très-distingué et très-éclairé, et un prince plein de dignité.* Il ne manquait aux aventures de ma vie que d'être en relation avec un Souverain Pontife ; cela complète ma carrière. »

Vous rapprocherez cet éloge des injures adressées à la mémoire de Léon XII par la haine sectaire de la *Flandre.*

Chateaubriand le complète dans une dépêche officielle adressée au comte de la Ferronays :

« Je ne sais si l'on a jamais été à même de connaître plus à fond les sentiments intimes d'un pape, si l'on a jamais entendu un prince qui gouverne le monde chrétien s'exprimer avec tant de netteté sur des sujets aussi vastes, aussi en dehors du cercle étroit des lieux communs diplomatiques. Ici point d'intermédiaire entre le Souverain-Pontife et moi, et il était aisé de voir que Léon XII, par son caractère de candeur, par l'entraînement d'une conversation familière, ne dissimulait rien et ne cherchait point à tromper. »

Nous avons invoqué Chateaubriand en faveur du Cardinal Bernetti. Il s'est répandu, à plusieurs reprises, en termes extrêmement élogieux sur ce prince de l'Église. Mais écoutez-le exprimer, dans une dépêche au comte Portalis, son opinion sur Grégoire XVI, sur cette prétendue poupée des époux Moroni, sur ce Pontife ignorant, lascif, imbécile, à en croire les violences sectaires de la *Flandre :*

Le Cardinal Capellari est un homme docte et capable. Il sera repoussé, dit-on, par les Cardinaux comme trop jeune, comme moine et comme étranger aux affaires du monde. Il est autrichien et passe pour obstiné et ardent dans ses opinions religieuses. Cependant, c'est lui qui, consulté par Léon XII, n'a rien vu dans les ordonnances du roi qui pût autoriser la réclamation de nos évêques ; c'est encore lui qui a rédigé le concordat

Digitized by Google

de la cour de Rome avec les Pays-Bas et qui a été d'avis de donner l'institution canonique aux évêques des républiques espagnoles. Tout cela annonce un esprit raisonnable, conciliant et modéré.

Chateaubriand a eu pour le Cardinal Albani des mots acerbes, des paroles injustes. Il oubliait qu'il avait dit lui-même que « la première invasion des Français à Rome, sous le Directoire, fut INFAME ET SPOLIATRICE; la seconde, sous l'Empire, fut inique.... »

Le 2 avril 1829, il écrit au comte Portalis :

Le Cardinal Albani, nommé secrétaire d'État, ne plaît ni à la faction sarde, ni à la majorité du Sacré-Collége, ni même à l'Autriche, parce qu'il est violent, anti-jésuite (voilà une *qualité* qui ne doit pas déplaire à la *Flandre!*), rude dans son abord, et italien avant tout. Riche et excessivement avare, le Cardinal Albani se trouve mêlé dans toutes sortes d'entreprises et de spéculations...

Il est un homme d'esprit, faux par caractère et franc par humeur ; sa violence déjoue la ruse ; on peut en tirer parti en flattant son orgueil et en satisfaisant son avarice...

Le Cardinal Albani, dans une position difficile, est obligé de l'expier ; les protestations qu'il me fait de son dévouement à la France, blessent l'ambassadeur d'Autriche qui ne peut cacher son humeur. Sous le rapport religieux nous n'avons rien à craindre du Cardinal Albani ; fort peu religieux lui-même, il ne sera poussé à nous troubler ni par son propre fanatisme, ni par l'opinion modérée de son souverain.

Chateaubriand alla plus loin encore, le 4 mai 1829, écrivant au comte Portalis :

Je crois le Cardinal Albani sincère. Il est d'une indifférence profonde en matière religieuse : il n'est pas prêtre ; il a même songé à quitter la pourpre et à se marier, il n'aime pas les Jésuites, ils le fatiguent par le bruit qu'ils font ; il est paresseux, gourmand, grand amateur de toutes sortes de plaisirs : l'ennui

Digitized by Google

que lui causent les mandements et les lettres pastorales le rend extrêmement peu favorable à la cause des auteurs de ces lettres et de ces mandements : ce vieillard de quatre-vingts ans veut mourir en paix et en joie.

Je récuse ces appréciations et je les qualifie de calomnies. Chateaubriand n'était guère catholique lorsqu'il les écrivait. Faut-il d'ailleurs s'étonner qu'il ait mal parlé de l'Église et de ses plus nobles fils, lui qui commence ses *Mémoires d'Outre-tombe*, en outrageant son père et sa mère ?

Ce nom de Chateaubriand a conservé un tel parfum de poésie que c'est avec regret que je fais connaître le fond de cette âme. L'histoire le veut ; ici je puis invoquer en toute justice *les droits de l'histoire*.

Voici le début des *Mémoires* :

Une seule passion dominait mon père, celle de son nom. Son état habituel était une tristesse profonde que l'âge augmenta, et un silence qui ne sortait que par des emportements. Avare dans l'espoir de rendre à sa famille son premier éclat, hautain avec les gentilshommes, dur avec ses vassaux, taciturne, despotique et menaçant dans son intérieur, ce qu'on sentait en le voyant c'était la crainte....

Et ce détail n'est-il pas plus indigne ?

Je fus le dernier de ses dix enfants. Il est probable que mes quatre sœurs durent leur existence au désir de mon père d'avoir son nom assuré par l'arrivée d'un second garçon ; je résistais, j'avais une aversion pour la vie.

Chateaubriand ne parle pas mieux de sa mère :

Elle apportait chez elle une humeur grondeuse, une imagination, un esprit de parcimonie, qui nous empêchèrent d'abord de reconnaître ses admirables qualités. Avec de l'ordre ses enfants étaient tenus sans ordre ; avec de la générosité, elle avait l'apparence de l'avarice ; avec la douceur d'âme, elle gron-

Digitized by Google

dait toujours; « mon père était la terreur des domestiques, ma mère en était le fléau. »

L'Église est aussi une mère suivant la belle expression populaire et liturgique. Quoi d'étonnant que Chateaubriand ne l'ait pas toujours respectée!

Laissons-là mes sentiments. Je veux convaincre mes adversaires, je l'ai dit plusieurs fois, par des autorités irrécusables pour eux; j'invoque contre les appréciations de Chateaubriand les opinions de Sainte-Beuve et de Georges Sand. J'aurais voulu y ajouter celle du prince Napoléon, afin d'avoir réuni les trois fondateurs du diocèse de la libre-pensée qui inauguraient le nouveau culte, en s'attablant dans une salle de restaurant, le vendredi-saint, et y mangeant des saucissons, boudins et viandes de porc de toute espèce. Pourquoi mange-t-on obligatoirement dans ce culte du porc, le vendredi-saint? Serait-ce que lorsqu'on fait gras ce jour, on ne saurait trop le faire? Quoi qu'il en soit, le César déclassé n'a pas eu, paraît-il, d'opinion littéraire. Passe pour un César classé de faire de l'histoire, un César déclassé nourrit d'autres préoccupations!

Voici l'opinion de Sainte-Beuve, dans ses études sur Chateaubriand :

« Et, en effet, qu'étaient-ce, après tout, que Fontanes et même Chateaubriand? *Des épicuriens qui avaient l'imagination catholique*. Il y a des hommes qui ont ainsi l'imagination catholique indépendamment *du fond de la croyance*...

» La postérité est venue, et l'examen véritable commence. L'admiration, en définitive, retrouvera son compte, mais nous tâcherons de ne la faire porter que sur les portions vraiment dignes d'être admirées...

» J'ai regret d'avoir à insister sur ce point, mais il est essentiel; quand on fait une étude sur un homme considérable, il faut oser tout voir, tout regarder, et au moins tout indiquer.

» J'ai toujours frémi quand j'ai vu des poètes, des vrais poètes, se prendre à la politique et prétendre à devenir nos

Digitized by Google

pilotes. Oh ! que Platon les connaissait bien quand il voulait les couronner de fleurs et les bannir de la république !...

» Ils seraient tentés, à la moindre contrariété, au moindre choc, *de mettre le feu au vaisseau et de s'engloutir eux et tout l'équipage*, c'est-à-dire la société tout entière, pour avoir une belle mort sur l'Océan !

» L'inconvénient de ses *Mémoires*, s'il faut le dire, et l'effet qu'ils produisent tels qu'on les lit de suite aujourd'hui, c'est que le narrateur arrange un peu tout cela à distance et qu'il ne réussit pas à l'arranger complètement... Il y a bigarrure et par moment l'effet que l'on reçoit est double : c'est vrai et c'est faux à la fois.

» Ces mémoires sont surtout poétiques et n'ont que ce genre de sincérité-là — « une vérité d'artiste ».

» Sur ce que je viens de dire du royalisme et du catholicisme de M. de Chateaubriand et de leur singulière espèce, j'ai à faire quelque remarque pour montrer que je n'exagère rien.

» Son royalisme.... Il a tant répété au sujet des Bourbons et de la branche aînée le mot de bête et de bêtise qu'à la fin on l'a cru.

» Chateaubriand a dit de la légitimité à Lamennais, démocrate :

« Je pense comme vous, mais, que voulez-vous, je n'ai pu me séparer de cette charogne. »

» Quant à la nature de son catholicisme, un seul trait suffira. Dans les notes du *Congrès de Vérone* Chateaubriand cite une lettre de Bérenger, dont il dit qu'elle est aussi spirituelle qu'admirable (ma foi catholique à part). Bérenger parle du christianisme comme d'une grande forme sociale dont la sanction divine, qui a pu être nécessaire à l'origine, doit disparaître avec la propagande de la raison.....

» On lit beaucoup les *Mémoires :* on en dit les choses les plus contraires et tout le monde a raison. Ce sont les fragments d'un talent, ce sont les morceaux coupés d'un tout.... Je crains bien que *le commencement* ne soit le meilleur. L'amour, les rêves, un vieux château, la mer, ce sont des textes qui vont à tout le monde. Mais ce *langage*, cette fantaisie, ce défaut de plan appliqués à la politique, que sera-ce ?....

Digitized by Google

» A propos de ces Mémoires, je me refroidis, non pour l'ouvrage mais pour le héros : *il est malveillant* et *il sue l'orgueil.*

» Rousseau légua son chef-d'œuvre pour ouvrage posthume : Chateaubriand nous laisse sa *défaillance.* »

Georges Sand a été bien dure aussi, Sainte-Beuve rapporte son appréciation :

« Je lis les *Mémoires-d'Outre-tombe* et je m'impatiente de tant de grandes poses et de draperies. C'est un ouvrage *sans moralité.* L'âme y manque, et moi qui ai tant aimé l'auteur, je me désole de ne pouvoir aimer l'homme. On ne sait pas s'il a jamais aimé quelque chose ou quelqu'un, tant son âme se fait vide avec affectation. Cette préoccupation de montrer le contraste de sa misère et de son opulence, de son obscurité et de sa célébrité, me paraît d'une profondeur puérile presque bête, le mot est lâché. »

Lamartine dans son *Cours de littérature*, (quarante et unième entretien) s'exprime ainsi :

« Qui de nous ignore combien de jeunes cœurs se prodiguaient en pensée et jusqu'en amour à l'auteur de Renée d'Atala, descendant déjà de l'autre côté de la vie? La beauté est la tentation de l'homme ; la gloire est la séduction de la femme. »

« Pendant son ambassade de Rome, Chateaubriand roucoulait auprès d'une jeune dame dont Sainte-Beuve a publié un chapitre de mémoires. Il lui offrait l'ambassade, le ministère, le trône à ses pieds. »

Voilà l'*homme politique !* Hélas, les mémoires de cette jeune dame ont été publiés au grand scandale des honnêtes gens ! Chateaubriand n'a pas le droit de parler de moralité !

« Chateaubriand, dit encore Lamartine, est bien malheureux ; il ne peut plus sortir de sa chambre. Mme Récamier l'y va voir tous les jours, mais elle ne le voit que sous le feu des regards de Mme de Chateaubriand, qui se venge enfin de cinquante années

Digitized by Google

de délaissement. Elle a le dernier mot sur le sublime volage, et sur tant de beautés qui l'ont tour à tour ravi. »

Un des hommes d'État les plus illustres de la monarchie autrichienne, le comte de Ficquelmont, à propos des *Mémoires*, a porté ce jugement sur Chateaubriand :

« A nous le droit de les juger. Nous avons plus que le droit, nous avons le devoir, car il a fait du mal. Il a remué les esprits mais sans savoir les conduire ; il a créé du mouvement sans direction fixe ; il a fait du bruit, il a acquis de la célébrité, mais la célébrité n'est pas de la gloire, de la véritable gloire...

» Il a l'orgueil qui fait tomber, et ses *Pensées d'Outre-tombe* en sont pleines... Les Bourbons exilés pleurent sans doute comme une de leurs fautes la confiance qu'ils lui avaient donnée. »

La fin de Chateaubriand a été heureusement chrétienne, ses dernières paroles ont racheté les erreurs échappées à sa plume de poète.

Chateaubriand se mourait à Paris ; le canon fratricide retentissait dans les rues. L'abbé de Guerry, qui devait tomber sous les balles de la Commune, lui apportait le Dieu de l'Eucharistie. Châteaubriand se lève et, de ce regard profond qu'on lui connaissait, joignant les mains il salua la sainte hostie. Prêtant alors l'oreille au bruit du canon : « Oh ! mon Dieu ! dit-il, c'est un peuple qui se déchire, les rois tombent et s'en vont, mais vous, Seigneur, vous ne tomberez pas, vous ne vous en allez pas ; vous êtes le Sauveur, le guérisseur de l'humanité et l'on ne vous détrônera jamais ! »

Et l'Église catholique fondée par Jésus-Christ ne tombera jamais, elle ne sera pas détrônée ! Le libéralisme passera comme toutes les hérésies ont passé et la Papauté continuera de conduire la société chrétienne, au travers des orages du monde et des haines de l'impiété.

Mais je m'aperçois que j'ai oublié de rencontrer une

Digitized by Google

objection ; pour y répondre je rentre dans le domaine du droit que j'ai peut-être trop longtemps et trop souvent abandonné. Vous ne justifiez d'aucun dommage, disent les adversaires ! Je réponds en invoquant une autorité devant laquelle la *Flandre libérale* s'inclinera, je parle de M. Laurent. Appréciant l'article 1382, ce jurisconsulte s'exprime ainsi :

Le dommage *moral* donne-t-il lieu à réparation ? L'affirmative est admise par la doctrine et par la jurisprudence. Elle se fonde sur le texte et sur l'esprit de la loi : l'article 1382 parle d'un dommage en termes absolus qui ne comportent pas de distinction ; tout dommage doit donc être réparé, le dommage *moral* aussi bien que le dommage *matériel*. C'est ce que Pothier exprimait en ajoutant le mot *tout*, qui se rapporte au dommage *moral*. L'esprit de la loi ne laisse aucun doute ; elle veut sauvegarder tous les droits de l'homme, tous ses biens ; or, notre honneur, notre considération, ne sont-ils pas le plus précieux des biens ? ILS SONT PLUS, ILS CONSTITUENT L'ESSENCE DE NOTRE ÊTRE.

On a puisé une objection dans l'importance même des droits qu'il s'agit de garantir ; quelle réparation donnera-t-on à l'honneur blessé ? L'honneur s'estime-t-il à prix d'argent ? Non, certes, mais toute condamnation, fût-elle purement pécuniaire, implique une réprobation morale du fait dommageable. Il est vrai qu'il est impossible d'évaluer en argent le dommage moral, le montant des dommages-intérêts sera donc toujours arbitraire ; est-ce 1,000 fr. ? est-ce 10,000 fr. ? Et pourquoi 10,000 plutôt que 9,000 fr. ? On ne le sait ; mais qu'importe ? De ce que le juge ne peut pas accorder une réparation entière, on ne peut pas conclure qu'il ne doit accorder aucune réparation. L'arbitraire est ici dans la nature des choses et il peut tourner à bien, parce qu'il permet au juge de prononcer des peines civiles sans limite aucune, donc en les proportionnant à la gravité du tort moral.

Il est de jurisprudence que l'action civile née d'un délit de presse, peut être portée directement devant les tribunaux civils. C'est surtout en cette matière que les dommages-intérêts sont

Digitized by Google

une nécessité, quel que soit l'arbitraire de la décision. Il y a une presse qui vit d'outrages, de mensonges et de calomnies. C'est une profonde atteinte à la moralité publique; elle est d'autant plus grave que ceux qui ont toujours l'insulte à la bouche se prétendent les représentants de la religion et de la morale.

Le juge doit sauvegarder la moralité publique ébranlée et ruinée par des attaques incessantes qui n'ont d'autre mobile que la haine aveugle que les prétendus défenseurs de l'Église portent à ceux qui osent penser librement et qui refusent de plier sous la domination du prêtre.

Sans doute, il est difficile d'évaluer le dommage moral qui résulte des délits de presse; le juge aura égard à la position pécuniaire des parties, au caractère des imputations, à la publicité qui leur a été donnée et aux motifs qui ont fait agir les auteurs.

Vous changerez quelques mots, messieurs, à ce passage, votre jugement en fera l'application à la *Flandre libérale* et ainsi vous nous rendrez la justice à laquelle nous avons droit.



AUDIENCE DU 31 JUILLET 1877.

PLAIDOIRIE DE Me VAN BIERVLIET.

Me Van Biervliet. Au point où en sont arrivés les débats, je me bornerai à raconter ce qu'il y a d'essentiel dans la plaidoirie de mes adversaires. Dès le début de la plaidoirie, on a cherché à donner le change sur le caractère et la véritable portée du procès. On a représenté les demandeurs comme des personnes qui plaident au nom de je ne sais quelles œuvres catholiques, et, à dire toute ma pensée, il m'a semblé que mon adversaire cherchait à faire croire que le procès était dirigé contre la *Flandre libérale* par la presse catholique, et l'on a insinué qu'il n'y a au fond du litige actuel que le procès d'un journal catholique de cette ville contre son adversaire de tous les jours, la *Flandre libérale.*

Me Metdepenningen. Certainement; il n'y a pas de doute à cet égard.

Me Van Biervliet. Je ne m'étais donc pas trompé. Et cela a été dit pour reproduire l'inévitable cliché de la modération, de la mansuétude et de la charité chrétienne que l'on a l'habitude d'exiger de la presse catholique envers ses adversaires. On oublie qu'à côté de la charité il y a la justice. Et en présence de l'article infâme que nous vous déférons, il ne peut être question que de justice, et c'est ce que nous venons demander à nos juges. L'article incriminé est de ceux qu'on ne signe pas, mais il engage toute la rédaction du journal. Il ne s'agit pas ici d'instruire, de moraliser par la presse; nous sommes en présence d'une œuvre de haine bassement poursuivie et que nous demandons à la justice de notre pays de flétrir comme elle le mérite.

Tout est spontané et franc dans ce procès. Nous le disons tout net parce que c'est la vérité, et nos adversaires eux-mêmes en ont fourni la preuve.

Digitized by Google

On s'est demandé pourquoi les héritiers d'Antonelli, de Somaglia et de Lambruschini ne comparaissent pas au procès pour venger la mémoire de ces Cardinaux. Pourquoi ? Non, parce qu'ils ont refusé, comme on vous l'a dit, de signer des procurations ; mais parce que ceux-là seuls se sont présentés qui, à raison de la proximité de leur parenté, ont jugé personnellement et spontanément opportun de venir à nous. Il en serait venu un plus grand nombre si nous avions fait des démarches dans ce but.

D'autres ont pu dédaigner les attaques de la *Flandre libérale ;* nous n'avons pas à juger leurs motifs ; nous défendons ici l'honneur de ceux qui se sont à juste titre émus de vos calomnies.

On a parlé de Ferretti qui a laissé à son neveu l'usufruit de ses biens et la nue-propriété à ses deux petits-neveux, et l'on ajoute que les nu-propriétaires seuls sont au procès. C'est une erreur, car l'usufruitier et l'un des nu-propriétaires figurent parmi les demandeurs, et nous tenons une lettre de notre client Ferretti qui proteste contre votre libelle infâme aux noms de son père Oliveretto Ferretti et de son frère François. On voit bien qu'il y a accord dans toute la famille au sujet de ce procès; il suffisait de l'intervention des chefs de la famille pour que le tribunal en fût saisi et restituât l'honneur de la famille entière.

Aux parents des Cardinaux Albani et Bernetti on oppose que les actes produits sont insuffisants pour établir leur qualité de proches parents. On essaie ainsi de sortir du procès par la petite porte, au moyen de ce que je ne crains pas d'appeler une véritable chicane. Comment contester sérieusement une parenté constatée par des notaires et des témoins affirmant connaître les donneurs de procurations et leur proche parenté avec les Cardinaux outragés ?

Les Ferretti produisent des actes de notoriété en règle. Il en est de même des documents des autres demandeurs,

Digitized by Google

quoique leurs actes ne soient point aussi explicites. Ils se composent de deux pièces qui sont des pouvoirs remis pour intenter le procès, et dans lesquels un notaire italien affirme connaître les comparants et leurs familles. Le notaire déclare que les comparants sont les neveux des Cardinaux. Comment ose-t-on prétendre que c'était là un acte fabriqué, surpris et sans force légale ? Certes, la justice doit être éclairée sur la qualité des plaideurs ; mais la nôtre est assez bien établie pour que le tribunal admette notre action.

A M. et à Mme Moroni, on n'oppose aucun moyen de procédure.

On a commis l'extrême imprudence d'en parler ; on ignorait qu'ils fussent vivants, on croyait ne parler que des morts.

Avons-nous le droit de nous plaindre devant la justice? Evidemment ; la question ne peut être discutée en droit. Il y a eu des controverses sans doute, au point de vue de l'application de la loi pénale, mais au point de vue du droit civil, la théorie soutenue par le défendeur est philosophiquement et juridiquement inadmissible.

Me Collinet nous a montré la force du nom dans la famille ; il vous a dit que c'est un patrimoine commun d'honneur qui crée une solidarité indéniable, base juridique certaine de notre action.

Du moment que l'on admet que des attaques dirigées contre la mémoire d'un défunt peuvent constituer la base juridique d'une action, il faut nécessairement admettre qu'il y a lésion dans le chef de la personne vivante ; et c'est cette lésion qui justifie notre exploit introductif d'instance. Car dès que l'honneur n'est pas absolument personnel et qu'il se communique par le sang, on ne peut admettre qu'il faille restreindre la solidarité du nom à la descendance directe et exclure les collatéraux.

La question d'honneur est vraiment une question d'ap-

Digitized by Google

préciation. Voici une double preuve au point de vue de l'honneur et du déshonneur. Au point de vue du déshonneur, la flétrissure infligée au membre d'une famille ne rejaillit-elle pas sur la famille entière, ne frappe-t-elle pas tous ceux qui se trouvent à un degré assez rapproché du condamné ? Le frère d'un assassin, d'un voleur, d'un escroc reste-t-il ce qu'il était avant le crime ? Par le fait de son frère n'a-t-il pas souffert un dommage? Au point de vue de la conscience, la condamnation sans doute est personnelle ; mais je parle au point de vue de la considération publique. Qui donc, par exemple, se souciera d'épouser la sœur d'un assassin ?

Et au point de vue de l'honneur de la famille, les choses ne se passent pas autrement. L'honneur est le patrimoine commun. Toucher à l'honneur d'un seul, c'est entamer le bien de tous.

C'est dans cet ordre d'idées que le législateur belge a raisonné, lorsqu'il s'est occupé de la révision du Code pénal. L'outrage envers une personne décédée constitue un délit, et aucun des orateurs de la Chambre n'a tenu un langage différent du nôtre.

Voici le langage de M. Haus :

Plusieurs fois la question s'est élevée de savoir si la calomnie dirigée contre la mémoire d'une personne constituait un délit. Souiller la réputation, attaquer la mémoire d'un homme qui ne peut plus se défendre, c'est joindre la lâcheté à la perfidie. Aussi le droit romain accorde-t-il à l'héritier l'action d'injure à raison de l'insulte faite au cadavre ou à la mémoire de celui dont il a recueilli les biens ; et en Angleterre, on peut devenir coupable de libelle en calomniant un mort.

Tous les nouveaux Codes d'Allemagne, à l'exception du Code de Prusse, ainsi que le projet du Code pénal de Bavière, prévoient spécialement les calomnies et les injures envers les morts, et les punissent des mêmes peines que l'injure ou la calomnie envers les vivants, en déterminant les personnes qui ont le

Digitized by Google

droit de provoquer des poursuites, telles que les parents et alliés, l'époux survivant, etc.

Le rapport de M. Forgeur, au Sénat, est dans le même sens.

Un éminent jurisconsulte, M. Lelièvre, rapporteur de la loi, s'exprimait ainsi à la Chambre :

La commission a pensé qu'en ce qui concerne les outrages dirigés contre la mémoire des morts, la loi devrait énoncer clairement les personnes qui auraient le droit de porter plainte. Ce sont celles qui sont atteintes directement dans leurs affections par des faits aussi répréhensibles.

Evidemment, on ne peut calomnier ou injurier une personne décédée sans blesser profondément son client survivant, ses ascendants et descendants, et, à défaut de ceux-ci, ses héritiers légaux. Il y a en cette occurrence un intérêt de famille que la loi doit protéger. Il existe, d'ailleurs, entre les membres d'une famille, en ce qui concerne l'honneur, une solidarité que, dans l'intérêt public, il est convenable de maintenir...

A la Chambre encore, M. Hymans critique et veut limiter au conjoint des parents au 1er degré en ligne directe, au 2e degré en ligne collatérale, le droit de poursuivre.

M. Pirmez répond :

L'honneur et la considération entrent dans le patrimoine d'une famille ; ils en composent souvent tout l'avoir, et toujours s'ils sont sans tache, ils en forment la partie la plus précieuse.

Qui n'attache un haut prix à posséder un nom irréprochable et à le transmettre dans toute son intégrité !

Mais admettre que la calomnie contre une personne morte depuis peu de temps, dont les héritiers immédiats sont vivants, peut demeurer impunie, ce serait consentir à ce que le patrimoine moral si précieux puisse être détruit par le premier venu.

Est-ce assez clair comme interprétation de la pensée du législateur ?

En Belgique, ceux qui ont qualité pour mettre en mouvement l'action publique, sont déterminés par l'article 450 du Code pénal :

Digitized by Google

Art. 450. « Si la personne est décédée sans avoir porté plainte ou sans y avoir renoncé, ou si la calomnie ou la diffamation a été dirigée contre une personne après son décès, la poursuite ne pourra avoir lieu que sur la plainte de son conjoint, de ses descendants ou héritiers légaux jusqu'au troisième degré inclusivement. »

Or, la plupart des demandeurs au procès actuel sont au degré de parenté voulu par la loi. Mais si l'action publique est limitée, le tribunal civil est juge de tous les intérêts; tout parent, quel qu'il soit, a le droit de le saisir pour faire réparer le préjudice causé. C'est dans ce sens que les cours de France se sont prononcées, tout au moins dans les motifs de leurs arrêts.

Nous disons qu'il y a faute dommageable par le seul fait que l'honneur de la famille est entaché par l'article litigieux. Le défendeur s'est placé hardiment sur un terrain scabreux; il a prétendu justifier ses allégations. C'est une page d'histoire. Singulière façon d'écrire l'histoire avec un ramassis d'injures ! Le choix des expressions, l'agencement des phrases, tout indique dans l'article litigieux la volonté de diffamer et d'exposer à la risée du public les Cardinaux et les Papes. Au contraire, la presse a pour rôle d'éclairer, de moraliser et d'instruire le public, et de lui permettre de formuler un jugement sain.

L'article débute par des plaisanteries ineptes. Il s'agit de la promotion des Cardinaux.

L'orateur cite les deux premiers paragraphes de la *Flandre libérale* où il est parlé des Cardinaux que le Pape se réserve *in petto* de nommer. « *Alios in pectore reservamus,* » dit alors le St-Père qui est dispensé de déclarer les noms. La *Flandre libérale* ajoute: « Il les fera connaître le jour où il lui plaira d'expectorer ces Eminences. » Quel style ! Est-ce là moraliser et instruire le peuple!

La « page d'histoire » continue : « L'appariteur a le privilége d'entrer chez les Cardinaux à toutes les heures du

Digitized by Google

jour et de la nuit ; ce qui, s'il faut en croire la chronique scandaleuse de Rome, a eu souvent de désastreux effets. Mais, dans l'occurrence, l'appariteur est attendu. » — De pareils écrits ne peuvent inspirer que le dégoût.

L'article se divise en deux parties distinctes ; mais les généralités qu'il renferme à son début ont une influence sur les imputations plus précises dirigées contre les parents des demandeurs, et elles les aggravent singulièrement.

Sur quoi se fondent ces généralités? Sur les allégations d'écrivains qui trouveraient qu'il n'y a pas de pire réunion d'abrutis, de débauchés et de scélérats que les membres du Sacré-Collége à Rome. Ces écrivains sont Lamennais, Chateaubriand et Petrucelli della Gattina.

L'autorité de Chateaubriand a été englobée dans celle d'un apostat et d'un pamphlétaire. Il sert de paravent à des œuvres sans nom. Mais où trouve-t-on dans ses critiques politiques qu'il ait transformé le Sacré-Collége en un ramassis d'adultères et de sacriléges? Parce que dans des pamphlets, on a trouvé ces ordures, on se croit permis de les considérer comme des pages d'histoire.

On cite Lamennais; vous avez entendu ses paroles. Il semble qu'il n'en ait pu trouver d'assez violentes pour être l'expression adéquate de ses haines. Pour lui, la cour de Rome n'est qu'un « cloaque infect, » un « Océan de boue. » Et cependant en d'autres temps, jugeant aussi *de visu*, il n'avait pas assez d'éloges pour le Pontife et ses Cardinaux, qui l'avaient accueilli avec une bonté particulière. Ah! ce n'est pas là le langage d'un prêtre, ce n'est pas même le langage d'un homme, mais ces paroles insensées ne sont qu'un long cri de vengeance et de haine! C'est l'invective de l'apostat foudroyé et que l'orgueil pousse à la ruine. Qui aujourd'hui honore Lamennais? Il s'est éteint dans le mépris de tous, et cette intelligence jadis si lumineuse s'est effondrée dans l'in-

Digitized by Google

crédulité. Quelle est donc l'autorité morale de ce témoin jetant la boue à pleines mains sur ceux-là mêmes qui l'avaient pressé sur leur sein dans une fraternelle étreinte?

Qui invoque-t-on encore? Un pamphlétaire, Petrucelli della Gattina, rappelé récemment à l'ordre dans la Chambre italienne où il essayait d'acclimater le blasphème, comme un jour Caussidière a implanté le juron à la tribune française. Son livre que l'on invoque, la *Vie de Pie IX*, a été flétri par la justice de son propre pays.

Me METDEPENNINGEN. Du tout. C'est inexact. D'ailleurs ce n'est pas la *Vie de Pie IX* que nous invoquons. Ce sont les documents, les dépêches renfermées dans l'*Histoire diplomatique des Conclaves* par M. Petrucelli della Gattina, un historien connu et honoré de tous en Italie.

Me VAN BIERVLIET. La *Vie de Pie IX*, par M. Petrucelli della Gattina, est interdite en France et en Italie.

Voilà votre témoin! Nous vous le laissons. J'ai le droit de dire que c'est un témoin jugé et qui porte le stigmate des calomniateurs.

Me Van Biervliet discute ensuite la doctrine des arrêts rendus par la cour de cassation et la cour d'appel de Paris en matière d'outrages à la mémoire de personnes décédées. Il démontre à l'aide de ces documents que les droits de l'histoire n'ont rien de commun avec le mensonge, la calomnie et la passion.

La séance est levée à une heure. Le tribunal continue la cause au lendemain.

AUDIENCE DU 1er AOUT.

Me VAN BIERVLIET. Je demande au tribunal de me continuer encore l'attention soutenue qu'il m'a déjà accordée dans ces graves débats. Je n'abuserai pas de cette bienveillance.

Digitized by Google

J'ai examiné, messieurs, la partie générale de l'article déféré à votre censure. Je vous ai montré la *Flandre libérale*, continuant par tous les moyens à représenter les Cardinaux et les Papes comme un ramassis d'imbéciles et de débauchés. Cette appréciation placée sous la sauvegarde de l'histoire ne repose sur aucune autorité que le tribunal puisse accepter. L'on peut trouver dans Chateaubriand et dans Cantu des appréciations politiques ; mais jamais ils n'ont représentés les Cardinaux comme des hommes corrompus et débauchés.

Nous vous avons montré Lamennais, foudroyé dans son orgueil et lançant l'outrage à ceux qui avaient été ses bienfaiteurs. Lamennais s'est éteint dans le mépris, l'abandon et l'incrédulité.

Sa courte carrière politique n'a fait qu'achever de le déconsidérer. Ce prêtre déchu siégeait en 1848 à la Constituante parmi les démolisseurs et les ennemis de l'ordre social.

Rappelons enfin qu'il a fait partie de l'Assemblée Constituante en 1848, et qu'il a siégé parmi les membres de l'extrême gauche. Quant à *della Gattina*, il a été jugé par l'autorité de son pays.

Me Metdepenningen. Et la loi des garanties !

Me Van Biervliet. Si c'est en vertu de la loi des garanties papales que son ouvrage a été interdit par l'autorité italienne, c'est que cet ouvrage n'est rien autre qu'un pamphlet boueux. La loi des garanties punit précisément l'outrage envers le Souverain Pontife et l'on peut apprécier par les choses que le gouvernement italien laisse impunément paraître, même à Rome, de ce que doit être le pamphlet de Petrucelli qu'on n'a pas osé épargner. Voilà un homme jugé ! Il ne mérite d'être appelé ni un historien, ni un homme sincère. Les pamphlétaires seuls sont d'accord avec la *Flandre libérale*. Il ne suffit pas, pour acquérir les droits de l'histoire, de chercher des

Digitized by Google

immondices dans des pamphlets et de les reproduire dans un journal.

Non, non, l'histoire ne se crée pas ainsi, et j'ai le droit de dire que votre œuvre n'est qu'un appel aux mauvaises passions.

Vous avez donné à vos calomnies une publicité très-étendue au sein du parti que vous prétendez servir. Vous êtes responsable de cette publicité...

Et voici ce qui est digne de remarque. Après avoir pris une attitude qui paraissait bien décidée, après avoir annoncé la justification qu'on se proposait de faire de toutes les accusations lancées, voici que la force de la vérité a obligé notre adversaire à atténuer le rôle de la *Flandre libérale*. L'honnêteté de notre honorable contradicteur se refuse à soutenir entièrement en justice les calomnies dont nos clients sont les victimes. Il vous a dit : tout est affaire de point de vue ; selon qu'on poursuit tel ou tel but, on croit plus facilement à des jugements qui n'ont peut-être pas la vérité pour base ; la passion elle-même peut égarer le jugement ; et la *Flandre* ne plaide pas que tout ce qu'elle a dirigé d'accusations contre les membres de la curie romaine soit nécessairement vrai et démontré tel. Mais il est souvent difficile de discerner la vérité. Il est presque nécessaire, vous disait notre adversaire, continuant dans cet ordre d'idées, d'arborer un certain scepticisme ou tout au moins de se montrer éclectique en matière d'histoire. Mais, messieurs, si l'on avait mis en pratique ces sages conseils, la *Flandre libérale* ne comparaîtrait pas à la barre du tribunal. Se montrer sceptique, c'est ne pas admettre des choses qui ont une apparence suspecte, c'est ne pas prendre bénévolement les premières anecdotes venues pour des vérités historiques. L'éclectisme commande de peser la valeur des hommes et des passions auxquelles ils ont obéi.

Les sources de votre article prétendûment historique

Digitized by Google

sont des pamphlets inspirés par la plus détestable passion. Et tout cela, remarquez-le, sans preuve aucune, sans faits précis, sans indication d'aucune circonstance qui permette le contrôle et assure la réfutation. Vous avez ramassé tout ce qui pouvait salir et déshonorer l'Église. Des services rendus par les Cardinaux et les Papes, rien! Aucun correctif à l'outrage, mais l'outrage tout seul. Et cela s'appelle de l'histoire! Le caractère de l'œuvre ressort des principes qu'on vous a exposés hier, et rien n'excuse, au point de vue de la volonté de son auteur, l'article dont nous venons demander justice.

Et voyez la perfidie spéciale de l'attaque! L'accusation la plus générale, c'est que les Cardinaux se livrent à une débauche effroyable et se vautrent dans les fanges de l'ivrognerie. Vous n'avez pas produit une preuve de ces allégations. Mais rien n'agit plus efficacement sur l'esprit public que de représenter un homme comme perdu de mœurs. Accusez-le d'être assassin, faussaire, escroc, beaucoup réserveront leur jugement, mais l'accusation d'immoralité fera son chemin avec une merveilleuse facilité; elle sera acceptée avec une sorte d'avidité; elle laissera des doutes dans l'esprit même des victimes. Hélas! c'est l'histoire de tous les jours! Il y a je ne sais quoi dans notre nature qui nous fait croire à ces choses plus facilement qu'à toute autre infamie, et malheureusement ces calomnies sont les plus difficiles à réfuter. La *Flandre libérale* a obéi à un mot d'ordre; celui d'étouffer le catholicisme dans la boue et de le déshonorer.

Me ALBERT CALLIER. Il se déshonore lui-même.

Me VAN BIERVLIET. C'est votre but avéré; je flétris le but et les moyens. Maintenant faut-il faire justice de cette allégation que la *Flandre libérale* n'a rien créé dans cette infamie. Singulière défense pour un grand journal!

Me ALBERT CALLIER. Nous n'avons pas la prétention de créer l'histoire.

9.

Digitized by Google

Me Van Biervliet. Le défendeur a dit qu'il n'a fait que reproduire des faits consignés historiquement. Mais on s'est borné à piller quelques misérables pamphlets et l'on a représenté cela au public comme une œuvre originale. Vous avez fait connaître vous-mêmes les sources impures où vous puisez cela. Mais le reproducteur n'est-il plus punissable? La loi n'a-t-elle pas une doctrine contraire à celle de nos diffamateurs? Vous avez sciemment concouru à une œuvre mauvaise, et vous avez fait pénétrer vos calomnies dans la masse du peuple. Vous prétendez être purement et simplement les reproducteurs d'un pamphlet; mais avez-vous le droit de prétendre que cela constitue l'histoire? Cette raison n'en est pas une; ni au point de vue de la conscience humaine, ni au point de vue des règles de droit sur la responsabilité humaine. Est-ce là la vérité qui s'impose au peuple? Mais c'est la destruction de la vérité.

Que de fois n'avons-nous pas entendu parler de la papesse Jeanne? Aujourd'hui, quel est l'homme de bonne foi qui voudrait ajouter foi à cette fable démolie par des adversaires de la Papauté, par des protestants consciencieux.

Nous prouvons que votre but est de sophistiquer l'histoire.

Est-il besoin de dire que, si persistante que soit la calomnie, si longuement répétée qu'elle puisse être, on ne prescrit pas à l'aide de tels moyens contre les droits de la vérité ?

Vous voulez attaquer la religion catholique, ses dogmes, ses institutions, et vous n'épargnez pas les outrages à ceux qui comme nous se proclament avec légitime fierté les fils soumis et dévoués de l'Église, et que dans l'enceinte même de la justice vous osez représenter comme un ramassis de crétins. Quant à la religion et ses ministres, toute arme est bonne pour vous contre eux ; c'est au catholicisme même que vous en voulez. Il ne s'agit pas

Digitized by Google

de combattre les prétendus envahissements du clergé sur le terrain politique ni de l'ultramontanisme, ou de ce que l'on appelait hier le catholicisme moderne. La *Flandre libérale* repousse ces hypocrisies de langage, comme elle les appelle ; elle entend combattre et bafouer le catholicisme dans ses dogmes comme dans ses ministres, dans le passé comme dans le présent, depuis son origine et avant tout dans son divin fondateur.

Et quoi d'étonnant ! La *Flandre* a, comme inspirateur, nous l'avons appris hier avec certitude, M. Laurent, c'est-à-dire l'ennemi personnel et public de N. S. Jésus-Christ. Il est vrai qu'on n'a pas entendu cette révélation sans surprise ; on soupçonnait bien quels étaient les rédacteurs de la *Flandre libérale*, mais on ne s'attendait pas à les voir ainsi affichés au grand jour. On ne s'attendait pas surtout à voir mettre en évidence M. Laurent, qui, il y a quelques mois à peine — personne ne l'a oublié — faisait condamner par le tribunal de Bruges le journal assez osé pour imprimer ce qu'a dit le conseil de la *Flandre* à votre audience d'hier. (*Interruptions.*)

Me Van Biervliet. Vous avez dit cela très-catégoriquement hier, Me Metdepenningen, et le compte rendu de la *Flandre* de ce matin répète ce que vous aviez sans doute le droit de dire au nom de vos clients, que M. Laurent est l'un des rédacteurs connus de la *Flandre libérale*.

Me Metdepenningen. Je n'ai jamais dit cela ; et si le compte rendu m'impute cette parole, cela ne peut être que par suite d'une erreur. Je proteste énergiquement. D'ailleurs, ma parole a pu tromper ma pensée.

Me Van Biervliet. Il peut y avoir eu de la part de mon adversaire imprudence ou indiscrétion hier, regret aujourd'hui ; mais il suffit de rappeler comment la déclaration a été amenée. Mon adversaire entendait répondre à un argument de mon honorable ami Me Collinet, qui avait

Digitized by Google

accusé la *Flandre* d'obéir à un mot d'ordre des Loges maçonniques. Or, c'est pour détruire l'argument et pour séparer la *Flandre* de la maçonnerie que Me Metdepenningen, après avoir déclaré que depuis nombre d'années il préside une loge maçonnique, a certifié que MM. Laurent, Callier et Dubois n'en font point partie. La déclaration n'avait plus de sens si elle ne se rapportait aux rédacteurs de la *Flandre*, clients de mon honorable adversaire, et par rapport auxquels il avait toute compétence pour parler. Et j'ajoute que à peine le jugement de Bruges était-il rendu que les articles de M. Laurent signés de son nom s'étalaient dans les colonnes du journal.

Mes Metdepenningen et Albert Callier. Votre appréciation est absolument erronée. D'ailleurs, le conseil du défendeur n'a pas même vu les épreuves du compte rendu judiciaire.

Me Van Biervliet. Je veux le croire et je ne puis empêcher d'ailleurs Me Metdepenningen de se rétracter. Mais le journal dans lequel M. Laurent a publié des articles signés s'inspire évidemment de sa doctrine et de ses haines. Et, je le répète, M. Laurent est l'ennemi personnel, public et déclaré de N.-S. Jésus-Christ. (*Rires.*)

Ceux qui rient sont sans doute des champions convaincus de la liberté de conscience!

Nul ne peut se méprendre sur le but que poursuit la *Flandre*. C'est la guerre ouverte et implacable au catholicisme. Avec quelle loyauté et quelle dignité elle poursuit cette œuvre, le présent procès le démontre.

Des accusations générales, on passe aux imputations individuelles. Les premières sont l'origine et la cause des autres. Le terrain est préparé, les conclusions vont suivre. On vient de dire que le Sacré Collége est un ramassis d'hommes cupides, lascifs et gourmands. Après

Digitized by Google

cela, on cite des noms; on signale ceux qui, dans cette bande, sont les pires des pires. C'est la boue que vous avez voulu leur distribuer à tous; vous avez voulu confondre les Cardinaux et les Papes dans la même infamie, dans la même pourriture!

Mais il est indéniable qu'il en est quelques-uns, ceux que l'on cite spécialement, qui sont plus méprisables encore s'il est possible.

Que dit-on d'Albani, en termes de plaidoirie? Qu'il a été soupçonné d'avoir trempé dans l'assassinat de Basseville à Rome. Où sont les preuves? On cite Cantu qui parle de ses spéculations; on dit qu'il a eu du plaisir à entendre Mme Malibran. On cite des autorités quelconques; mais où est la moindre justification des imputations lancées contre Albani ? J'accepte Cantu comme autorité quoiqu'à l'époque où il a écrit ces pages il se trouvât sous l'influence de préoccupations dont il est revenu aujourd'hui. Mais rapprochez les jugements de Cantu et de Chateaubriand des diffamations de la *Flandre* et dites-moi en quoi ces choses se ressemblent, ce qu'il peut y avoir de commun dans les attaques dirigées contre certaines tendances politiques et d'infâmes et injustifiables outrages?

C'est dans le pamphlet du comte Pianciani, la *Rome des Papes*, que l'on a été chercher cette anecdote indigne, qu'Albani en voyage se faisait livrer les servantes de ses hôtes et qu'il s'abandonnait avec elles à la lubricité! Il faut donc croire que, parmi les grands noms de la société romaine, il n'y a eu que des proxénètes capables de favoriser la débauche d'un Cardinal. L'honnête et impartiale histoire ne s'écrit pas avec cette boue-là!

Bernetti, secrétaire d'État, un homme en vue du monde, « ne pensait qu'à satisfaire sa lubricité et on l'accusait de plus d'être athée ». Mais ces choses-là ne se

Digitized by Google

démentent-elles pas par leur absurdité même! On a cité Beyle qui ne dit rien de semblable; les infamies de l'article incriminé ne se trouvent que dans d'outrageants libelles.

On accuse Ferretti de figurer sur une liste d'espions. N'est-ce pas une accusation bien grave? Il y a dans l'article, non-seulement l'imputation du fait, mais encore l'accusation de haute trahison. Et vous croyez que la famille Ferretti ne s'est pas émue d'une pareille accusation portée contre l'un de ses membres?

Quant à Moroni, votre responsabilité est évidente. Si étendus que puissent être les droits de l'histoire ils ne vont pas jusqu'à entacher l'honneur de personnes vivantes. La loi belge accorde à M. Moroni les droits qui appartiennent à tout citoyen. Vous ne pouvez déshonorer les cheveux blancs d'un vieillard, qui est là vivant et revendiquant l'intégrité de sa vie, l'honneur de sa compagne et de ses enfants, tous enveloppés dans une même infamie. La calomnie est vieille de 1858, dit-on. En est-elle moins une calomnie, et le temps l'a-t-il légitimée? Mon Dieu! quelle est donc cette morale?

Pour diffamer Moroni et sa compagne, pour outrager les serviteurs, il fallait outrager le maître, le Pape Grégoire XVI. On n'y a pas manqué. Je ne veux pas refaire le splendide tableau que Me Collinet vous a tracé de la vie si bien remplie et si glorieuse de Grégoire XVI. Notre adversaire lui-même n'a pu s'empêcher de trouver magnifique le tableau tracé par mon ami. Je ne veux dans les considérations émises par mon adversaire sur Grégoire XVI relever qu'une chose. Mon adversaire, parlant de l'insuccès partiel des édits de 1831 restaurateurs de la liberté, a représenté le Pape qui les avait donnés comme un buveur de sang. Si les réformes n'ont pas répondu à l'attente du Pontife, à quoi l'attribuer, si ce n'est à l'ingratitude du peuple romain qui répondait par

Digitized by Google

l'insurrection aux généreuses aspirations de son souverain.

Rien ne m'a d'ailleurs plus profondément surpris que d'entendre mon honorable contradicteur se faire avec une grande chaleur l'avocat du droit d'insurrection du peuple contre le prince. Je croyais que nul plus que lui n'avai professé dans le cours de sa carrière l'horreur de l'insurrection et la légitimité de sa répression ! (*Sourires.*) Grégoire XVI a réprimé l'insurrection, et la répression de la violence armée ne put avoir lieu qu'au prix du sang répandu.

Revenons à Moroni.

Autrefois, l'histoire s'appelait Thucydide, Xénophon, Joinville, Froissard.

Me METDEPENNINGEM. Saint-Simon.

Me VAN BIERVLIET. Plus près de nous, elle s'appelle Guizot, Thiers, Macaulay. Pour la *Flandre libérale*, elle s'incarne dans les *Souvenir d'un carabinier*. Aux graves enseignements de l'austère histoire on substitue les balivernes d'un pandour cassé aux gages !

Les mémoires d'un carabinier de la garde de Grégoire XVI, voilà la source de la prétendue page historique. Le carabinier raconte l'histoire des prétendues amours adultères de Grégoire XVI et de Mme Moroni. Ou, du moins, il révoque si faiblement cette histoire en doute qu'il serait désolé qu'on prît sa réserve au sérieux.

C'est là que vous avez puisé votre écrit : la source indique la portée de vos accusations, et c'est en vain que pour avoir mis moins de crudité ou de brutalité dans vos outrages, vous prétendez aujourd'hui ôter de votre passif l'accusation d'adultère lancée à Grégoire XVI et à Madame Moroni. Vous aussi vous seriez désolé que vos lecteurs n'eussent pas compris, c'est de la calomnie par insinuation, mais c'est là encore une forme de la calomnie. On parle du Pape, un *moine lascif ;* il est le jouet d'une

Digitized by Google

drôlesse ; le reste se devine, et quiconque lit l'article en saisit le sens comme son auteur a espéré qu'on le saisît.

Le Pape avait de l'affection pour Moroni : certains historiens parlent des égards que lui témoignaient des personnages de la Cour. Soit ! Mais c'est bien de cela qu'il s'agit dans la *Flandre !*

Écoutez donc son langage et son accusation formelles : « Charges, brefs, indulgences, faveurs de toute espèce *s'acquéraient* grâce à ce couple bien fait pour s'entendre. »

Messieurs, c'est l'accusation de la vénalité dans la simonie ! Même dans les mémoires d'un carabinier, où est la simonie ? Où est cette suprême indignité de l'homme et du chrétien ?

Je le demande au tribunal : notre adversaire n'a-t-il pas eu la volonté bien arrêtée de porter le déshonneur dans la famille des demandeurs ?

Vainement essaie-t-on de cette échappatoire consistant à dire qu'on ne connaissait même pas les personnes outragées. Eh ! oui, vous vouliez avant tout diffamer l'Eglise, mais dans cette œuvre vous avez atteint ceux qui demandent ici la réparation due à leur honneur et qu'ils ne réclameront pas en vain de la justice belge.

MM^es^ METDEPENNINGEN et CALLIER. Et la justice française, et la justice italienne ?

M^e^ VAN BIERVLIET. Nous n'avons à nous expliquer aujourd'hui que devant la justice belge. En protégeant nos droits, Messieurs, vous n'aurez pas seulement garanti les intérêts privés les plus respectables, mais vous aurez rendu un service signalé à la liberté même de la presse. La liberté honnête n'a rien de commun avec l'œuvre de ceux qui se sont donné pour mission de bafouer, d'avilir et de déshonorer tout ce que nous aimons et vénérons, tout ce qui est digne du respect des honnêtes gens.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS :

L'Église et l'État dans leurs rapports mutuels, par le Rév. Père LIBERATORE, S. J., ouvrage traduit de l'italien, sur la seconde édition, par un docteur en théologie du collége romain, professeur de grand séminaire. Un fort vol. in-8, de 572 pages . . . . 7 fr. 50

Application de l'idée chrétienne aux choses de notre temps, par Mgr Mabile, évêque de Versailles. Un beau volume in-8 de 408 pages . . . . 5 fr. 00

Correspondance inédite du P. Lacordaire, précédée d'une étude biographique et critique, par HENRI VILLARD. Un beau volume in-8 de 658 pages . . . . 6 fr. 00

Le Théâtre en France depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, précédé d'une consultation sur les spectacles, par ADOLPHE D'AVRIL. Un beau volume in-12. . . . . 3 fr. 00

Roma, poésies catholiques, par VICTOR CHRÉTIEN. In-12 1 fr. 00

Rome et Frohsdorf ou les pèlerinages de M. Grain d'Or, tirés de sa correspondance avec M. le comte DE VILLERMONT. Beau volume in-8. . . . . 4 fr. 00

La question sociale, le doctrinarisme et le catholicisme, par JULES CAMAUËR (avocat). In-12 . . . . 1 fr. 00

Eugénie de Guérin, par Mgr DESCHAMPS DU MANOIR. In-12 1 fr. 00

Les Conciles généraux et particuliers, 3 forts vol. in-8°, raisin de LXX-578, 646 et 881 pages, contenant la matière de 6 volumes . . . . 21 fr- 00

Le Concile œcuménique du Vatican, son histoire, ses décisions, en latin et en français, avec tous les documents relatifs à ses délibérations, du 29 juin 1868 au 20 octobre 1870. Deuxième édition, un vol. grand in-8°, raisin, de 197 pages, servant de tome IV et dernier aux Conciles généraux et particuliers. Prix . . . . 3 fr. 00

Les Éléments raisonnés de la religion, par l'abbé A. VAN WEDDINGEN, docteur en philosophie et en théologie et aumônier de la cour, à Bruxelles. Beau vol. in-8°, de 463 pages 4 fr. 00

Le Libéralisme, la Franc-Maçonnerie et l'Église catholique, par le chanoine LABIS, in-8° de 363 pages . . . . 2 fr. 00

Les Libéraux peints par eux-mêmes, par G. LEBROCQUY, en quinze études, avec documents authentiques et pièces à l'appui, in-12 de 500 pages. . . . . 3 fr. 00

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.



Digitized by Google



Digitized by Google